

POURQUOI LE TOGO VA SI MAL? **+** **UN SCHEMA DE SORTIE DE CRISE**

Par

Nadim Michel KALIFE (dit NMK)

Expert en Politique économique africaine
Fondateur de l'ESTEG en 1975, devenue FASEG (Université de Lomé)

I- Pourquoi le Togo va si mal ?

II- Deux mesures d'accompagnement pour sa sortie de crise

**III- Pour une nouvelle stratégie de coopération européenne
et une réforme fiscale, indispensables à sa sortie de crise**

Je dédie cet ouvrage à la mémoire de mon ancien camarade de classe,
mort assassiné le 15/08/2008

Joachim Atutsè Kokouvi AGBOBLI

Grand défenseur des Indépendances africaines et de l'unité africaine,
ayant consacré toute sa vie à la lutte pour la Liberté et la Justice
dans le souci constant de recherche de la vérité

L'auteur, N.M. Kalife
Lomé, 22 août 2008

Introduction

Avant de chercher à savoir où l'on va (càdire que proposer pour sortir le pays de son état désastreux actuel), il faudrait d'abord savoir d'où l'on vient (comment le Togo est tombé si bas aujourd'hui alors qu'il semblait se porter très bien jusqu'en 1980) et où l'on est (se rendre compte par des statistiques concrètes de l'état délabré actuel de la société togolaise).

C'est là un axiome triangulaire de sagesse intellectuelle, de force morale et de beauté spirituelle, qui devrait guider tout honnête homme Togolais dans sa quête de comprendre la situation économique et sociale de son pays, en demeurant libre et responsable, à l'abri de toute inféodation politicienne.

Cette ligne d'action exige beaucoup de recherches statistiques et de travail sur moi-même pour redécouvrir ce passé que j'avais vécu sur place et à chaud, mais dans le brouillard de la désinformation d'alors et de la terreur ambiante qui empêchait de réfléchir avec discernement en restant vivre sur place ; il m'a fallu aussi une grande détermination et un grand courage moral pour effectuer certaines analyses clairvoyantes qui m'ont permis d'aboutir à une explication logique de ce qui s'est passé et qui était, jusque-là, noyée dans le brouillard opaque du pouvoir absolu qui nous avait si longtemps subjugué dans l'obscurité intellectuelle ou le silence de la terreur ; il m'a fallu, enfin, mon amour suprême du Togo, qui a toujours animé ma foi de croire en un possible changement à venir de la situation économique et sociale du pays, qui s'est révélée jusqu'ici désastreuse pour les opérateurs économiques sérieux et bâtisseurs, et douloureuse pour la très grande majorité de nos populations impuissantes à réagir.

Je persévère dans ma volonté de rebâtir le pays en proposant un nouveau chemin de réformes économiques pour la reconstruction nationale.

Ce « New Deal » à la togolaise consiste en deux mesures de restructuration et d'accompagnement fondamentales, pouvant mener à l'avènement d'un Togo renaissant de ses cendres :

- d'une part, une action sincère de lutte contre la corruption sous toutes ses formes, petite, moyenne et grande, notamment dans les centres de décision de l'administration publique, à la douane, aux Impôts et au cadastre, de façon à rétablir la confiance des citoyens dans nos institutions, condition sine qua non d'un nouveau départ ;
- d'autre part, une vraie stratégie politique de réconciliation avec tous ceux qui ont été victimes d'exactions politiques dans le passé, de façon à panser toutes les plaies des déchirures antérieures, demeurées ouvertes jusqu'ici.

De la sorte, l'on pourrait à nouveau consacrer la promotion au mérite et non au clientélisme, de façon à encourager tous les fonctionnaires à mieux travailler au service du pays et non plus au service de celui qui le corrompt. L'on verrait aussitôt des milliers d'opérateurs économiques sérieux, autant des résidents abstentionnistes que des émigrés de la diaspora, affluer pour prospérer dans le pays, ce qui rapporterait beaucoup plus de recettes fiscales au Trésor public ; et comme serait instaurée la transparence des finances publiques, chaque contribuable serait incité à acquitter ses impôts par devoir civique et moral au lieu de cracher sur l'impôt parce que doutant de sa justice, comme cela se ressent jusqu'à présent; enfin, la formation civique, devenant alors permanente (en étant diffusée sur tous les médias privés et publics), elle guiderait les comportements de tous nos concitoyens qui redeviendraient exemplaires dans toute l'Afrique subsaharienne, comme c'était le cas avant les dérives des années 1975 et suivantes, consécutives à l'afflux massif de recettes sur nos matières premières d'exportation dont les prix avaient commencé à flamber à partir de 1973.

Alors, le regain de confiance populaire dans nos institutions donnerait au nouveau gouvernement (composé, dans un véritable esprit de consensus national, par les meilleures compétences de la société civile, et appuyé par des ONG solidaires du développement durable) les moyens d'élaborer un plan pluriannuel, ré-ajustable année après année, en fonction de l'environnement international, dans le but suprême faire de ce pays la « Suisse de l'Afrique ».

Ainsi, pour obtenir ce redressement moral et le regain de confiance des Togolais dans leurs institutions, faut-il commencer par éradiquer les racines de la corruption et de la division. C'est justement cela que nous propose l'ONU en lançant récemment, en juin 2008, les 2 Ateliers d'études portant respectivement sur la lutte contre la corruption qui mine le Togo, et sur les moyens de réaliser la réconciliation nationale à travers une Commission « Vérité, Justice, Réconciliation ».

Et c'est dans la foulée de cette double action concomitante que nous pourrons mettre en œuvre un grand programme de reconstruction de l'économie togolaise, avec l'aide de l'Union Européenne, des institutions internationales (FMI et BM) et de nos donateurs (France, Allemagne, USA, Japon, etc ...) qui accepteront alors, face à notre consensus national inédit, de nous redonner, sous contrôle et suivi, ce dont ils nous ont privé durant les 15 années (1993-2007) où le Togo était puni, soit 750 milliards FCFA (1,15 milliard d'euros) d'aide extérieure.

Mais, pour savoir où nous irons, faut-il savoir d'où nous venons, c.à.d. comprendre comment et pourquoi notre pays est tombé si bas : il faut prendre conscience des mécanismes économiques et financiers qui ont mené le Togo à subir la sévère détérioration des conditions de vie de ses populations et la ruine désastreuse de son économie.

En effet, l'ensemble de nos bailleurs de fonds ont été émus en nous revisitant après la rupture de leur coopération, en 2007 : ils déplorent l'état de léthargie dans lequel nous baignons et l'incompétence des nouveaux cadres de l'administration publique avec lesquels ils doivent travailler pour trouver des solutions à notre détresse socio-économique.

Aussi, faut-il bien qu'une minorité agissante, parmi les intellectuels et les leaders d'opinion togolais, se serre les coudes pour redonner espoir à tous nos compatriotes résignés ou désespérés par tant de détresse et de régression de leurs conditions de vie. A cet effet, il faudrait brandir le flambeau de la connaissance pour les éclairer sur le pourquoi de leur misère actuelle et sur les moyens de nous en sortir par des moyens consensuels, dans la paix des cœurs.

Aussi, tous ceux-là devraient-ils à présent clamer en chœur :

« Togolais, debout ! Rebâtissons la Cité ! ».

I^{ère} PARTIE

I. POURQUOI LE TOGO VA SI MAL ?

Un vieux proverbe de sagesse nous apprend à réfléchir sur le sens de notre existence en disant : « Pour savoir où tu es, il faut d'abord connaître d'où tu viens ».

Il nous faut donc commencer par dresser un bilan de l'évolution de notre situation économique au cours des 25 dernières années*(**cet écrit date de 2008**), c.à.d. la génération écoulée depuis la fin du boom des matières premières de 1973-80 qui nous avait fait vivre dans l'insouciance des dérives de la mauvaise gouvernance.

Et pour comprendre les conditions de vie du Togolais d'aujourd'hui, il nous faut étudier l'évolution de son pouvoir d'achat : comment il a pu se retrouver par terre aujourd'hui, avec la misère et la malnutrition de 7 Togolais sur 10 qui sont reconnus par nos autorités officielles comme vivant en dessous du seuil de pauvreté, alors qu'en 1980 notre pays et son

Président Eyadema étaient félicités par nos partenaires occidentaux comme un champion de réussite économique et un rempart contre le communisme qui flirtait avec nos 3 pays voisins, Bénin, Ghana et Burkina.

Bien sûr, la situation désastreuse actuelle de notre économie ne touche pas du tout la minorité d'une poignée de privilégiés opérant dans l'ombre des détournements de fonds publics, de la fraude douanière et de l'illégalité fiscale, ceux-là mêmes qui contribuent principalement à aggraver les malheurs des innocentes populations togolaises, victimes de cette misère grandissante à travers tout le pays : c'est cette déliquescence qui a gravement alarmé les émissaires de la Banque Mondiale et du FMI qui nous avaient rendu visite en novembre/décembre 2007, à la suite de nos élections législatives, en vue de reprendre leur coopération avec le Togo mis au ban des nations aidées depuis les tristes massacres de « Fréau jardin » en date de janvier 1993.

I.1 EXPLICATION DE LA DEGRADATION CONTINUE DU NIVEAU DE VIE DES TOGOLAIS DEPUIS 25 ANS (c.à.d.1982, cet ouvrage ayant été écrit en 2008)

Pour prendre conscience de la détérioration continue du niveau de vie des Togolais depuis un quart de siècle, il faut savoir qu'en 1982 le PNB par habitant, c'est-à-dire le revenu moyen du Togolais, était de 340\$ de l'époque, équivalant en termes réels à plus de 1.500\$ d'aujourd'hui. Or, le revenu moyen par tête du Togolais en 2007 n'atteint que 310\$ courants, soit un niveau de vie d'environ 5 fois inférieur à celui de 1982 !!! Cela devrait étonner les observateurs politiques internationaux qu'il n'y ait pas eu de révolution politique dans de telles conditions...

Aussi, pour réaliser combien notre niveau de vie moyen a baissé, il suffirait de questionner les Togolais ayant vécu cette époque: ils vous diront qu'ils vivaient beaucoup mieux en 1982, et qu'en 25 ans d'intervalle, leur niveau de vie s'est beaucoup dégradé, n'arrivant plus désormais à payer leurs factures d'électricité et de téléphone ou de loyer aussi aisément qu'alors, ou n'ayant plus les moyens de manger autant de poisson et de viande, ni de payer sans difficultés les frais de scolarité et d'habillement de leurs enfants aussi aisément qu'en 1982, année où l'on construisait l'Hôtel du 2 Février qui symbolisait la fierté du Président Eyadema d'avoir nationalisé les phosphates le 2 Février 1974. Miserere Nobis...

Et pour attester de cette grave dégradation du niveau de vie du Togolais moyen au cours des 25 dernières années, il suffirait de comparer les niveaux de vie des employés togolais entre 1982 et 2008. On constatera qu'en 1982, le salaire de base de la 1^{ère} catégorie de la Convention collective des industries du Togo était de 15.136 FCFA, et qu'il n'a progressé depuis lors que de 10%, en passant à 16.687 FCFA aujourd'hui, en 2008... tandis que le prix du Kg de pain est passé de 234 FCFA en 1982 à 700 FCFA aujourd'hui (+300%), celui du kilo d'igname de 106 FCFA à 336 FCFA (+316%), le Kg de bifteck de 750 FCFA à 3.000 FCFA (+400%), le Kg de riz de 214 FCFA à 461 FCFA (+215%), le kilo de maïs de 97 FCFA à 280 FCFA(+288%), le poisson frais (carpe) de 633 FCFA à 3.500 FCFA(+552%), le litre de pétrole lampant servant à éclairer les maisons ayant augmenté de 135 FCFA à 370 FCFA (+274%), le litre d'essence de 200 FCFA à 505 FCFA (+253%), le prix de la place en taxi collectif passant de 25 FCFA à 200 FCFA (+800%), le loyer mensuel d'une chambre en centre-ville de 2.000FCFA en 1982 (avec une avance de 2 ou 3 mois) à 10.000 FCFA (+500%) aujourd'hui (avec une avance de 6 à 12 mois), le tarif de la consultation médicale au CHU-Tokoin passant de 600 FCFA en 1982 à celui, variable aujourd'hui, de 2500 à 6000 FCFA, et les prix des médicaments multipliés par plus de 300% ... etc.

Au vu de ces statistiques alarmantes sur le coût de la vie des Togolais, il y a de quoi avoir le tournis en observant sur cette période d'un quart de siècle (1982-2008), le décalage choquant entre l'évolution de la grille des salaires (qui n'ont augmenté que +10% seulement en valeur nominale) et l'évolution comparée des prix des denrées alimentaires, sans oublier le logement et le transport qui ont augmenté autour de plus de 300%.

Tout cela confirme clairement que depuis 1982 le pouvoir d'achat du peuple Togolais a bien été divisé par 3, tout en tenant compte de la baisse relative des prix de certains produits (habillement, petits équipements électriques et électroniques, ...) actuellement importés d'Asie,

d'Afrique du Sud ou du Brésil, alors qu'en 1982 ils étaient importés d'Europe à prix plus élevé (abstraction faite de leur qualité...).

Les salariés ont donc été délibérément sacrifiés dans la politique des revenus depuis 25 ans. Leur résignation s'explique par la toute-puissance de l'Etat sous la présidence Eyadema, qui muselait l'unique syndicat des travailleurs, la CNTT, jusqu'en 1991, tandis que par la suite, le manque d'expérience et de compétence des nouveaux syndicats libres laissa les choses en l'état.

Néanmoins, officiellement, cette stratégie de blocage des salaires était justifiée par l'impératif de remboursement de la dette extérieure qui se porta sur la masse salariale des fonctionnaires pour dégager une épargne budgétaire servant à rembourser les surfacturations de la soi-disant « Politique des Grands Travaux » des années 1974-1981.

D'ailleurs, les fonctionnaires ne furent pas les seuls à être sacrifiés. Ce fut aussi le cas des budgets sectoriels de la santé publique, de l'éducation nationale et de l'entretien des infrastructures urbaines, dont la dégradation sévit durant ces 25 dernières années. Il en fut de même pour les salaires du secteur privé dont la grille était décrétée par le Chef de l'Etat.

Le plus néfaste pour les populations togolaises, c'est que ce gel des dépenses sociales, dans le seul but de rembourser des emprunts extérieurs contractés pour des investissements improductifs, s'appliquait aux dépenses de santé publique, de l'école publique et d'entretien des infrastructures urbaines, alors même que ces secteurs prioritaires de toute bonne gouvernance, subissaient la pression d'une forte croissance démographique de 3,2% par an, soit du doublement de la population et donc des besoins sociaux sur cette période de 25 ans.

Imaginons comment la population d'un pays, déjà classé comme parmi les plus pauvres du monde, était sciemment condamnée à s'appauvrir, année après année, durant 25 ans, pour rembourser des emprunts qui ne contribuèrent guère à son bien-être mais à celui du « Timonier national », concentrant tous les pouvoirs pour guider la destinée du pays : c'était le Togo sous le Pt Eyadema des années 1975-2005 !

C'est ainsi que cette pauvre population a dû endurer la détérioration des salles de classe et la baisse du niveau de l'enseignement depuis un quart de siècle, de même que la fermeture progressive des centres médicaux dans les quartiers populaires des villes, dans les villages et cantons, alors qu'elle augmentait de 2,5 fois au cours des 25 dernières années... alors que tous ces sacrifices populaires ne servaient qu'à rembourser de mauvais investissements. De la sorte, fut sacrifié le bien-être de 95% des populations togolaises sur l'autel de la dette extérieure, les 5% restants étant composés des hommes et femmes d'affaires, des professions indépendantes ou libérales qui arrivaient plus ou moins bien à s'en sortir par leurs propres moyens, en dehors d'une centaine de privilégiés.

Mais comment, dans les faits, en est-on arrivé là ?

Comment a-t-on pu accumuler une énorme dette extérieure d'environ 2 milliards \$, soit 500 milliards FCFA de 1983, alors que notre revenu national n'atteignait pas encore 200 milliards FCFA (800 millions \$ à l'époque où 1\$=250 FCFA), alors que le Togo avait soldé toutes ses dettes en 1975, suite à la nationalisation des phosphates depuis février 1974 ?

Et même, à cette époque, au vu des recettes extraordinaires des phosphates, cacao, café et palmistes, le ministre des finances de l'époque, Edem Kodjo, avait proposé de placer cette manne exceptionnelle, provenant du quadruplement de nos recettes d'exportation, dans un fonds financier sur le marché international, en vue d'en récolter les dividendes annuels, en attendant que le gouvernement puisse établir un plan adéquat pour son utilisation efficace au service du développement national : il voulait éviter les effets inflationnistes que la dépense interne de telles sommes imprévues pourrait générer.

Malheureusement, il ne fut pas écouté par le Président Eyadema qui affecta aussitôt ce personnage gênant au ministère des Affaires Etrangères, pour ensuite l'éloigner du Togo en le faisant élire au poste de Secrétaire Général de l'OUA.

De la sorte, le Pt Eyadema put s'adonner à cœur joie à sa fameuse « politique des grands travaux », dont le peuple togolais subit les conséquences néfastes depuis 25 ans. En effet, avec cette politique des grands travaux, la dette extérieure ne cessa de grimper à partir de 1976 jusqu'à atteindre 500 milliards FCFA en 1982, et 150 milliards FCFA de dette intérieure.

Il y a lieu de faire remarquer au passage qu'en ce qui concerne les entreprises locales créancières de l'Etat Togolais, le remboursement de leurs créances n'entraîne guère dans les priorités fixées par le FMI, qui se contenta de régler le seul problème de la dette extérieure, sans se préoccuper du sort des entreprises locales. Cette façon de les ignorer contribuera à étrangler l'entrepreneuriat national qui aurait dû, au contraire, être renforcé en vue de la relance par un véritable développement endogène à terme, qui serait assis sur les forces vives du pays.

Cela montre combien le FMI avait peu d'intérêt pour un vrai développement endogène du Togo, à l'image des dirigeants du pays. C'est à se demander si ce FMI-là comprenait le sous-développement, en nous imposant un schéma budgétaire aussi aberrant laissé à la discrétion des mêmes gouvernants fautifs. Aussi, constate-t-on, à travers toutes ses interventions dans les pays mal gouvernés, il n'y en a pas qui aient réussi sans changement de gouvernance politique.

Voyons à présent comment s'est concocté cet endettement extérieur hallucinant, alors même que nos recettes d'exportation avaient augmenté de façon extraordinaire durant la longue période de vaches grasses de 7 ans (1973-1980) et que nous n'étions plus du tout endettés en 1975 !

Attachez donc vos ceintures de déception! Car vous serez découragés à la lecture de la façon dont le pays a été gouverné au niveau de ses finances publiques, alors même que nous aurions pu saisir cette manne de 7 années de richesses pour jeter les bases de notre décollage économique. D'ailleurs, ce décollage économique aurait pu aussi être réalisé de concert dans notre sous-région, s'il y avait eu une foi africaniste chez nos dirigeants de cette époque. Mais, le démon du despotisme et de la cupidité les habitait tous, comme chez les rois européens de la Renaissance, mais à la grande différence que ces derniers ne pillaient pas les caisses de l'Etat pour les placer à l'étranger, et qu'ils encourageaient le développement des belles lettres et des arts pour faire briller leur pays parmi les autres nations. Mais il en fut tout autrement au Togo comme ailleurs.

I.2 GENESE DE NOTRE ENDETTEMENT EXTERIEUR EXCESIF ET INJUSTIFIE

Au cours des années qui suivirent la proclamation de l'Indépendance du Togo, de 1960 à 1973, la croissance économique était bonne, avec un taux annuel moyen de 7%. De 1974 à 1980, le Togo connut une croissance économique encore beaucoup plus élevée, de l'ordre de 10% par an, bénéficiant du boom des prix des matières premières sur les marchés internationaux, où les prix en \$ avaient doublé pour le café, cacao, et quadruplé pour les phosphates.

Cette augmentation exceptionnelle des recettes d'exportation permit au Budget de l'Etat de quintupler en passant de 16 milliards FCFA en 1974 à 80 milliards en 1975. C'est alors que le gouvernement togolais épongea toutes ses dettes, Edem Kodjo étant ministre des Finances. Aussi, ce dernier avait-il proposé au Pt Eyadema de placer cette manne exceptionnelle dans un fonds d'investissement international qui rapporterait de l'argent aux générations futures, comme le fit le Botswana avec les recettes de ses mines de diamant, sur recommandation de la Banque Mondiale. Mais Eyadema, sur les conseils de son conseiller spécial Maurice Assor (précédemment chassé par Mobutu du Zaïre avant d'être présenté en 1971 au Président Eyadema par son ambassadeur Barandao à Paris) préféra engager une politique de grands travaux, sous forme de grands hôtels luxueux et autres investissements, dits « éléphants blancs », tels que l'usine textile de Kara qui n'a jamais fonctionné, ou l'aciérie de Lomé qui n'a jamais produit de l'acier mais a plutôt servi à reconditionner des barres de fer importées, etc..., dont on appréciera les conséquences néfastes dans ce qui suit.

Cette politique d'investissements publics surfacturés, dénommés « Grands Travaux », consistait à emprunter auprès de banques privées et à des taux très élevés pour réaliser des projets déficitaires : hôtels de grand luxe, usines diverses, aéroports, monuments...et dont la garantie était basée sur les futures recettes d'exportation de OPAT et OTP, les 2 mamelles de l'économie. Ces financements démesurés et sans aucun contrôle d'audit, nous endettaient pour l'éternité parce qu'une longue période de baisse des prix de nos exportations s'ensuivit, avec des intérêts débiteurs triplant ou quadruplant la dette impayée, alors que cette dette était déjà trop surfacturée au départ !

Il faut savoir que ces investissements dits « pharaoniques », n'étaient pas du tout rentables, dans le seul but de détournements et à la gloire du dictateur. Ils furent qualifiés d'« éléphants blancs » parce qu'ils ne servaient pas l'intérêt du peuple, alimentant l'imaginaire collectif noyé sous l'autorité d'un pouvoir personnel tout puissant, sans aucun contrôle public.

Le pire est dans l'absence de contrôle des dépenses budgétaires, incitant les promoteurs des projets à trop surfacturer les coûts, ce qui condamnait le pays à rembourser (avec des intérêts de 18% l'an !) plus de 10 fois la valeur réelle du projet. C'est cet abus qui a condamné les pays africains gérés de cette façon despotique, à ne jamais pouvoir finir de rembourser leurs dettes, sauf par leur effacement, comme ce fut le cas pour Burkina Faso, Bénin, Ghana, Sénégal, Mali en 2007.

Mais cet effacement de la dette extérieure infernale n'est intervenu qu'après plus de 20 ans de souffrance des populations, qui ont dû subir durant cette période de sévères privations dans les budgets sociaux, sacrifiés sur l'autel de la dette extérieure, criminelle. Et pourquoi ce retard ?

Pour comprendre le silence complice des grandes puissances, face à tous les despotes Africains de cette époque (dont Mobutu Sessé Seko tenait le haut du pavé avec son idéologie de « l'authenticité africaine » servant à emberlificoter les masses en liesse devant ses discours), il faut revoir le contexte géopolitique de l'époque où régnait la « guerre froide » entre l'Est (URSS + Chine Populaire + Corée du nord) et l'Ouest (USA, Europe occidentale).

A cette époque, les 2 blocs opposés protégeaient les régimes africains en vue d'obtenir leur voix aux assemblées générales de l'ONU et pour la mainmise sur leurs minerais stratégiques. Ce qui poussa les dictateurs sous leur protection à piller les richesses publiques et hypothéquer les recettes futures des exportations de matières premières, tout en les plaçant sur leurs comptes l'étranger (Suisse, Liechtenstein, Bahamas avant 1990, puis en Chine et Asie du Sud-Est où le FMI n'a pas droit d'accès), au lieu de les réinvestir dans le pays en y créant de bonnes industries et des emplois, à l'image des responsables politiques asiatiques, qui sont patriotes.

On ne pensait guère les critiquer, ni sur les détournements de fonds publics ni sur les violations des Droits de l'Homme. C'était l'âge d'or des dictateurs, soutenus par l'un ou l'autre des deux camps de l'Est ou de l'Ouest. Cela généra l'enfer pour nos populations, les condamnant à la misère. L'Occident agissait en Ponce Pilate face aux dictateurs criminels envers leur peuple.

De la sorte, l'Etat togolais réalisa de grands projets en grande pompe, sans aucun souci de leur rentabilité pour couvrir le remboursement des emprunts contractés pour les réaliser. Et personne, à cette époque de despotisme obscur (selon l'expression bien connue de Edem Kodjo dans son livre « Demain, l'Afrique » publié en 1984), n'osait en critiquer le bien fondé, ne fût-ce en que faire une étude préalable de « cost/benefit analysis », sous peine d'être puni de lèse-majesté envers le « dieu de la terre » qui l'envoyait expier son péché en prison à Agombio (Nord Togo)...

Néanmoins, il faut reconnaître que le FMI avait dénoncé (quoique tardivement au milieu des années 1980) les détournements des richesses nationales du Zaïre par son Président, le général Mobutu Sessé Seko, à qui le FMI reprochait d'avoir accumulé une fortune personnelle de 11 milliards \$ de l'époque, pouvant servir à rembourser toute la dette extérieure du Zaïre (d'environ 8 milliards \$) que Mobutu n'honorait plus, raison pour laquelle le FMI le dénonça seul, à la différence de tous les autres dictateurs honorant leurs engagements envers le FMI... Et le FMI n'eut plus alors à dénoncer d'autres dirigeants africains, parce qu'ils se sont tous mis au pas.

Et pourtant, faut-il, ici, informer sinon rappeler que cette pratique cleptomane des dirigeants africains était courante puisqu'ils ne souffraient d'aucun contrôle indépendant des ressources ni des dépenses publiques, sauf que l'Inspection Générale d'Etat pouvait être diligentée par le Chef de l'Etat lui-même à l'encontre de certains « fonctionnaires indéliçats ».

Ce qui est encore plus choquant, aujourd'hui, c'est de constater que cet endettement démesuré des Etats africains leur était accordé alors que ces pays étaient déjà classés parmi les pays les plus pauvres de la planète. Il aurait fallu plutôt mobiliser les ressources extraordinaires provenant du boom exceptionnel des matières premières en 1973-1980, pour le bien-être des

populations d'autant plus que le Chef de l'Etat se faisait appeler « Père de la Nation » dans toutes les manifestations publiques, notamment en présence des bailleurs de fonds...

C'était vraiment cynique et criminel, car ce sont ces populations² pauvres qui allaient encore s'appauvrir durant les générations futures pour rembourser ces dettes odieuses.

Pire encore, ces détournements de la richesse nationale étaient d'autant plus criminels que les chefs d'Etat et les gouvernements de l'époque étaient avisés par les institutions internationales des moyens de lutte contre la pauvreté, à travers toute une série de réformes à entreprendre pour développer leur pays, notamment par la rationalisation des choix budgétaires et par la transparence des dépenses publiques et des recettes d'exportation de nos matières premières par des sociétés d'Etat dont la gestion était opaque et non auditée...

Or, la bonne gestion de ces sociétés d'exportation de nos produits agricoles et de nos minerais, dont les phosphates, aurait permis de dégager un budget spécial affecté à la lutte contre l'extrême pauvreté qui ravageait les 2/3 de nos populations.

Mais encore fallait-il avoir la fibre humaniste au niveau des autorités pilleuses ...!

I.3 LES MECANISMES DE L'ENDETTEMENT EXTERIEUR EN 1975/1981

Parmi les sources d'endettement extérieur abusif qui ont réduit les budgets sociaux des populations togolaises depuis un quart de siècle, se trouvent notamment :

1. Tout d'abord, les investissements pharaoniques, dont l'exemple type est l'Hôtel du 2 Février, orgueil du régime, qui avait été facturé finalement à 38 milliards FCFA alors qu'un des architectes du projet m'avait personnellement confié qu'il l'aurait construit pour 5 milliards FCFA seulement ; qui plus est, sachez que 10 étages de cet immeuble sont vides d'aménagement intérieur, et qu'à une question posée lors du procès de la « Conférence Nationale » de 1991, il avait été répondu que cette économie de 10 étages aurait servi à construire la résidence présidentielle de Lomé II, baptisée par la suite « Résidence privée du chef de l'Etat » ;
2. Ensuite, parallèlement aux surfacturations des constructions de prestige, ce sont les investissements productifs des entreprises publiques et parapubliques dont les valeurs de construction et des équipements ont tout autant été fortement surfacturées, à tel point que le seul amortissement de leur coût surfacturé empêchait définitivement ces entreprises d'être rentables (ce qu'on appelle des investissements mort-nés), ce à quoi venait s'ajouter le coût excessif d'un personnel pléthorique, surpayé et, de surcroît, souvent non qualifié ; dans ces conditions, ces entreprises publiques ne pouvait objectivement pas générer les revenus nécessaires pour couvrir les charges de remboursement des emprunts effectués pour leurs investissements, ni leurs charges excessives de fonctionnement : c'étaient donc des investissements suicidaires, condamnés d'avance. Mais comme il n'y avait pas d'organe de contrôle financier ni d'audit externe qui aurait pu mettre en doute ces choix d'investissement, décidés par le conseiller spécial d'Eyadema, l'omnipotent Maurice Assor, et comme le propriétaire de ces usines était l'Etat, c'est donc le Budget de l'Etat qui devait prendre en charge tous leurs déficits d'exploitation et financiers : cela explique pourquoi le FMI avait préconisé, sans aucune hésitation, de procéder à leur privatisation, dans le seul but d'éviter que ces pertes annuelles ne continuent à être supportées par le Budget de l'Etat, d'autant plus qu'il devait financer en priorité le remboursement de la dette extérieure que le FMI avait négocié avec les créanciers ; malheureusement, cette mesure de choix budgétaire portait en elle une conséquence sociale douloureuse, celle de la perte d'emploi pour des dizaines de milliers de travailleurs innocents, contents et fiers de produire pour le compte de l'Etat.
3. Enfin, il y a d'autres formes de détournements de fonds publics qui existent et dont j'ignore les montages frauduleux, relatés par des ONG dénonçant les flux illicites de capitaux. Pour les découvrir, il suffirait que des étudiants en doctorat fassent leur thèse sur ce sujet et en diffusent le contenu pour nous prémunir contre la répétition de tels actes dans le futur. Je suis disposé à y apporter mon savoir-faire en les y aidant dans leurs recherches.

I.4 PROBLEMES NES DES DIFFICULTES DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE APRES 1982

Le drame des difficultés de remboursement de notre dette extérieure abusive s'est trouvé amplifié par le fait qu'à partir de 1982, les cours de nos produits d'exportation agricoles et miniers (café, cacao, coton, palmistes, phosphates...) avaient doublement fléchi jusqu'en 1993 :
-les cours en \$ ont baissé à leur niveau antérieur d'avant le boom de 1973,
-le taux de change du dollar en FF, et donc en FCFA a progressivement baissé après 1985.

Cette double baisse des recettes d'exportation de l'OPAT et de l'OTP, n'a plus permis à l'Etat d'honorer les échéances de la dette extérieure, programmées sur les recettes d'exportation des bonnes années de 1973/1980, sur lesquelles ces dettes abusives avaient été contractées.

Pire encore, ces dettes extérieures, déjà démesurément grossies par les surfacturations, étaient assorties de taux d'intérêts très élevés, entre 14 à 18% l'an, sans compter les clauses de pénalités de retard qui alourdissaient le montant final à rembourser. Or, ces taux élevés entraînent le doublement du montant à rembourser sur une période de 6/7 ans, ou son triplement sur 9/10 ans, ou son quadruplement sur 11/12 ans : ces effets nous faisaient rembourser plusieurs fois les montants empruntés, alors même que l'Etat avait la possibilité d'emprunter à un taux voisin de zéro auprès des grandes institutions financières internationales, mais cette voie-là le soumettait au suivi et au contrôle des bailleurs de fonds, le privant des surfacturations criminelles...

Et le résultat de cette gestion désastreuse des finances publiques s'est retrouvé dans l'appauvrissement de nos populations, privées des budgets nécessaires pour la santé publique, l'éducation nationale et l'entretien des infrastructures de communication, entraînant la dégradation générale de notre économie, sans issue. D'où l'obligation pour la communauté internationale de réaliser que nous ne pouvons sortir de cette impasse qu'en effaçant la dette extérieure restante.

Cependant ce geste généreux est soumis à des conditions précises : l'effacement de toute dette d'Etat pauvre est soumis à la condition de bonne gouvernance. C'est ce qui a permis déjà à nos voisins, Burkina Faso, Ghana et Bénin d'en bénéficier, alors que nous NON !
(NB ! Cet ouvrage est écrit en 2008, le TOGO ne bénéficiera de cet effacement de 900 milliards FCFA qu'en 2010)

Or, en 2008, notre pays poursuit toujours sa descente aux enfers à cause de centaines de prédateurs qui continuent à profiter impunément de l'ordre établi pour continuer à s'enrichir immodérément au détriment de 98% de la population togolaise. Car il faut savoir que toutes nos pratiques de mauvaise gouvernance ne sont pas ignorées de nos bailleurs de fonds, qui ont des indices de mesures qui leur permettent de savoir ce qui se passe dans l'ombre des prédateurs de notre économie. C'est pourquoi nos bailleurs de fonds, ayant les qualités de discrétion des grands banquiers, ne dénoncent pas les pratiques du pouvoir, mais ils traînent à nous réhabiliter dans leur cercle de confiance, pour nous aider à redémarrer pour de bon. Car ils ne tiennent pas à recommencer le cercle infernal de l'endettement criminel du passé.

Aussi, est-il incompréhensible que notre Pt de la République, abreuvé d'études supérieures en gestion financière (le faisant justement bien apprécier de nos bailleurs de fonds qui ressortent, de leur visite, enchantés de le voir manier aussi bien le français que l'anglais et comprenant très bien la finance), ne se décide pas à donner pas un coup de balai décisif, ce qui lui permettrait de gagner la confiance populaire générale qui n'attend que cela !

Cela lui offrirait les moyens, avec le soutien populaire et celui de la société civile, pour redresser la situation des finances publiques en recouvrant d'énormes recettes fiscales et douanières non enregistrées, et partant, cela lui permettrait de redynamiser toute l'économie nationale en s'appuyant sur le soutien unanime des personnes ressources émanant de la société civile, compétentes et de bonne volonté, comme cela a été déjà fait au Bénin voisin par le Président béninois Yayi Boni, alors que le Bénin d'autrefois était décrié pour être l'un des Etats les plus corrompus du monde aux côtés du Nigéria et du Cameroun. Il suffit de vouloir et d'oser bien sûr...

Et, dans la foulée de ces réformes, c'est tout l'entrepreneuriat togolais qui pourrait prospérer, notamment grâce au remboursement de la dette intérieure de 300 milliards FCFA, dont les longs délais d'impayés ont ruiné de nombreuses entreprises locales depuis 1984 à 2008.

Aussi, me dois-je d'invoquer le tout-puissant dieu « Hebiesso » pour délier notre Président Faure des contraintes de son héritage et de l'influence néfaste de son entourage, pour que, tel le Phénix qui resurgit de ses cendres, il puisse enfin reconquérir la confiance de tous ceux qui avaient cru au changement à la suite de son avènement au pouvoir en 2005.

I.5 EFFETS ANTISOCIAUX DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE

Le FMI avait obtenu de l'Etat d'affecter 20% de ses recettes budgétaires au remboursement de sa dette extérieure pour éviter d'être déclaré en état de cessation de paiement, ce qui aurait suspendu l'aide extérieure et grevé le commerce extérieur du Togo. C'est ainsi que le FMI obtint la mise en place d'une grave austérité budgétaire avec affectation de 20% du Budget au remboursement de la dette extérieure. Or, le gouvernement s'est permis, par souveraineté régalienne, de ponctionner cela sur les seuls budgets sociaux, en sacrifiant le niveau de vie de nos populations, avec des effets désastreux pour la vie sociale des Togolais.

Voici comment s'est opérée en 4 volets cette descente aux enfers :

1. - le blocage des salaires de la fonction publique et le gel des salaires du secteur privé figurant dans les conventions collectives. Et, de ce fait, une bonne partie des cadres compétents durent s'expatrier, avec l'effet immédiat de faire baisser la productivité nationale. En ce qui concerne ceux qui sont restés en continuant leur activité salariée au Togo, leur niveau de vie s'en ressentit par la baisse progressive de la qualité de leur alimentation, de leurs soins médicaux et de leur logement : le mal-être succéda à leur moins-avoir, et le sourire bien connu des Togolais d'antan se crispa peu à peu jusqu'à finir par disparaître aujourd'hui...

2. - la diminution relative des dépenses budgétaires pour la santé publique. Cela eut pour effet de dégrader le niveau des soins médicaux dans nos hôpitaux et dispensaires, jusqu'à la fermeture progressive de ces derniers qui, au temps colonial, offraient des soins gratuits dans les quartiers des villes et dans les campagnes. Il en résulta une mauvaise ambiance dans les services médicaux demeurés en activité, amenant beaucoup de personnel médical compétent à s'expatrier et à servir hors du pays : le Togo perdit alors son ancien prestige médical qui nous attirait des malades en provenance des pays voisins qui venaient se faire soigner chez nous ;

3. - la diminution relative des dépenses publiques pour l'éducation nationale eut pour effet de dégrader les conditions d'exercice de l'enseignement dans nos écoles publiques, collèges et lycées, ainsi qu'à l'Université du Bénin, amenant beaucoup de bons professeurs des écoles et de lycée ainsi que des assistants, maîtres-assistants et maîtres de conférences à s'expatrier; et cela amena de nombreux étudiants Togolais à faire leur formation à l'étranger pour plus d'efficacité et de sécurité aussi: nous risquions alors de ne plus les revoir au pays, dont ils gardaient un mauvais souvenir... Il en résulta la dégradation de la qualité de notre enseignement et de la formation de nos cadres dans les décennies suivantes, pour aboutir à ce que nous subissons notamment aujourd'hui, où même les institutions internationales constatent une déficience de l'encadrement des Administrations publiques, à la différence du Togo d'avant 1990 : ils m'ont effectivement posé la question de savoir pourquoi il y a ce vide de compétence parmi les cadres avec lesquels ils discutent dans les divers ministères, où rarement quelqu'un arrive à négocier avec eux en faisant valoir un point de vue propre ou une analyse différente de celle qu'ils présentent pour résoudre les problèmes graves de l'heure... en quelque sorte, ils rencontrent le néant !

4. - le manque d'entretien ou l'abandon de nos anciennes infrastructures urbaines qui étaient relativement acceptables dans les années 1980, alors qu'à présent, l'on subit à répétition des délestages d'électricité qui ralentissent la production nationale, des inondations dans de nombreux quartiers urbains qui noient leurs maisons et entraînent des contagions malades, une insalubrité généralisée à plusieurs quartiers de la ville provenant de l'absence de ramassage des ordures ménagères qui diffusent des épidémies périodiques de choléra, de fièvre jaune, de méningite, ainsi que des endémies à répétition de paludisme et de grippe variées, ce tout faisant baisser la production nationale, tout en pesant plus fortement sur les populations pauvres qui s'endettent pour payer des soins médicaux fréquents et de plus en plus coûteux.

Tous ces constats se sont donc traduits par l'appauvrissement généralisé de nos populations, dont 7 personnes sur 10 sont à présent dans une extrême pauvreté (càdire vivant avec moins de 20.000 FCFA par mois à Lomé, ou moins de 13.000FCFA par mois dans le reste du pays), tandis que les 3 autres personnes sur 10 vivant au-dessus du seuil de pauvreté, ont elles aussi subi la dégradation de leur niveau de vie par suite de la hausse effrénée des prix de l'alimentation, de l'hébergement, des soins médicaux et des transports qui ont tous été multipliés par 3 ou 4 ou 5 ou 6 depuis 1982, alors que les revenus de ces personnes n'ont pas progressé dans les mêmes proportions, loin de là, en raison de la stagnation économique générale qui résulta de la sévère politique d'austérité budgétaire et d'accroissement de la pression fiscale, en vue de financer le remboursement de la dette extérieure. Il faut savoir que ces 20% des recettes budgétaires affectées à ces remboursements de dettes frauduleuses, couvraient les surfacturations des « grands travaux », des investissements et achats d'équipements publics et des entreprises publiques et parapubliques.

Le pire c'est que la grande partie des remboursements correspondaient aux intérêts d'une dette mensongère, consistant dans le supplément du prix que l'auteur du détournement empochait en nous faisant supporter des intérêts massifs par-dessus ce supplément, et ces intérêts étaient si lourds que leur poids dépassa de 2 à 3 fois le vrai montant du prix réel de l'équipement ou du projet financé de cette façon-là ! Et pendant tout ce temps de dure situation économique que toute la population togolaise subissait, durant plus de 25 ans jusqu'à présent, les togolais ont durement souffert de voir leurs salaires bloqués ou leurs revenus stagner, alors que le coût de la vie augmentait inexorablement, année après année, en diminuant leur pouvoir d'achat, ce qui se traduisait par moins à manger, moins à se soigner, moins à s'habiller, moins à se loger, moins à offrir à ses enfants et moins à espérer pour une retraite heureuse après une longue vie de labeur.

Mais tout n'était pas triste pour tout le monde... En effet, dans cette misère généralisée pour l'ensemble de la population, il y avait une exception de prospérité et d'enrichissement massif d'une infime partie de la population, ceux que je désigne comme les « privilégiés » du régime en place. Leur effectif au sommet de cette pyramide de nantis est seulement de quelques dizaines de personnes, qui redistribuent des miettes de leurs immenses fortunes à quelques « bons et loyaux » serviteurs et complices ; elles oeuvrent dans l'ombre pour amasser des centaines de millions FCFA et jusque des milliards et dizaines de milliards FCFA, selon les cas, grâce au non paiement des droits de douanes et de la TVA sur leurs importations, ni de l'IR ou de l'IS sur les vrais résultats financiers de leurs entreprises commerciales ou de services, ou d'autres impôts et taxes qu'ils se dispensent de verser au Trésor Public, ou encore, grâce à des monopoles abusifs qu'ils détiennent et qui leur procurent des revenus considérables sans acquitter les justes impôts sur les bénéfices exceptionnels réalisés, et l'on se demande même si dans toutes ces activités frauduleuses leurs auteurs acquittent les cotisations sociales sur les salaires ou commissions qu'ils versent (sans compter les dessous de table non déclarés) à leurs employés et autres collaborateurs. Et ces faits sont ignorés par la quasi-totalité de la population, connus seulement d'une infime partie de connaisseurs avertis qui savent observer dans le silence ce qui circule autour d'eux...

Et parmi ces gens bien informés, il y a les journalistes, mais ils n'osent plus dénoncer ces « privilégiés », par crainte de représailles violentes... Mais, nombreux sont les membres courageux de la société civile qui pourraient témoigner en cas de besoin, dans le cadre d'une « Commission de lutte contre la corruption » digne de confiance, comme cela eut lieu au Bénin voisin, où l'on fit arrêter M. Fagbohoun pour ce même genre de malversations qu'il avait perpétuées durant plus de 25 ans sous le régime Kérékou ...

Vivement que cela ait lieu à Lomé, pour redonner confiance au peuple togolais souffrant dans l'indigence, alors que des privilégiés accumulent des milliards FCFA qu'ils envoient placer à Hong Kong, Singapour, Shanghai, Dubaï, à l'abri des regards... !

I.6 LE SORT DES ENTREPRISES LOCALES CREANCIERES DE L'ETAT

Outre ce désastre de la dette extérieure qui a réduit de (66%) le pouvoir d'achat de nos populations, impuissantes face à un Etat despotique les faisant vivre dans la désinformation, il faut savoir que les entreprises privées togolaises créancières de l'Etat et non liées au pouvoir,

se sont retrouvées avec 150 milliards FCFA de créances impayées en 1982, sans recevoir des intérêts de retard, alors qu'elles ployèrent sous le poids des lourds intérêts débiteurs sur les découverts que leurs banquiers leur avait accordés pour financer ces commandes de l'Etat.

En raison de ces lourds impayés de l'Etat, nombre de ces entreprises finirent par déposer leur bilan et fermer leurs portes en licenciant leur personnel nombreux qui était relativement le mieux payé parmi les salariés Togolais. Et par ricochet malheureux, ces licenciements eurent pour effet de faire perdre au Trésor Public les impôts sur le revenu, les taxes sur salaires de même que les cotisations sociales à la CNSS, sans oublier les droits de douanes et la TVA sur les dépenses que ces salariés débauchés auraient générés s'ils avaient sauvé leur emploi. Donc le Budget de l'Etat lui-même en pâtit par feedback.

Mais nos dirigeants de cette époque pouvaient ils vraiment penser à cela ? Car, tout ce qui importait pour eux, c'était ce qui rentrait dans leurs poches ! Et tant pis pour ceux qui allaient, par la suite, en conséquence de leurs forfaits, vivre dans le désespoir ou survivre affamés et sans soins, comme c'est le cas actuellement dans certains pays africains.

La crise économique résultant des détournements opérés, s'en trouva ainsi doublement aggravée, parce que ces entreprises privées, subissant de grosses difficultés financières du fait des impayés de l'Etat, durent réduire ou cesser leurs activités en licenciant tout ou partie de leur personnel, tout en privant le Service des impôts et la direction des douanes et la CNSS de recettes substantielles qui auraient pu alimenter le Budget de l'Etat et la caisse de retraite des travailleurs Togolais. Le chômage augmenta de façon cumulative partout, à travers tous les secteurs d'activité, car tous ces licenciements et baisses de revenus dans le secteur privé avaient pour effet direct de diminuer les dépenses de consommation nationale, donc le chiffre d'affaires du commerce, donc la TVA et les recettes douanières sur les biens de consommation importés, et ce avec, en plus, tous les effets multiplicateurs négatifs sur la croissance économique nationale.

D'ailleurs, faut-il le rappeler, entre 1986 et 1993, la Banque Mondiale avait donné ses statistiques économiques sur l'Afrique subsaharienne en mentionnant une importante baisse du revenu réel par tête de 30% dans l'ensemble de la zone UEMOA, dont le Togo fait partie.

Et si les pays africains membres de la zone FCFA, autres que le Togo, ont connu une remontée de leur croissance économique à partir de 1994, ce ne fut point le cas du Togo parce qu'il avait été mis à l'index de l'aide internationale à la suite de la répression sauvage de l'opposition démocratique, le 30 janvier 1993 à « Fréau Jardin », amenant l'Union Européenne et USA à suspendre leur coopération avec le Togo jusqu'à l'APG signé à Ouagadougou en 2007.

Et durant ces 15 ans de sevrage de toute aide européenne et américaine, nous avons été privés d'un total d'aide extérieure de 750 milliards FCFA, en estimant à un minimum de 50 milliards FCFA par an (soit l'équivalent de 20\$ par habitant et par an entre 1993 et 2007, ce qui est encore faible par rapport à ce que reçoivent d'autres pays africains de la sous région...) le flux minimum que l'on aurait reçu en temps normal s'il n'y avait pas eu cet embargo, face auquel le Président Eyadema prit la décision ferme de se tourner plus fortement vers la Chine populaire, avec laquelle les relations du Togo se renforcèrent beaucoup depuis lors.

I.7 RESPONSABILITES DU FMI ENVERS NOS POPULATIONS DEMUNIES

Lorsque le gouvernement Togolais appela à son chevet le FMI en 1982, pour l'aider à trouver une solution pour le paiement des arriérés de sa dette extérieure, il fut constaté (dans le secret de l'instruction financière et à l'insu des Togolais) son niveau catastrophique : la dette extérieure du Togo s'élevait à 250% de son PIB, alors que les normes moyennes admises sont de l'ordre de 60% seulement !

Le FMI promet au gouvernement de l'aider à négocier avec ses divers créanciers extérieurs (tout en ignorant les créanciers intérieurs dont je vous ai parlé plus haut et dont le sort fut scellé en enfer). Il obtint que le Togo consacre 20% de ses recettes budgétaires annuelles (et cela aurait exigé plus de 30 années de remboursement si le Togo réussissait à respecter les échéances rééchelonnées !...) au remboursement, mais sans interférer dans la manière de répartir cette ponction entre les divers postes de dépenses budgétaires.

Il faut rappeler ici que jusqu'en 1981, à la faveur des prix élevés à l'exportation, l'Etat togolais se servait des contributions exceptionnelles annuelles de l'OTP (Office Togolais des phosphates) et de l'OPAT (Office des produits agricoles du Togo) au Budget de l'Etat pour honorer les échéances des prêts qui avaient servi à toutes les surfacturations. Et c'est à la suite de la chute brutale des cours mondiaux des phosphates, du café et du cacao, que le Budget n'arrivait plus à honorer les échéances des prêts extérieurs qui avaient servi à financer l'Hôtel du 2 Février, l'aciérie de Lomé, l'usine textile de Kara, la raffinerie de pétrole, l'aéroport de Niamtougou, le parc de tracteurs agricoles, ...etc, tous ces projets qui n'ont jamais réussi à fonctionner vraiment sinon en causant d'importantes pertes d'exploitation supportées par l'Etat propriétaire.

Et, ayant rééchelonné la dette extérieure du Togo, le FMI laissa notre gouvernement gérer son Budget à sa guise, pour la répartition de la ponction de 20% du Budget pour rembourser la dette extérieure renégociée par le FMI. Ce dernier ferma les yeux sur le fait que l'Etat ne réduise pas les dépenses militaires ni celles de la présidence de la République, alors que 5 millions de populations démunies pâtissaient de la baisse de leur IDH (indice de développement humain).

Et les nouvelles mesures d'austérité imposées par le FMI pour pouvoir rembourser la dette extérieure, infligèrent le blocage des salaires dans la fonction publique (et, par extension, dans le secteur privé), tout en décrétant un nouveau Code Fiscal qui alourdira les impôts avec la création d'une TGA de 3% (ancêtre de la TVA actuelle de 18%), le doublement de l'IMF (impôt minimum forfaitaire), l'accroissement des droits de douanes (qui fit fuir nos anciens clients nigériens et nigériens vers le Bénin), l'augmentation de la pression fiscale sur les revenus, sur les artisans, les industriels et les commerçants ...etc.

Cela revenait, en fait, à faire supporter aux salariés et aux opérateurs économiques le sacrifice du remboursement d'une dette qui ne les concernait guère, sinon le bon plaisir du Président Eyadema qui avait seul décidé des investissements de tous ces « éléphants blancs » : l'on ne pouvait plus guère compter sur les recettes d'exportation des phosphates et des produits agricoles de rente en raison de la chute brutale de leurs cours mondiaux.

Je tiens ici, au passage, à rendre un hommage mérité à tous nos paysans, producteurs de café/cacao/palmistes, ainsi qu'aux populations sacrifiées de la zone de production des phosphates, pour avoir supporté, sans reconnaissance de leurs mérites, une grande partie du financement de la dette extérieure du Togo entre 1974 et 1981, jusqu'à ce que les cours mondiaux de ces produits chutent : en effet, il faut savoir que le paysan producteur des produits d'exportation sous monopole de l'OPAT, ne percevait pas le juste prix, laissant le monopole d'Etat OPAT (Office des Produits Agricoles du Togo) prélever une très forte marge durant les 7 années de vache grasse ; de même, dans un autre contexte, les populations de la région productrice des phosphates ne put pratiquement rien bénéficier de cette manne qui se révéla comme un poison, puisque la pollution de cette zone et la détérioration de son environnement ne furent jamais réparées.

Et ce qui est le plus frappant dans toute cette danse macabre, c'est que les nouveaux responsables de la Banque Mondiale, dépêchés au Togo à la suite de la reprise de la coopération internationale en novembre 2007, se soient étonnés de trouver le Togo dans son état de délabrement actuel : ils ne comprenaient pas pourquoi nous étions tombés si bas !

Aussi, faut-il croire, à travers leur réaction plutôt attendrie, qu'ils n'avaient point été mis au courant des conséquences gravissimes de l'action drastique de leurs prédécesseurs : d'ailleurs, leur jeune âge m'a porté à croire en leur innocence et en leur bonne foi envers nous.

Mais, figurez-vous, mes BBAFF&SS, que pour toute réponse claire et directe, j'ai dû leur résumer publiquement, (avec beaucoup de courage car c'était en présence de suppôts du Pouvoir qui me jetaient des regards réprobateurs durant mon intervention verbale) ce que je vous burine en ce moment dans cette Planche sociale.

1.8 LE MASSACRE de « FRAU JARDIN » en janvier 1993 : L'IRREPARABLE !

En dehors de toutes ces données économiques, il faut retenir un événement majeur qui allait priver notre pays, durant 15 années, entre 1993 et 2007, de toute aide extérieure. Il

s'agit du massacre de « Fréau Jardin » en du 30 janvier 1993, intervenu sous les yeux des ministres français et allemand de la coopération, en visite à Lomé. Cela choqua, entraînant des représailles de la part de l'UE et autres pays donateurs qui suspendirent leur coopération du fait de la violation flagrante des droits de l'homme par le Président Eyadema.

Cela eut pour effet global de priver le peuple togolais de 50 milliards FCFA d'aide annuelle (soit 25 \$ seulement par habitant alors que le Sénégal reçoit 90 \$), c'est-à-dire un manque global d'aide extérieure de 750 milliards FCFA entre 1993 et 2007. Or, cela équivaut à ce qu'un « Plan Marshall » pour la reconstruction du Togo a besoin pour une période de 5 ans, à condition que cette aide soit cogérée par les bailleurs de fonds, la société civile ainsi que divers représentants compétents du gouvernement, pour en garantir la bonne utilisation.

Cette privation de toute aide extérieure depuis 1993 a aggravé la précarité des populations démunies, par le recul de l'alphabétisation et la hausse de la mortalité infantile, la baisse à 46 ans de l'espérance de vie alors qu'elle dépasse 80 ans en France. Cet appauvrissement explique pourquoi nos populations ont du mal à payer l'inscription de leurs enfants à l'école publique (3555 FCFA par garçon et 2555 FCFA par fille), alors qu'elle était gratuite du temps colonial. Elles ne disposent même plus des consultations médicales gratuites dans les dispensaires de quartier et de village, qui ont tous été fermés depuis les P.A.S imposés par le FMI pour rembourser une dette extérieure frauduleuse. De même, avec ces P.A.S les hôpitaux publics ont quadruplé leurs tarifs alors que leurs prestations ont décliné en qualité du fait de l'expatriation d'une partie des médecins togolais pour non reconnaissance de leurs mérites après 1982 (comme d'ailleurs pour des tas d'enseignants-chercheurs de l'Université du Bénin, devenue Université de Lomé en 2007, ainsi que d'autres agents dynamiques et insoumis exerçant dans divers secteurs stratégiques du développement de ce pays pauvre qui avait besoin de toutes ses forces vives pour se tenir debout). Je me rappelle de la tristesse qui étreignait nos cœurs, en apprenant que telle personne compétente quittait le Togo pour la France, l'Allemagne ou même ailleurs en Afrique où elle était accueillie à bras ouverts !

Quant à la mauvaise gestion de l'habitat, on ne peut que la déplorer en sachant bien que la taxe de 1% sur les salaires, prélevée pour aider à la construction de logements sociaux, n'a jamais été utilisée à cette fin.

Aussi, notre pays manque-t-il gravement, en ce moment, des hautes compétences en tous domaines, selon un constat du FMI, de la banque Mondiale et de l'ONU. Ce désastre d'incompétence résulte de la mauvaise allocation des ressources budgétaires sacrifiant l'éducation et la santé, durant les 25 dernières années, ainsi que de l'absence de promotion au mérite, pratiquée par notre hiérarchie administrative et politique qui favorisa le militantisme politique, poussant les plus compétents et méritants à s'expatrier au lieu de rester servir sous les ordres de directeurs médiocres sinon notoirement incompétents. Aussi, à cet effet, faudrait-il réviser sérieusement la grille des salaires dans la fonction publique pour réussir à y attirer et maintenir les cadres compétents.

I.9) QUE FAIRE CONTRE LA CORRUPTION ?

Les dernières élections législatives d'octobre 2007 ont montré les difficultés continuelles rencontrées sur notre chemin de démocratisation. Et pourtant, la signature de l'APG à Ouagadougou en Août 2006 laissait espérer que le gouvernement d'union nationale dirigé par Me Yaovi Agboyibo nous mènerait à une résurrection économique et sociale.

Mais cela n'a servi qu'à réhabiliter le pouvoir togolais aux yeux de la communauté internationale. C'est que l'Opposition ne fut guère solidaire et sa division l'affaiblit face à un parti RPT uni et déterminé à reconquérir l'intégralité de son ancien pouvoir.

Par contre, le peuple togolais ne sent pas d'amélioration de ses conditions de vie en général, puisque les prix des denrées agricoles ont beaucoup augmenté sans être subventionnées. Par contre, les transporteurs routiers et les propriétaires de véhicules bénéficient d'une forte subvention qui allège de 25% leur facture de carburant.

A côté de la misère ambiante des Togolais, l'on observe des privilégiés indécents et des fraudeurs en douanes et aux impôts, qui les narguent du haut de leurs « quatre-quatre » à vitre teintée pour qu'on ne puisse pas distinguer les reconnaître...

Néanmoins, le fait que je les ai dénoncés récemment au cours de 2 émissions télévisées sur TV7, a vite fait de les amener à éviter certains signes ostentatoires, de manière à ne pas effaroucher les « jaloux », comme ils le crient de façon effrontée et avec cynisme : je me rappelle de certains caciques et profiteurs du régime RPT scandant face aux opprimés « vous êtes jaloux de nos acquis »... alors qu'un avantage mal acquis, à mes yeux, rend plutôt méprisables ceux qui en profitent !

Mais il y a pire encore à constater dans notre pays, c'est que ceux qui s'adonnent à ces actes criminels de détournements de fonds publics ne sont même pas jugés ni mis en prison après avoir été remerciés par le pouvoir, suite à une dénonciation, par hasard, de leurs forfaits. Il se trouve même que ces criminels économiques, démis de leur ancienne fonction à la tête d'un ministère, se retrouvent à une autre fonction honorable, et soient alors enviés dans leur entourage politique par ceux-là mêmes qui n'ont pas eu ce « don » ou ce « privilège » de piller impunément le Trésor Public.

Aussi triste que cela puisse paraître, il se trouve que ces grands prédateurs des richesses nationales représentent, aux yeux de la jeunesse togolaise en quête de repère, un modèle « remarquable » de réussite financière avec pignon sur rue, puisqu'ils ne sont guère inquiétés dans leurs villas luxueuses et leurs voitures clinquantes, et que, dans leur impunité, ils continuent à brasser d'importantes affaires tout en bénéficiant des honneurs à l'occasion de leurs passages dans les grands magasins ou dans leur village.

Et, comble d'impunité pour ces prédateurs publics, aucun journaliste d'investigation n'ose enquêter sur l'origine de leurs richesses, qui sont sans rapport avec leurs traitements dans leurs fonctions officielles, où ils ne gagnaient guère plus de 1 à 2 millions FCFA par mois, alors qu'ils n'avaient pas de richesses personnelles avant leur ascension politique.

Et si l'on parodie un vieux slogan du RPT, l'on pourra dire de ce genre d'hommes politiques : « *Ils se servent bien au lieu de bien servir* ».

Mais ces exemples de grands prédateurs de l'Etat togolais ne se limitent pas à un zoo où l'on observerait quelques impétrants impénitents. Le pire, socialement parlant, c'est qu'ils engendrent un système de corruption se propageant à travers une chaîne ininterrompue et grandissante de petits corrompus, vivant autour de ces gros prédateurs de l'économie nationale.

Et ces « petits corrompus serviles » y vont de leur propre « débrouillardise » pour opérer ensuite à leur guise, en contournant et doublant leurs « patrons » qui n'oseront pas les réprimander puisque eux-mêmes leur ont donné l'exemple ! De cette façon, des cercles concentriques de la corruption se développent tout autour, de plus en plus bas et plus large ...

Pour comble de tout, ces pratiques se font dans l'indifférence générale, et même sous une forme banalisée, puisque cela est rentré dans les mœurs (les honnêtes gens sachant bien que tous ces corrompus et corrupteurs sont solidement « couverts » par les cercles du pouvoir), comme l'avait si bien avoué l'ancien ministre de la communication, Polycarpe Johnson, devant la « Conférence Nationale » en 1991, en avouant que ce sont « les habitudes de la maison »...

Ce qui est surprenant, c'est que ces pratiques de fraude ou de corruption nous font rire dans nos conversations de salon. Et, je m'étais souvent posé la question de comprendre pourquoi nous en rions, alors que cela mériterait de nous apitoyer sur le triste sort de notre pays ?

La réponse est la suivante : cette façon d'en rire signifie tout simplement que nous nous y résignons, et nous nous moquons de notre impuissance, face à de tels forfaits, par défaut d'Etat de droit : nous rions du ridicule de ceux qui l'enfreignent alors qu'ils sont censés le faire respecter.

Ce qui est encore plus remarquable, c'est le cynisme avec lequel la corruption soit reconnue comme mode de gouvernance par le doyen des chefs d'Etat africains, le Président Omar Bongo, qui s'était publiquement réjoui des cas de corruption dénoncés en Allemagne et en France à propos du financement de la campagne électorale de l'ancien Chancelier KOHL avec l'aide camouflée de la compagnie pétrolière ELF, sur ordre du Pt Mitterrand, dans les années 1990 : il déclara fièrement sur les ondes internationales de RFI que l'Afrique ne détenait pas le monopole de la corruption... Il en était fier : c'était sa revanche. Quelle consolation !

Néanmoins, sur la corruption en Europe et en Afrique, il faudrait faire un distinguo sur son impact social. En effet, en Afrique, du fait que la corruption s'en prend surtout aux

comptes des budgets publics dont elle écorne un bon petit pourcentage du Budget, (jusque 50% des recettes potentielles !), c'est le sort des populations démunies qui en est le plus affecté, en les privant du minimum de prestations sociales qui sont indispensables pour leur survie matérielle et morale, à travers la santé publique, l'éducation nationale ou les infrastructures sanitaires et urbaines, ressorts du développement national.

Par contre, en Europe occidentale les cas dénoncés sont le fait d'entreprises qui financent les partis politiques pour pouvoir obtenir des marchés publics, sans affecter le bien-être des populations. La dimension n'est donc pas du tout la même en Europe et en Afrique.

Une autre conséquence des méfaits de la corruption sur nos habitudes de vivre au Togo, c'est que l'on soit amené à verser un pourboire pour retirer, dans un délai normal, un document d'état civil ou une simple légalisation de documents ou un extrait de jugement auprès du greffe.

Et j'explique, sans aucunement le justifier, qu'un tel comportement de la petite corruption résulte de la forte dégradation du pouvoir d'achat des petits employés publics. C'est donc la faute du gouvernement qui les a réduits à la misère, d'une part, et d'autre part, aux mauvais exemples donnés par leurs hiérarchies bénéficiant de l'impénitence.

I.10 UN DEBUT DE SOLUTION SOUS L'EGIDE DE L'ONU POUR RESTAURER LA CONFIANCE DANS L'ECONOMIE TOGOLAISE EN 2007

Les institutions internationales de l'ONU, la Banque Mondiale et le FMI, ayant constaté la dégradation extrême des conditions de vie au Togo depuis les années 1980 où leurs Représentants disaient de « Lomé la coquette » que c'était une ville merveilleuse, où les infrastructures urbaines fonctionnaient mieux que partout ailleurs en Afrique, alors qu'à présent elle est devenue si triste, avec des routes parsemées de nids de poule, des rues inondées, un tout-à-l'égout bouché, une électricité fournie par intermittence, des bâtiments publics délabrés, un CENETI (Centre informatique) peu opérationnel, des interlocuteurs de l'administration publique beaucoup moins compétents qu'autrefois, un manque de motivation au travail, ... etc.

Et cela est tellement vrai que des amis Béninois m'avouent avec tristesse leur pitié pour nous, Togolais ! ...alors que c'était l'inverse sous la présidence de Kérékou¹, avant la Conférence Nationale de 1990 au Bénin.

Ces mêmes Institutions Internationales, constatant que notre jeune Président de la République Faure est différent de son père Eyadema, ont donc, tout récemment, pris à cœur d'apporter une assistance technique particulière en faveur du Togo, en vue de redresser cette situation économique et sociale qu'ils jugent très très alarmante pour l'avenir de 75% nos enfants qui subissent la malnutrition, une insuffisante scolarisation, peu de formation professionnelle, etc ..., cette situation ne faisant que laisser notre pays poursuivre sa descente aux enfers.

Aussi, dans le but de nous aider à nous relever sérieusement, après 15 années d'isolement (1993-2007) de l'aide internationale qui nous a laissés dépérir tous seuls dans l'impuissance et l'isolement de nos populations démunies, l'ONU a décidé de contribuer à l'œuvre de redressement économique et social du Togo, en finançant, depuis mai et juin 2008, l'organisation de 2 Ateliers de formation éthique, où participent les autorités gouvernementales qui doivent nécessairement s'y impliquer pour pouvoir réussir cette mission de base.

Ces deux Ateliers portent respectivement sur la « *Convention des Nations Unies contre la corruption* », et sur le processus « Vérité, Justice et Réconciliation ».

L'Atelier sur la « *Convention des Nations Unies contre la corruption* » devrait amener le gouvernement à prendre les mesures utiles pour éradiquer la corruption des pratiques togolaises, « tant bien entendu que c'est une condition préalable à toute volonté politique de permettre à notre pays de reprendre le chemin de la croissance économique et du développement social, et cela d'autant plus que ce sont les populations démunies qui en ont le plus subi les préjudices en étant réduites à vivre en dessous du seuil de pauvreté. Et cette pauvreté concerne 7 Togolais sur 10 à présent, en 2007.

Quant à la commission « *Vérité, Justice et Réconciliation* », elle est tout aussi indispensable à mettre en place pour redonner confiance à tous les Togolais dans leurs institutions.

Pour cela, il faudrait, bien sûr, que la composition de cette commission soit crédible aux yeux de toutes les parties, pour pouvoir obtenir un succès total comme cela s'était passé en Afrique du Sud. Mais cette procédure de réconciliation nationale ayant pour but de rétablir la paix dans tous les cœurs après un demi-siècle d'indépendance, qui a été semé de pas mal de disfonctionnements au niveau des règlements de compte à caractère politique, il faut savoir réconcilier tous ceux qui s'étaient fâchés pour des raisons politiques ou pour des mesures arbitraires à leur rencontre personnelle, depuis 1958 à nos jours.

Il s'agit notamment des victimes de la victoire électorale des partis indépendantistes du 27 avril 1958, des arrestations arbitraires et prisonniers politiques des années 1961/63 sous la présidence de Sylvanus Olympio, des prisonniers politiques et des arrestations arbitraires sous la présidence d' Eyadema (déjà dénoncés à la Conférence Nationale de 1991), des victimes de la répression des manifestations de l'opposition politique sur la place « Fréau Jardin » en janvier 1993, et enfin des massacres de centaines de militants des partis d'opposition, à travers tout le pays, à l'occasion des élections présidentielles d'avril 2005.

Il faut, néanmoins, reconnaître que, depuis l'APG (« Accord Politique Global » signé à Ouagadougou en août 2006 entre tous les partis politiques ainsi que la société civile), les autorités publiques togolaises respectent beaucoup mieux la liberté d'expression dans la presse écrite (quoique certains journalistes chuchotent l'existence de pressions occultes à leur rencontre) qui n'est lue, malheureusement, que par une minorité de lecteurs intéressés par les « affaires » politiques et scandaleuses, ou capables de déboursier quotidiennement 250 FCFA (l'équivalent de 7.000 FCFA par mois, soit la moitié d'un SMIG togolais!) pour l'achat d'un journal privé donnant plus d'informations sur certaines opérations chères à l'opposition, càdire sur ce qui est « ignoré » du quotidien national « TOGO-PRESSE ».

Par contre, les chaînes privées de radio et de télévision sont plus « surveillées », du fait qu'elles touchent la masse populaire. C'est ainsi qu'elles ne sont pas autorisées à faire des émissions « chaudes » qui traitent de questions politiques nationales délicates (exemple du cas de « Radio Maria » qui a dû renoncer aux anciens débats politiques sur son antenne).

La chaîne de télévision TV 7, par exemple, me semble autorisée à opérer sous surveillance étroite, puisque dès qu'un débat télévisé touche à des questions relatives aux pratiques de corruption ou aux erreurs de gestion politique du pays, la chaîne n'osant plus alors re-diffuser l'émission, malgré la demande insistante de ses fidèles auditeurs qui ont raté la 1^{ère} diffusion.

Quant à la chaîne publique, TVT, c'est avec des pincettes que ses journalistes me font seulement appel lorsqu'il leur manque des interlocuteurs valables dans les domaines économiques qui intéressent la grande majorité des téléspectateurs, férus de comprendre ce qui se passe concrètement dans les problèmes économiques du Togo et dans le monde.

Aussi, doit-on déplorer le peu d'informations et de formation que reçoivent les téléspectateurs togolais dans les domaines fiscaux, douaniers, agricole, commercial et économiques en général, surtout pour tout ce qui concerne leur propre vécu au Togo, alors que ce sont les intérêts économiques qui mènent le monde et conditionnent son devenir. Imaginez-vous bien, par exemple, que très peu d'opérateurs économiques Togolais connaissent la fiscalité alors qu'elle devrait les guider dans leurs opérations : c'est qu'ils se « débrouillent » avec le fisc.

En somme, tout est dans le flou, certains allant jusqu'à se demander si cela n'est pas voulu. Mais alors, à quand pourrions-nous espérer l'avènement de l'Etat de droit ? Car l'Etat de droit ne concerne pas seulement les magistrats, les douaniers et les policiers, mais aussi et surtout le comportement de chaque citoyen dans son vécu quotidien, et notamment les opérateurs économiques dans leur façon de gérer leurs affaires.

Or, pour y arriver, il faudrait mobiliser l'ensemble des médias, notamment en exigeant dans leur cahier des charges, l'obligation de consacrer le quart de leur temps d'émission à la formation civique des citoyens, en le répartissant entre diverses catégories de population, selon un calendrier à convenir avec la haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC).

Heureusement que, devant ces défaillances, la représentante du Haut-Commissariat des Nations Unies pour la défense des Droits de l'Homme au Togo, Mme Ige Olatokumbo, la communication des médias togolais a pu obtenir ces derniers temps un grand bond en avant.

Pour cela, l'ONU a dû y mettre les moyens qu'il fallait pour pouvoir mobiliser tant de personnes : il faudrait s'en féliciter, car l'on assiste à une prise de conscience croissante des masses togolaises pour leurs droits civiques, leur qualité d'êtres humains vivant dans une république, dans leur propre « République Togolaise » notamment, prenant conscience de leur pouvoir de peser sur l'élection des députés et du Président de la République, qu'elles pourraient ne pas réélire aux prochaines élections au cas où ils n'auront pas bien rempli leur mandat présent envers leurs électeurs. Ça, c'est une avancée essentielle pour le progrès et le vécu de la démocratie au Togo !

Et il faudra dire Merci aux Nations Unies qui ont réussi avec le soutien de la Commission Européenne, qui avait mis en place les 22 conditionnalités comme un préalable au rétablissement progressif de sa coopération et de son aide au Togo : et c'est essentiellement ce qui a fait avancer le gouvernement qui a vraiment soif de moyens financiers :

- pour pouvoir payer ses fonctionnaires
- qui n'a pas d'autre choix pour financer la réhabilitation des infrastructures urbaines, des écoles publiques et de la santé publique, réclamée à cor et à cri par une grande partie des citoyens, devenus de plus en plus éveillés par réaction à cette misère grandissante qui a fini par les révolter dans leur for intérieur, après de si longues années de résignation sous la présidence Eyadema.

Il nous reste donc à espérer le plein aboutissement des résolutions de l'Atelier du 9 juin 2008 portant sur la « *Convention des Nations Unies contre la corruption* », inauguré par le Premier Ministre qui nous y a lu un long message émouvant du Président de la République, Faure Gnassingbé, dans lequel :

- il reconnaît que le vice de la corruption sape l'économie nationale en la privant des ressources publiques suffisantes pour financer les opérations nécessaires pour son développement

- que ce même vice de la corruption accroît la précarité du peuple togolais dont 7 sur 10 sont référencés par la banque Mondiale comme vivant en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 20.000FCFA par mois à Lomé ou moins de 13.000FCFA par mois dans tout le reste du pays.

Dans ces conditions, comment donc faire pour décourager à l'avenir cette corruption d'Etat qui a réduit à la misère la plupart des populations africaines, notamment togolaises ?

Une fois cette opération de lutte contre la grande corruption assumée au sommet de l'Etat, il serait alors plus aisé de généraliser la lutte anti-corruption à la justice, à la douane, aux impôts, à la police, à l'administration, ainsi qu'à la société entière par la suite.

I.11 UN « TPEI » POUR LES CREANCIERS CRIMINELS D'UN ETAT PAUVRE

Et en dehors de ces deux vecteurs d'action au niveau national (Commission de lutte contre la corruption + Commission « Vérité, Justice et Réconciliation »), relevant de l'ordre éthique et moral, que les Nations Unies veulent bien nous aider à intégrer dans notre mode de vie sociale et politique, afin que les graves erreurs du passé ne se répètent plus à l'avenir,

... je propose qu'au niveau international, l'on crée un « Tribunal Pénal Economique International » ou (TPEI), qui dissuaderait à l'avenir tous les grands corrupteurs du monde de la tentation de corrompre les décideurs des Etats pauvres, ce qui avait amené la plupart des Chefs d'Etat Africains à piller les ressources nationales de leur pays au détriment des besoins essentiels de leurs populations qui se sont gravement appauvries au lieu de prospérer depuis l'indépendance.

Il y a un fait remarquable sur lequel j'insiste pour inviter les peuples victimes de la corruption de leurs dirigeants, à réagir fermement envers leurs créanciers indéliques. Il s'agit de poser à ces créanciers indéliques, manquant de respect envers la pauvreté des populations qu'ils ont pillées, cette question :

« Comment voulez vous qu'à l'avenir un peuple accepte de rembourser des sommes indues, soit du fait que ces sommes aient été artificiellement gonflées à son insu par des surfacturations démesurées, soit du fait que ces sommes aient servi à réaliser des projets reconnus au départ comme non viables et non capables de générer leur remboursement envers le prêteur, soit encore pour servir consciemment à des dépenses ostentatoires qui n'auraient dû jamais être engagées en raison de la pauvreté de l'Etat débiteur dont il fallait en priorité améliorer le niveau de vie de ses populations ? ».

Et j'y répondrai qu'en raison de la complicité active des prêteurs et du caractère criminel des créanciers de ces sommes prêtées à des fins frauduleuses ou immorales, l'on devrait réclamer et obtenir de la communauté internationale la création d'un « Tribunal Pénal Economique International » (TPEI) qui jugerait les divers acteurs ayant participé au montage de l'ensemble des dettes extérieures des pays pauvres.

Et je suis persuadé que cette démarche en faveur d'une transparence financière internationale devrait pouvoir aboutir à la condamnation de ces créanciers indélicats, condamnables comme « prêteurs criminels » ayant participé de la corruption d'Etat dans l'intention de spolier les populations d'un pays pauvre, et cela d'autant plus que l'Etat emprunteur n'a pas respecté les règles de droit universellement reconnues pour s'endetter, ce qu'un prêteur honnête aurait dû exiger comme préalable.

Face au comportement inique de ces créanciers, il faudrait leur appliquer une sanction double, condamnant d'une part, le créancier criminel à rembourser au pays pauvre tout ce que son Etat lui a déjà remboursé, et d'autre part, à annuler la créance criminelle dans sa totalité pour vice de fond, avec, en plus, le versement de « Dommages & Intérêts » en faveur des populations pauvres qui ont été sacrifiées dans leur bien être durant la période de remboursement de ces dettes criminelles.

Néanmoins, comme de hautes et puissantes personnalités du monde politique, parmi les hauts fonctionnaires des institutions internationales ainsi que du monde des affaires, principalement dans les pays riches du Nord, risquent fort d'être impliquées dans ces procès, il y a très peu d'espoir de voir instaurer et fonctionner un tel tribunal pénal économique international (TPEI).

Car, dites vous bien que si le TPI (Tribunal Pénal International), créé pour juger les crimes de guerre et de génocide, a réussi à fonctionner jusqu'ici, c'est bien parce que les puissants de ce monde n'y sont point menacés... et les pauvres d'aujourd'hui devront attendre que leur cause se confonde avec celle des puissants pour être entendus ! Toutefois, agissons avec le peu de moyens dont nous disposons en commençant par participer, activement et avec beaucoup de discernement et d'amour pour l'avenir paisible de notre pays, aux 2 commissions créées par les Nations Unies : cela devrait nous offrir un nouveau tournant dans notre vie civile au Togo. Togolais, viens, bâtissons la cité !

1.12 LE PREALABLE D'ACCOMPAGNEMENT ETHIQUE

Le Conseil des ministres réuni le 7 mars 2008 à Nangbéto, sous la présidence de Faure Gnassingbé, a reconnu officiellement que l'enquête de 2005 portant sur les revenus et les dépenses des populations togolaises, révèle que 61,7% des Togolais sont « pauvres », c'est à dire que 6 Togolais sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Ce seuil de pauvreté en 2005 était atteint à partir du moment où l'on gagnait moins de 20.000FCFA par mois à Lomé, ou moins de 13.000 FCFA par mois dans la Région Centrale, dans la Région de la Kara, et dans la Région des Savanes. Et sur cette base d'indices de pauvreté extrême, il ressort que 24% des habitants de Lomé sont très pauvres, contre 69% des populations de la Région Maritime, 56% de celles de la Région des Plateaux, 78% des populations de la Région Centrale, 75% de celles de la Région de la Kara et 91% de celles de la Région des Savanes.

Ces chiffres devraient tous nous interpeller en pensant à tous nos compatriotes, si nombreux, qui souffrent de malnutrition et de manque de moyens de se soigner. Et malheureusement, cette situation s'est lourdement aggravée depuis 2005 par suite de la flambée

des prix des produits alimentaires depuis une année. Aussi, pourrait on estimer que le taux de pauvreté des Togolais a dû monter à 75% de l'ensemble de la population nationale au lieu de 62% en 2005. Ce taux national place notre pays parmi les pays les plus pauvres du monde.

Et c'est justement pour remédier à l'état alarmant de pauvreté des populations togolaises, que les Nations Unies viennent de financer l'Atelier pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a été inauguré le 9 juin 2008 par le Premier Ministre. A l'ouverture de cet Atelier, le PM nous lit un message émouvant du Président Faure Gnassingbé, dénonçant la corruption comme responsable de « *la dissipation des deniers publics, de l'aggravation de la précarité et de la dégradation des mœurs* », comme « *facteur dissuasif pour les investissements étrangers* », comme « *frein au développement* », et aussi comme « *un obstacle à la démocratie et à la cohésion sociale* ». Plus encore, le Président Faure reconnaît que « *la corruption contient les germes d'autodestruction de notre société* ».

Et le Ministre de la Justice, Kokou Tozoun, citant Kofi Annan:

« la corruption sape la démocratie, entraîne la violation des Droits de l'Homme, fausse le jeu des marchés, nuit à la qualité de la vie et crée un terrain propice à la criminalité organisée ... et que ce mal court dans de nombreux pays certes, riches et pauvres, mais que c'est dans les pays en développement qu'il est le plus destructeur, car, ce sont les pauvres qui en pâtissent le plus, puisque là où la corruption sévit, les ressources qui devraient être consacrées au développement sont détournées, et par conséquent les gouvernements disposent alors de moins de moyens pour assurer les services de base du développement, tandis que l'inégalité et l'injustice gagnent du terrain tout en décourageant les investisseurs et les donateurs étrangers. La corruption est une des grandes causes des mauvais résultats économiques et donc un obstacle majeur au développement et au recul de la pauvreté. »

Ces citations à elles seules donnent la réponse à notre questionnement sur l'origine de la pauvreté extrême de 7 sur 10 des populations togolaises aujourd'hui. En écoutant ces déclarations des hauts dignitaires du parti RPT, on se demande pourquoi ils n'ont pas empêché ce phénomène néfaste en 40 ans de pouvoir...

Mais je vous prie, messieurs les politiciens au pouvoir, de ne plus me taxer d'« **opposant** », car sachez bien que je suis « un indépendant » et n'ai aucune ambition politique personnelle autre que de revoir notre peuple heureux, comme je l'avais connu depuis ma naissance en 1944 et jusqu'en 1982, avant l'apparition des problèmes générés par le remboursement de cette dette extérieure monstrueuse, dont j'ignorais tout sous l'ancien régime du Président Eyadema, en raison de l'opacité totale qui régnait sur la situation des finances publiques togolaises, ce dont se plaignait d'ailleurs le FMI...

... et mon manque de curiosité était justifié par la terreur ambiante qui menaçait tous ceux qui s'y frottaient, avec la peur d'être piqué d'une morsure mortelle...

Aussi, sachez tous, ici, que je ne suis **ni « opposant » ni « composant »**, je ne suis qu'un patriote libre et incorruptible, conscient de mes devoirs civiques et citoyens, ne recherchant que le bonheur du Peuple togolais, devenu ma seule Foi et ma raison de vivre.

Et je n'ai aucune envie de faire de la politique. Je préfère continuer à réfléchir sur les faits, objectivement, sans aucun parti pris, en dehors de toute influence partisane, pour me consacrer pleinement à l'analyse des moyens de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de tous, en restant au-dessus de la mêlée politicienne au service de l'intérêt général.

N'étant pas cupide, je me suis toujours contenté des fruits de mon propre travail, qui a toujours été très intense depuis ma prime jeunesse, sans jamais aspirer au repos, aimant à répéter à mes amis que le jour où l'on ne me verrait plus travailler, c'est que je serai mort. Et même quand je suis très malade, je ne reste jamais au lit, continuant à travailler contre l'avis du médecin.

Aussi, dois-je vous confier que je ne demande pas de récompense pour toute la lutte que je mène pour le mieux-être du Peuple Togolais, envers lequel, dans le sillage de mon père et de ma mère Biba Thérèse Nassar (dérivé de Nasr), j'éprouve tant de reconnaissance et de gratitude pour nous avoir bien accueillis depuis 1885 que mon arrière-grand-père Michel Nassar (ou Nasr) s'était établi à Keta, dans le Togoland sous colonisation allemande.

Et j'espère qu'un jour, ce que j'ai écrit (dans mes livres et articles publiés dans la presse privée depuis 1986 pour sortir notre pays de sa misère grandissante, et tout ce que j'ai pu déclarer dans mes interviews télévisées depuis 1993, malgré la censure politique sur nos chaînes) portera ses fruits dans l'éveil des consciences togolaises. Cela me suffira, car le propre de l'Homme libre est d'avoir une conscience éclairée qui puisse le servir au lieu de survivre dans l'obscurantisme.

J'espère que tout cela révélera à mes compatriotes togolais que mon Amour pour le Togo est suprême, de sorte qu'un jour, à la suite de mon assassinat politique (qui serait télécommandé par ceux que je dénonce ici), des milliers de patriotes courageux se lèveront avec mille fois plus de puissance et d'efficacité opérationnelle que moi, pour vraiment rebâtir le Togo dans la justice sociale.

Et je pense aussi, tout particulièrement, à notre jeunesse diplômée sans emploi, si nombreuse et désœuvrée, n'ayant pas d'espérance du seul fait que les exemples de réussite sociale qui se montrent à leurs yeux ne sont guère flatteurs ni dignes de servir de modèles honorables : l'on voit principalement d'anciens fonctionnaires devenus ministres ou chefs de bureau des douanes ou magistrats puissants ou encore des gens d'affaires véreux, qui ont des comptes en banque bien garnis et placés à terme, propriétaires de superbes villas mises en location à des prix très élevés grâce à leurs relations publiques, ou encore détiennent d'énormes participations financières dans certaines grandes sociétés juteuses exerçant au Togo, à capital fermé et dont les comptes ne sont pas à la portée du public malgré leur statut de S.A.

Ce qu'il faudrait pour auto employer cette nombreuse jeunesse, sortie des collèges et lycées entre les classes de 3^{ème} et de Terminale, actuellement errant en ville, sans autre horizon que de trouver de façon aléatoire un emploi journalier de manœuvre, mal rémunéré, c'est de lui apprendre à gérer une exploitation agricole moderne, à la suite d'un cycle de formation variant entre 2 et 3 ans, tout en lui offrant la possibilité de s'approprier en location-vente sa propre exploitation agricole.

Mais cette nouvelle politique d'orientation agricole ne réussira qu'à la condition sine qua non que cette nouvelle activité soit rentable, pour que son sort ne devienne pas aussi méprisable que celui des paysans traditionnels qui travaillent toute une vie sans pouvoir épargner de quoi leur permette de bien vivre leur retraite et leur vieillesse.

Etant donné le peu de temps qui me reste avant de m'envoler pour la France où je dois médicalement me faire soigner durant 5 semaines avant de rentrer au pays, je mettrai à profit cette pause pour vous composer une proposition de Politique Economique Nouvelle, qui nous permettrait, dans l'intérêt supérieur de la nation togolaise et de l'ensemble de ses populations, de réaliser un taux de croissance de 10% par an, de façon à résorber en 5 ans une grande partie du chômage actuel des jeunes, tout en offrant des possibilités de formation professionnelle répondant aux besoins du pays et donnant un travail rémunérateur à nos si nombreux diplômés sans emploi.

(Lomé le 22 juin 2008)- N.M. Kalife

TEL : 00 (228) 2210233 à Lomé, sinon 0140560983 à Paris

E mail : petitprincetogo@yahoo.com

IIème PARTIE

2 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE SORTIE DE CRISE

Selon « Freedom House », une ONG américaine citée par le « Wall Street Journal », réputée pour son caractère de non aligné, « *sur les 48 Etats que compte l'Afrique subsaharienne (en 2008), le nombre de pays dits « libres », c'est-à-dire possédant un système politique multipartite,*

des droits civiques et une presse vraiment libre et dégagée de toute mesure de représailles de la part du pouvoir en place, est de 11 (parmi lesquels se trouvent le Bénin, le Ghana, le Mali, le Sénégal, le Botswana, l'Île Maurice et l'Afrique du Sud), tandis que le nombre d'Etats dits « absolument pas libres » est de 14 (parmi lesquels la Guinée, le Cameroun, le Tchad, le Congo, la RDC, l'Angola, le soudan, la Somalie et le Zimbabwe) ».

Quant à notre pays, le Togo, il est classé, grâce à l'APG ou « Accord Politique Global » conclu entre tous les partis politiques en août 2006, parmi les 23 Etats dits « **partiellement libres** », aux côtés du Burkina Faso, Niger, Nigéria et Gabon, alors qu'avant cet APG il était classé dans les Etats « absolument pas libres » aux côtés de la Guinée et du Zimbabwe.

Nous avons donc franchi un grand pas en avant depuis la conclusion à Ouagadougou de notre « Accord Politique Global » ou (APG), sans toutefois encore pouvoir réunir les conditions nécessaires pour être qualifié de pays « libre ».

Ce jour-là, nous pourrions aspirer à devenir la « Suisse de l'Afrique », ce rêve si cher à tous les Togolais depuis un demi-siècle....

Cependant, il faut garder espoir, puisque le Président de la République, Faure Eszrimna Gnassingbé, s'est bien engagé à respecter « les 22 conditionnalités » exigées par l'UE à travers l'Accord de Cotonou pour réhabiliter le Togo parmi les pays éligibles à l'octroi complet de l'aide de la CE (Commission Européenne). En effet, notre Président Faure sait bien que l'exécution progressive de ces 22 conditionnalités conditionne le rétablissement en parallèle de la coopération de l'UE, et donc de l'aide européenne suivie par celle de tous nos autres bailleurs de fonds en faveur de notre pays, qui en a vraiment besoin pour pouvoir se relever pour de bon, après 25 années de descente aux enfers dont 15 furent aggravées par la suspension totale de cette aide extérieure.

Et notre gouvernement a bien dû vérifier, depuis août 2006 (date de l'APG signée à Ouagadougou dans un esprit de réconciliation politique nationale en vue d'établir l'Etat de droit au Togo), que la CE pratique la « politique des petits pas » dans le rétablissement progressif de sa coopération. De plus, nos dirigeants doivent savoir que, désormais, conformément à la révision de l'Accord de Cotonou en 2005, le Togo pourrait obtenir beaucoup plus d'aide que par le passé s'il en justifie la demande dans le cadre glissant et révisable de la SCN (Stratégie de Coopération Nationale) en respectant les 22 conditionnalités.

En effet, l'enveloppe d'aide par pays n'est plus rigide : elle peut être modifiée selon les performances du pays, en vue d'atteindre les « OMD » ou objectifs du millénaire pour le développement. A nos yeux de Togolais, il s'agit donc d'une stratégie de coopération européenne « de petits pas » que nos revendeuses de pagne appelleraient : « ton pied, mon pied ».

II.1 22 CONDITIONNALITES POUR LA REPRISE DE LA COOPERATION EUROPEENNE

Si ces « 22 conditionnalités » traînent à se réaliser (car on se demande toujours, pourquoi le gouvernement ne les exécute pas plus vite pour pouvoir bénéficier plus vite de la totalité de l'aide européenne et, partant, de toutes les autres aides occidentales qui viendraient en abondance en raison de leur coupure durant les 15 années passées), c'est parce qu'elles visent à instaurer un véritable Etat de droit au Togo, et ce n'est pas chose facile après tant d'années de pouvoir monolithique...

Il s'agit en fait de réussir à réaliser tout ce qui suit :

- la reprise du dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition et entre le gouvernement et la société civile, dans un cadre structuré, de façon à aboutir à un accord opposable aux parties : c'est ce qui a pris un an à se réaliser pour nous faire aboutir à l'APG (accord politique global) de Ouagadougou en août 2006 ;

- l'organisation de nouvelles élections démocratiques parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat) dans un cadre électoral révisé, avec observateurs indépendants : condition remplie aux

élections législatives d'octobre 2007 ; cependant, il faut réviser le cadre électoral pour tenir compte de l'évolution démographique de certaines circonscriptions électorales dont il faudrait augmenter leur nombre de députés de façon à respecter l'égalité représentative au niveau national ;

- la mise en œuvre de la loi sur la décentralisation de 1998, votée sous l'Ancien régime puis mise en sommeil, et qui visait à créer des conseils communaux élus au lieu des désignations par le gouvernement de « délégation spéciale »; cela relève du ministre de la décentralisation qui doit organiser des élections municipales dans les communes et les villes;

- la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers politiques : réalisée en 2006 ;

- la clarification de la situation des autres détenus et des procédures judiciaires : cela est déjà accompli, et même de façon expéditive, car certains méritaient bien un vrai procès ;

- la garantie de libre accès aux prisonniers par les avocats, les familles, les organisations internationales, les ONG, la communauté diplomatique : cela a été respecté dès 2006 ;

- la clarification de la situation des officiers de l'armée arrêtés en 2005 : déjà fait ;

- la vérification de l'absence de tortures sur les détenus, incluant libre accès des organisations ou associations des droits de l'homme dans les commissariats de police, de gendarmerie, dans les prisons et centres de détention : c'est déjà accompli ;

- la révision du code de la presse pour assurer une liberté effective des medias conformément aux règles et standards internationaux : il manque les subventions pour assurer la liberté de presse des médias privés qui manquent de moyens financiers pour organiser des débats politiques;

- l'abandon d'intimidation et de détention illégale de journalistes, de représentants d'ONG, d'organisations des droits de l'homme, etc... : il plane toujours la crainte d'intimidations émanant des milices privées qu'il n'est pas facile d'identifier ;

- le respect des droits fondamentaux pour les partis politiques et leurs membres : cette conditionnalité importante semble apparemment accomplie pour le moment, la victoire du RPT aux élections législatives l'ayant maintenu au pouvoir ;

- la liberté de mouvement garantie aux leaders politiques : cela semble acquis, quoique la terreur reste encore présente dans les esprits qui demeurent aux aguets ;

- la liberté d'expression, notamment par les manifestations publiques, marches pacifiques et/ou de protestations : là, les pressions font que le pouvoir en place rappelle toujours aux opposants leur engagement à agir de façon consensuelle pour ne pas raviver les démons du passé, alors comment juger cela ? Est-ce que cette conditionnalité est respectée ou non ? ... affaire à suivre ;

- l'accès équitable aux medias publics durant les campagnes électorales : cela a été respecté pour les élections législatives où chaque liste a bénéficié d'un temps égal d'intervention ; cependant, si l'on veut se référer à l'égalité médiatique pratiquée en Europe entre la coalition de partis politiques au pouvoir et l'opposition, il manque manifestement une égalité d'accès aux médias publics tout au long de l'année ;

- le libre accès à l'information et l'absence de censure sur les sites WEB des partis politiques, ONG : cette conditionnalité est respectée sur le Web ;

- l'amélioration du cadre juridique, afin d'assurer la neutralité et l'indépendance de la justice : ce secteur essentiel est en train de se corriger, notamment avec l'aide prochaine de la « Commission de lutte anti-corruption » dont nous espérons des résultats satisfaisants, à la différence de la précédente commission qui avait été créée sous l'Ancien régime, et qui n'avait guère contribué à restaurer la neutralité ni l'indépendance de la justice. Il reste donc beaucoup à faire, encore, pour reconnaître un véritable Etat de droit.

Mais comme le rapport de la CE (Commission Européenne) avait constaté des progrès certains en 2006, et pour ne pas laisser le peuple togolais souffrir plus longtemps de la coupure totale de l'aide depuis le 30 janvier 1993, la CE s'était alors prononcée pour une reprise graduelle de la coopération à partir de la clôture des résultats d'élections législatives transparentes, qui eurent lieu en octobre 2007. Elle décida alors, sans tarder, la reprise du

financement des projets qui avaient été précédemment suspendus en 1993, en vue de redonner espoir aux populations togolaises en si longue attente de cette manne extérieure, et que le gouvernement ne cessait de leur promettre le rétablissement dans un proche avenir, en les laissant croire que cette aide résoudrait tous leurs malheurs.

II.2 FAIBLESSE DES RESSOURCES PUBLIQUES DUE A LA CORRUPTION

Quant aux ressources propres du gouvernement, elles demeureront très minces du fait de l'insuffisance des recettes douanières et fiscales recouvrées. Par conséquent, le niveau de vie de nos populations continuera à subir cette insuffisance des dépenses budgétaires en santé publique, scolarisation des enfants dans les écoles publiques et en infrastructures urbaines. Et cette misère devra perdurer tant que nos autorités n'auront pas pris les mesures adéquates pour éradiquer la corruption, car celle-ci prive notre Budget d'environ 300 milliards FCFA, selon les estimations du Patronat togolais à la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui s'en plaint parce que cette corruption douanière nuit à la bonne marche régulière des affaires des opérateurs économiques, en les mettant en difficulté, si ce n'est en faillite, quand ils ne participent pas aux malversations criminelles de cette corruption.

Et c'est probablement dans l'esprit d'encourager la CE et nos autres bailleurs de fonds occidentaux de continuer à nous débloquer de nouvelles tranches d'aide, que le Président Faure a adressé son message personnel, au contenu très accusateur des méfaits de la corruption, et que son Premier Ministre nous a lu, le 9 juin 2008, à l'occasion de l'inauguration de *l'Atelier* organisé pour la mise en œuvre de la « *Convention des Nations Unies contre la corruption* ».

L'absence physique du Président de la République à cet atelier s'expliqua par sa présence simultanée à l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais il faut remarquer combien son message anti-corruption est clair et sans équivoque, exprimant sa ferme détermination à faire avancer le Togo dans le peloton de tête des pays « libres » africains, aux côtés du Bénin et du Ghana, nos voisins d'Est et d'Ouest. Ainsi, peut-on citer ses phrases les plus éloquentes, regroupées ci-après :

« La corruption est responsable de la dissipation des deniers publics, de l'aggravation de la précarité... et de la dégradation des mœurs ;

... elle est un facteur dissuasif pour les investissements étrangers,... un frein au développement, et... elle agit comme un obstacle à la démocratie et à la cohésion sociale ».

Plus encore, le Président Faure insiste sur le fait gravissime que :

« la corruption contient les germes d'autodestruction de notre société ».

Le contenu de ces phrases du nouveau président Faure nous rassurait.

Par ailleurs, dans son discours Kokou Tozoun, ministre de la Justice, a dénoncé les méfaits de la corruption en reprenant les arguments d'un grand discours de Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, où sont exposés les graves malheurs et dysfonctionnements causés par la corruption, surtout dans un pays pauvre, en ces termes très clairs :

« la corruption sape la démocratie, entraîne la violation des Droits de l'Homme, fausse le jeu des marchés, nuit à la qualité de la vie et crée un terrain propice à la criminalité organisée ... et ce mal court dans de nombreux pays certes, riches et pauvres, mais c'est dans les pays en développement qu'il est le plus destructeur, car, ce sont les pauvres qui en pâtissent le plus, puisque là où la corruption sévit, les ressources qui devraient être consacrées au développement sont détournées, et par conséquent les gouvernements disposent alors de moins de moyens pour assurer les services de base du développement, tandis que l'inégalité et l'injustice gagnent du terrain tout en décourageant les investisseurs et les donateurs étrangers. La corruption est donc une des grandes causes des mauvais résultats économiques et, par conséquent, un obstacle majeur au développement et au recul de la pauvreté ».

On ne peut être plus clair sur les conditions d'accompagnement de toute politique de développement au Togo. En conséquence, avec l'appui des déclarations conjointes du Chef de l'Etat, du Premier ministre et du ministre de la justice, il faut donc organiser, non pas une lutte,

mais une lutte totale contre la corruption, condition préalable pour le succès de toute nouvelle politique de développement national.

Le Président Faure ayant clairement souligné que la corruption est un « **obstacle majeur au développement** », nous ne pourrions réussir notre bataille du développement, ni améliorer les conditions de vie des populations togolaises, que si l'on chasse cette bête immonde et néfaste : « **la corruption** ».

II.3 Commentons le message capital du Président FAURE :

« La corruption contient les germes d'autodestruction de notre société »

Si nous tenons vraiment à éveiller nos populations sur les dangers réels des méfaits de la corruption, il ne suffit pas de faire des déclarations officielles contre la corruption.

Il est en effet nécessaire d'utiliser des moyens complémentaires de persuasion qui soient encore plus porteurs, faisant comprendre dans la vie quotidienne le caractère néfaste du phénomène de corruption qui mine tout un pays, en réduisant à la misère l'ensemble de ses populations, hormis la poignée d'individus qui participent à la grande corruption. Ces derniers en profitent à grande échelle, avec des effets criminels, en causant indirectement la mort de tous ceux qui meurent du fait qu'ils n'ont pas les moyens de se soigner en raison de leur pauvreté extrême résultant de cette corruption.

Ces effets néfastes se font sentir également chez tous ceux qui subissent les carences de l'instruction à l'école publique du fait du sacrifice du budget d'éducation nationale résultant de la corruption.

De même, les conséquences criminelles de la corruption se retrouvent dans les décès des populations qui subissent les épidémies générées par l'absence de ramassage des ordures ménagères, ...etc.

Il faut que nous prenions tous conscience que, généralement, nous parlons de la corruption en termes vagues, comme si c'était un mal anonyme, qui ne nous touche pas directement du fait que nous ne sentons pas y être impliqués personnellement.

Or, nous avons pris l'habitude de réprover les actes de corruption comme des actes criminels isolés, en nous contentant de les juger seulement du point de vue moral, sans en mesurer l'effet réel sur l'ensemble des ressorts économiques de la nation, notamment sur la bonne marche des activités économiques intérieures du pays, sur la confiance des bons investisseurs (c.à.d. non véreux) qui se méfient de risquer à investir au Togo en raison de la grande corruption qui fausse la rationalité dans la gestion des affaires, notamment à travers les fraudes aux impôts et en douanes, ce qui réduit considérablement les recettes globales du Budget de l'Etat, le privant ainsi de payer régulièrement les salaires des fonctionnaires sans avoir recours à des expédients...

En effet, le Budget de l'Etat se retrouve très gravement amputé par la grande corruption qui génère des manquants de recettes budgétaires qui privent le Togo de dépenses publiques indispensables à la lutte contre la pauvreté des populations les plus démunies, comme l'équipement de nos hôpitaux surnommés « mouirois », ou encore à réhabiliter nos anciens dispensaires de santé qui ont été abandonnés et fermés aux populations démunies des quartiers et des cantons, ... de même que pour rétablir le ramassage régulier des ordures ménagères dans la capitale ainsi qu'à restaurer les canalisations pour l'écoulement des eaux de pluies et du tout-à-l'égout de façon à nous éviter les épidémies de toutes sortes (notamment le paludisme) qui infestent la capitale (et quelle honte pour nous face aux visiteurs étrangers !) à longueur d'année en tuant sans bruit des milliers de pauvres gens incapables de payer leur hospitalisation au CHU de Lomé, dont les tarifs des soins sont devenus prohibitifs par rapport aux ressources de ces populations démunies, ... etc ... etc ... etc.

Je dois arrêter cette liste d'exemples concrets et vivants, car il y aurait des pages entières à écrire pour rappeler à nos dirigeants politiques et aux divers directeurs de notre administration financière les responsabilités réelles de leur charge publique.

L'on a tous, aussi, l'habitude de déclarer que « *la corruption est un obstacle majeur au développement* », mais sans trop y croire dans les faits, car l'on ne peut réaliser vraiment, dans les faits, la portée concrète de cette affirmation éloquente, tant que l'on ne vit pas parmi les populations souffrantes, qui sont les grandes victimes du « cancer de la corruption ». Il faudrait donner des exemples vivants, montrant comment la corruption porte atteinte même au niveau de vie de chacun d'entre nous.

Or, notre condamnation de la corruption se place, comme au catéchisme religieux, au niveau de « la morale », sans vraiment réussir à nous amener à réagir vigoureusement dans notre comportement quotidien contre ce vice qui n'est même pas cité parmi les 7 péchés capitaux, parce que l'argent du capital n'existait pas avant le XVIIème siècle.

Et il faut savoir qu'aucune instruction ni formation civique ne vient, dans nos écoles, suppléer cette absence de connaissance du mal social le plus nuisible à l'Afrique de nos jours. Et pourquoi cette instruction civique (alors que l'UNESCO l'avait proposée au Président Eyadema en 1995 et que ce dernier avait annoncé la rendre obligatoire dans nos écoles...) n'est toujours pas instituée dans l'enseignement public ?

Alors même que, depuis cette intention déclarée par le Président Eyadema, la formation civique bénéficie d'un ministère approprié officiel, associé certes à celui de l'information : serait-ce de la duplicité ? Jusqu'où donc irions-nous dans le mensonge public ???

Faut-il le rappeler à chaque citoyen togolais, que c'est faute d'être conscient de ses conséquences directes et indirectes sur le niveau de vie réel des Togolais, dans leur quotidien, que la corruption a fait tant de ravages depuis 25 ans, et que nous nous retrouvons « par terre » ?

C'est pourquoi il faudrait absolument éclairer nos concitoyens sur la gravité des conséquences de la corruption sur leur propre sort de vivre.

A cet effet, il faut leur produire des exemples concrets. Sachons, par exemple, que ceux qui pillent les caisses de l'Etat privent le gouvernement des moyens de boucher les trous qui ne cessent de se creuser sur la chaussée de nos rues, causant beaucoup de pertes à nos automobilistes, de l'ordre de plusieurs centaines de millions FCFA par an, qui servent à remplacer les pièces usées en raison du mauvais état de nos routes ; un autre exemple concerne tous les droits de douanes qui ne sont pas acquittés, donc non versées au Budget de l'Etat, ils pourraient servir à remettre en marche tous les anciens dispensaires de santé dans les quartiers des villes et dans les cantons, pour soigner gratuitement nos populations, ce qui leur économiserait beaucoup d'argent dans leur budget mensuel et leur permettrait de mieux se nourrir au lieu d'être anémiées à plus de 80% actuellement; ou bien encore, un juge corrompu qui rend un jugement inique en défaveur d'un opérateur économique, entraîne que notre pays subira la fuite d'autres investisseurs potentiels qui seront informés de la corruption de notre justice : en effet, il faut savoir que tout investisseur sérieux exige une bonne justice avant d'accepter de s'installer dans un pays, et la conséquence de cet acte de corruption (qui semble isolé en apparence et limité au seul investisseur injustement condamné) est la perte de milliers d'emplois qui auraient pu être créés par des dizaines et centaines de nouveaux investisseurs pour le bonheur de milliers de familles togolaises.

De la sorte, à travers les 3 exemples ci-dessus, se trouve illustrée la phrase du Président Faure lue par son Premier ministre, à l'ouverture de l'Atelier de lutte contre la corruption :

« *La corruption est un obstacle majeur au développement* ».

Aussi, est-ce ce genre d'exemples « sensibles » qui devrait accompagner l'enseignement de la formation civique, à l'école comme sur l'ensemble des médias publics, pour que, tout le monde, grands et petits, puisse mieux prendre conscience des effets réels et néfastes de la corruption au niveau du pays, de façon à leur faire changer de comportement en société, en ne se croisant plus les bras. Les exemples cités ci-dessus illustrent bien les paroles de Kofi Annan citées par notre ministre de la justice : « ***...et par conséquent, les gouvernements disposent alors de moins de moyens pour assurer les services de base du développement, tandis que l'inégalité et l'injustice gagnent du terrain tout en décourageant les investisseurs et les donateurs étrangers*** ».

Dans ces conditions, nous autres, intellectuels et autres membres de la société civile, et tout citoyen patriote, nous devrions tous, désormais, agir dans notre entourage, dans nos quartiers et sur les médias, en dénonçant toutes les graves pratiques de corruption et leurs effets sensibles.

Il ne faut plus nous contenter de condamner les actes de corruption « par la bouche », ni au seul niveau moral, en restant les bras croisés. Mais, au contraire, si nous voulons vraiment que notre pays sorte de son labyrinthe de misère croissante et de chômage qui perdure depuis 25 ans, il faudrait avoir la détermination d'éradiquer toutes les mauvaises habitudes de la corruption à travers une campagne de presse appropriée, tous azimuts, de façon à faire honte à tous ceux qui la pratiquent encore ou sont tentés de le faire, surtout ceux qui se sentent puissants et protégés.

Cela finira bien par aboutir à une forte pression collective sur les autorités politiques compétentes. Et cette pression deviendra populaire à terme, si elle est croissante et permanente, de telle sorte qu'elle devrait aboutir à faire changer radicalement la méthode de gouverner au Togo.

Et si l'on nous traitait d'« opposant » pour notre activisme dans cette lutte prioritaire contre la corruption, indispensable pour sortir le Togo de sa léthargie, il suffirait alors, de brandir à l'endroit de tous les « suppôts » de la corruption, la déclaration suivante du Président Faure à l'Atelier du 9 juin 2008, organisé sous l'égide de la « Convention des Nations unies contre la corruption » : « **La corruption contient les germes d'autodestruction de notre société** ». Et, alors, nos détracteurs n'oseraient plus nous brimer !

Et ces « germes d'autodestruction de notre société » dont parle le Président Faure dans son message du 9 juin 2008, sont justement cette poignée de privilégiés qui continuent à s'enrichir frauduleusement ou illégalement sur le dos de tous les Togolais, alors même que plus de 7 Togolais sur 10 croupissent dans la misère en vivant en dessous du seuil de pauvreté, soit avec moins de 20.000 FCFA par mois à Lomé, soit avec moins de 13.000 FCFA à l'intérieur du pays.

Et, pire encore, ces « germes d'autodestruction de la société togolaise » font fuir les bons investisseurs, qui évitent de venir s'installer au Togo justement en raison de ce mauvais côté de l'économie togolaise, où ils pourraient créer des milliers d'emplois et générer des centaines de milliards FCFA de recettes budgétaires nouvelles à terme.

Or, celles-ci pourraient bien éradiquer la pauvreté de notre pays tout en donnant plus de pouvoir d'achat à nos enseignants, à notre personnel médical, à tous nos fonctionnaires ainsi qu'à tous les travailleurs du secteur privé, de façon à freiner leur exode qui prive notre pays de ses forces les plus vives, tandis que les producteurs et les commerçants bénéficieraient aussi, par ricochet, de cette prospérité générale en réalisant plus de chiffres d'affaires grâce à l'effet multiplicateur des revenus qui s'appliquera à ces augmentations des traitements et salaires.

Et pour illustrer encore « ces germes d'autodestruction de notre société », qui se trouve privée de ses meilleurs forces vives, capables de la faire émerger de son sous-développement actuel, il suffirait de considérer le cas concret suivant : un jeune diplômé commercial, débutant sa carrière professionnelle, n'aura plus confiance en son avenir au Togo s'il découvre que certains de ses concurrents usent impunément de l'arme de la corruption pour enlever les marchés en l'éliminant de son juste droit. Etant foncièrement honnête et courageux, et conscient de ce qu'il ne pourra pas réussir autrement qu'en participant au phénomène de corruption, il finira par chercher fortune ailleurs, en quittant le Togo pour rejoindre des relations de parenté ou d'amitié à l'étranger.

Cela signifie tout simplement une perte de force vive pour le pays, avec tous les emplois que ce chef d'entreprise aurait pu créer avec productivité, ainsi que tous les impôts et taxes qu'il aurait versés au Trésor Public durant sa vie professionnelle au Togo, alors que les « pourris » qui l'ont fait fuir, créent peu d'emplois (pour se cacher et pour avoir moins de charges à payer, car leurs gains sont faciles et n'ont pas besoin d'employer des techniciens compétents et bien payés, ...etc) et qu'en plus, ils n'aiment payer ni impôts ni droits de douanes ni cotisations à la CNSS (Sécurité Sociale).

Or, en estimant les effets néfastes de cet exemple multiplié par milliers à l'échelle nationale, ce sont des milliards FCFA par an de manque à gagner pour les caisses de l'Etat. Et ce

manque de recettes publiques prive le pays, par exemple, du financement de réhabilitation des 2 centrales thermiques en panne à Lomé, qui pourraient nous éclairer la nuit et faire marcher les usines le jour, en nos périodes de délestage. Ce manque à gagner de l'Etat priverait tout autant nos producteurs vivriers d'une adduction d'eau ou de fournitures d'engrais servant à améliorer le sort des populations démunies. Cela pourrait encore servir à alimenter une réserve nationale de produits vivriers servant à lutter contre leurs pénuries, avec toutes les conséquences utiles sur la stabilité de leurs prix et la sauvegarde du pouvoir d'achat des consommateurs togolais.

Tous ces exemples vivants de notre vécu quotidien peuvent très bien illustrer le message du Président de la République en date du 9 juin 2008, déclarant ceci : « ***La corruption est responsable de la dissipation des deniers publics, de l'aggravation de la précarité ...; elle est ...un frein au développement ...*** ».

Aussi, à force de laisser prospérer la corruption et son corollaire, la médiocrité, le pays a fini par ne plus disposer suffisamment de cadres compétents pour amener le Togo sur le chemin du développement durable.

Les performances de certains cadres ont eu plutôt tendance à se révéler dans « l'art de magouiller », en pillant directement ou indirectement les ressources publiques, qu'elles soient celles de l'Etat, des municipalités ou des entreprises publiques et parapubliques.

Ou encore, ces performances en fraude, se sont dévoilées dans le secteur judiciaire à travers « l'art de rendre des jugements fallacieux ou iniques », ce qui déstabilise les honnêtes justiciables en leur faisant perdre confiance en la justice nationale.

Ou encore, une autre forme de corruption consiste à promouvoir des personnes incompétentes ou douteuses ou ne le méritant pas encore, à un poste de responsabilité publique, alors qu'il existe d'autres personnes mieux qualifiées pour ce poste : c'est justement ce que déplorent nos bailleurs de fonds qui négocient avec notre Administration en constatant le faible niveau de nos cadres.

D'ailleurs, serait-ce l'une des raisons qui ont poussé, en juin 2008, nos décideurs publics et nos députés à retenir nos cadres 5 années de plus dans leur fonction auprès de l'Administration publique, en reculant de 5 ans leur départ à la retraite, désormais fixé à l'âge de 60 ans au lieu de 55 ans auparavant.

Cela devrait permettre d'encadrer nos jeunes cadres, qui se révèlent insuffisamment formés en raison même de la mauvaise rémunération de nos enseignants et formateurs qualifiés du fait que la corruption ne donne pas les moyens au Budget de mieux les payer.

Un autre exemple des effets néfastes de la corruption : le jeune magistrat sortant de l'ENA de Lomé commence normalement sa carrière judiciaire avec sa bonne conscience professionnelle. Il constate, au cours de son parcours, que certains de ses collègues sont indûment promus pour « services rendus » à leur hiérarchie. Il se rend compte que s'il demeurerait rigoureux dans son travail judiciaire, il finira par être affecté à un poste qualifié de « placard », sans responsabilité qualifiante, et ce, jusqu'à sa retraite !

Cela conduit le jeune magistrat ou tout autre jeune fonctionnaire à se sentir brimé dans ses fonctions, en se sentant exclu de la bonne marche du service auquel il appartient : c'est en quelque sorte comme s'il subissait une certaine discrimination.

Cet état des choses est vraiment dégoûtant. De surcroît, il est destructeur du tissu social de solidarité nationale, car cela va démobiliser les meilleurs éléments de notre jeunesse qui ne croiront plus en leur juste avenir dans leur propre pays, et chercheront alors à s'expatrier là où l'on reconnaîtra leur mérite de loyauté dans le travail.

Et cela annonce une grande perte pour l'avenir du pays, comme l'a constaté, deux dizaines d'années plus tard, l'un de nos visiteurs parmi les experts de la Banque mondiale.

De plus, cette forme de corruption biaisée qui se manifeste dans les pratiques d'avancement des fonctionnaires exerçant dans la fonction publique, n'offre guère de garantie aux juges et magistrats qui aimeraient servir loyalement leur patrie, en vue de l'avènement d'un Etat de droit, but suprême du pouvoir judiciaire qui est censé être le pilier central de toute démocratie.

Par ailleurs, c'est le pouvoir judiciaire qui se trouve à la base de toute confiance des citoyens dans les institutions de leur pays... Aussi, retenons bien le message du Président Faure, où il dit : « **la corruption agit comme un obstacle à la démocratie et à la cohésion sociale** ».

Parallèlement, ce même phénomène de corruption fait fuir du pays les entreprises sérieuses déjà installées, du fait que celles-ci deviennent de plus en plus déficitaires, en constatant la concurrence déloyale de certains concurrents qui pratiquent des prix impossibles si les droits et taxes étaient normalement payés à l'entrée des marchandises sur le territoire douanier. En effet, c'est souvent en dessous des prix de revient des importations régulières que se négocient les prix des marchandises importées sur le marché de Lomé.

Je puis personnellement en témoigner pour avoir subi cette concurrence déloyale dans le cadre de mes propres affaires commerciales d'antan, et c'est d'ailleurs cet état des choses dont les acteurs sont invisibles ou tout puissants, qui m'avait amené à renoncer à mes activités antérieures qui avaient fait de mon entreprise l'une des plus grosses sociétés d'importations du Togo. Le pire était que, ni les inspecteurs des douanes ni ceux des impôts ne s'en émouvaient vraiment ni n'osaient intervenir pour redresser ces anomalies, par crainte de toucher à un gros bonnet et à de puissants intérêts... De surcroît, il faut savoir que la corruption empêche tout investisseur sérieux de venir s'installer dans un pays où certains de ses concurrents « privilégiés » et frauduleux ne paient pas les mêmes droits de douanes que lui, ni les mêmes impôts, ni les autres obligations sociales, tout en bénéficiant d'autres passe-droits ayant des répercussions indirectes et nuisibles sur les résultats de ses propres activités.

Et comme ces informations circulent très vite sur la scène internationale des investisseurs extérieurs, il n'est pas étonnant que le Togo ne recueille point d'IDE (Investissements directs étrangers), qui se dirigent chaque année vers les pays ayant besoin de capitaux extérieurs pour se développer, et dont près de la moitié, soit 45 milliards \$, s'investissaient en Chine en 2007.

La conséquence en est ce que notre Président Faure a mis dans son message du 9 juin 2008 : « **La corruption... est un facteur dissuasif pour les investissements étrangers, un frein au développement...** »

La corruption fait aussi émigrer les compétences du pays, du fait que l'on ne reconnaît pas leurs mérites et qu'on les laisse moisir à un poste de fonctionnaire sans responsabilité, où ils sont tenus à l'écart, par méfiance de leurs chefs de service participant à la corruption.

Cette attitude a eu pour conséquence, au cours des 25 dernières années, de priver notre pays de nombreux cadres performants, ce qui explique en partie pourquoi notre administration publique actuelle est peu performante, alors qu'elle était reconnue compétente en 1982/84 lorsque le FMI et la Banque Mondiale étaient venus au secours du Togo pour l'aider à rééchelonner sa dette extérieure excessive.

Tel n'est plus leur avis aujourd'hui, où l'ensemble de nos partenaires occidentaux et bailleurs de fonds trouvent très faible le niveau de nos cadres administratifs, ce qui les inquiète beaucoup pour la gestion future des fonds importants qu'ils voudraient bien nous allouer pour nous aider à remonter la pente : c'est qu'ils craignent le mauvais usage de ces fonds par des fonctionnaires incompetents.

Par ailleurs, du fait que la corruption diminue énormément les recettes de l'Etat, elle le prive des moyens de payer ses commandes aux entreprises privées, qui se retrouvent étranglées financièrement : alors, faute de pouvoir payer leurs fournisseurs, ces derniers ne leur livrent plus. De ce fait, elles ne peuvent plus livrer d'autres commandes à leurs clients, tandis que, n'étant pas payées par l'Etat, elles subissent les intérêts débiteurs des banques, ce qui les engouffre dans de graves difficultés financières, obligeant leur gérant de se laisser déposséder de sa propre maison qu'il avait été obligé d'offrir en garantie aux banquiers.

C'est ce qui a ruiné nombre d'entrepreneurs togolais qui avaient prospéré à la sueur de leur front avant la création de SONACOM en 1978, et qui portaient l'espoir d'un entrepreneuriat togolais dynamique, laissant entrevoir l'émergence future d'une bourgeoisie commerçante et industrielle prometteuse pour un développement autocentré.

Cet exemple vivant, que j'ai vécu personnellement en voyant disparaître, tout autour de moi, nombre de belles entreprises togolaises et étrangères aussi, employant beaucoup de personnel bien payé, peut servir à illustrer les paroles très profondes du Président Faure, disant : **« la corruption contient les germes d'autodestruction de notre société »**.

En outre, il faut aussi prendre conscience de ce que la corruption de la justice d'un pays fait fuir toute entreprise sérieuse cherchant à investir dans un pays, puisque tout chef d'entreprise, au cours de ses activités, est appelé à avoir constamment des procès avec ses clients, avec ses fournisseurs, avec ses employés, avec l'administration fiscale ...etc.

Et s'il existe une corruption qui fausse la justice en la rendant malléable, injuste et parfois inique, cela causera nécessairement de lourdes pertes injustifiées à l'entreprise ou même pourrait la ruiner dans certains cas, alors, face à ces dangers, l'investisseur préférera se diriger vers un autre pays.

Tout cela, aussi, les auteurs de toutes ces mascarades de justice dans nos tribunaux, jugeant des affaires commerciales ou de terrains, n'ont pas du tout conscience de mesurer la portée de leurs actes destructeurs pour la bonne marche de l'économie nationale. Bien sûr, ce reproche s'adresse à leurs supérieurs hiérarchiques aussi, qui en ont des échos, sans broncher..!

Tout cela, nos décideurs de la politique économique ne devraient plus l'ignorer ni ignorer la portée de ces phénomènes de corruption sur l'avenir du pays, car il faut bien espérer qu'ils croient sincères les engagements officiels et fermes aussi bien du Président de la République que de son ministre de la justice ainsi que de son Premier Ministre, dans leurs déclarations respectives, à l'occasion de l'ouverture de « l'Atelier » du 9 juin 2008 portant sur la « Convention des Nations Unies sur la lutte anti-corruption ».

Aussi, faudrait-il que tous les membres du gouvernement s'y engagent aussi, personnellement, afin d'inspirer confiance à la population, parce qu'elle a besoin d'y croire, car elle est déçue de la précédente campagne du temps du Pt Eyadema, où elle entendait parler des remboursements des détournements par des « bons du Trésor », sans constater par la suite de redressement de la situation, qui a plutôt empiré ces dernières années, surtout depuis 2002 que le Pt Eyadema était devenu gravement malade et n'avait plus l'œil aussi vigilant sur les trafics douaniers qui se pratiquaient à échelle croissante et de plus en plus diversifiée. Il faut donc agir efficacement cette fois pour nous redonner confiance dans nos institutions, et ne pas se limiter à quelques grandes sociétés commerciales étrangères : il faut aller au cœur des trafiquants et grands prédateurs de nos finances publiques.

Désormais, aucun gouvernement voulant bénéficier de la coopération de l'UE, ne pourra plus se soustraire à l'obligation de transparence des comptes publics. Et ce que le Togo a subi ces 15 dernières années au titre des repréailles de l'UE, devrait servir de leçon à notre gouvernement sur son chemin de gouvernance : le monde politique africain est en train de changer, comme le montrent les exemples du Bénin, du Ghana et du Mali qui sont félicités et abondamment aidés par les bailleurs de fonds. Si nos responsables publics ne s'engagent pas dans la lutte anticorruption, compte tenu de tout ce qui vient d'être illustré ci-dessus par divers exemples de nuisance grave à notre pays, c'est que les récalcitrants ne sont pas patriotes et que leur conscience est faussée par la cupidité, occultant le rapport du bien et du mal. La morale et l'éthique n'auraient donc pas de valeur à leurs yeux ! Or, c'est exactement de cela dont fait état le Président Faure dans son message lu par le Premier Ministre, le 9 juin 2008, en disant ceci : **« La corruption est responsable...de la dégradation des mœurs »**.

Avec tous ces exemples de nuisance de la corruption, le gouvernement ne devrait plus hésiter à réagir de façon ferme et déterminée, en engageant immédiatement et avec une efficacité rapide une grande lutte contre la corruption, avec l'assistance technique des Nations Unies et de l'Union Européenne qui avait placé la transparence des finances publiques au centre de ses 22 conditionnalités, à côté des libertés publiques, le tout composant la réalité d'un Etat de droit.

Et comme le laisse espérer notre Président de la République, nous devrions assez rapidement mettre fin aux diverses pratiques de grave corruption qui ont miné notre pays jusqu'ici, et aussitôt, nous pourrions attirer des investissements étrangers à la condition complémentaire de leur offrir des conditions fiscales alléchantes, en contrepartie de leurs nombreuses créations d'emplois togolais qui réduiraient beaucoup la pauvreté au Togo.

II.4 LE TOGO A ECHOUÉ L'INDEPENDANCE VOTÉE LE 27 AVRIL 1958

Notre honneur de Togolais, citoyen d'un pays indépendant depuis un demi-siècle, se trouve bafoué par les effets néfastes de la corruption. C'est ainsi que, du fait que les grands prédateurs de notre économie nationale privent notre Budget des ressources nécessaires pour réhabiliter les écoles publiques tombées en piteux état, notre ministre de l'enseignement primaire et secondaire se retrouve à quémander auprès de l'ambassade de France, des tous petits dons servant à construire quelques salles de classe ou à financer des bancs pour asseoir les élèves.

Ce niveau d'aide me fait vraiment honte, en tant que patriote togolais, quand je vois la grande publicité qui en est faite à la télévision publique et dans le journal d'Etat, Togo Presse, montrant au peuple togolais ces miettes d'aide publique à un Etat mendiant.

Franchement, ce spectacle me fait honte. Et je dirai plus : cela me révolte profondément au fond de moi, en me disant : « comment, après un demi-siècle d'Indépendance, en sommes-nous réduits à mendier de telles choses, au lieu d'avoir progressé de telle sorte que nous devrions être à un stade où nos seules demandes d'assistance extérieure auraient dû se limiter aux transferts de technologie, comme la Chine le pratique actuellement avec ses partenaires des IDE ».

Après un demi-siècle d'Indépendance, franchement, si nos dirigeants avaient bien rempli leurs tâches au service du pays, nous ne devrions avoir besoin que d'un coup de pouce technologique de la part de nos partenaires européens plus développés, pour nous propulser plus en avant vers un stade de développement supérieur .

Car, il faut le savoir, si l'on est humaniste et que l'on croît en l'homme, nos peuples ne sont pas moins intelligents que les peuples asiatiques, et cela d'autant plus que nous avons déjà acquis une part de la culture européenne qui nous aurait plus facilement transmis les nouvelles technologies si nos gouvernants y avaient bien veillé.

Et je puis personnellement témoigner à travers mon observation personnelle suivante: ma génération, parmi laquelle Moussa Barqué, Kofi Yamgnané, Kofi Paul Walla, Richard Aboki, Général Marcel Sizing Walla, Pr. Jean Assimadi, Pr. Léopold Gnigninvi, Me Yaovi Agboyibo, Patrick Lawson, Francisco Lawson, Roggy Paass, Hilaire Katabalé, Benoît Aquereburu, Jean Marie Kolagbé, Joseph Djabié, Michel Djassodé, Atutsé Agbobli, Maurille Agbobli, Lulu Lucas Mensah, Pr. Grünitzky, Dr Vladimir Bruce, Brigitte Fabre, Isabelle Péré, Michèle Ekué, Lydie Hundt, ...etc, de même que la génération qui nous avait précédée comme Edem Kodjo, Joseph Amegbo, Kouassivi Kpétigo, Pedro d'Almeida, Alipui, Otto Grünitzky, Georges Lawson, Robert Lawson, Merlaud Lawson, Pr. Nakpam, Napo ...etc...

... n'avions pas eu de difficultés majeures à poursuivre nos études supérieures dans les universités françaises en sortant de nos collèges et lycées du Togo, et même que nous y avons bien réussi nos études en obtenant les mêmes diplômes que nos camarades français ; et une fois rentrés au pays, en refusant même de postuler une demande pour acquérir la nationalité française par simple réflexe patriotique d'alors, (alors que depuis l'instauration d'un régime despotique à la suite de la période des vaches grasses de 1974-1980, tous les Togolais vivant en France ont cherché à acquérir la nationalité togolaise pour se mettre à l'abri politique...), nous avons tous fait preuve de responsabilité et de compétence dans nos professions et fonctions respectives. Malheureusement, c'est la mauvaise gouvernance du pays, sous le régime dictatorial du Parti unique, RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) fondé en 1969 et devenu envahissant après l'accident d'avion à Sarakawa le 24 janvier 1974, qui favorisait les « bons militants » du Parti et « écartaient » tous ceux qui ne s'y investissaient pas en restant indépendants, c'est cette discrimination idéologique et politique qui fit que l'efficacité de l'administration publique si bien reconnue dans le passé et que la productivité des opérateurs économiques baissèrent jusqu'à atteindre le niveau actuel de déliquescence dans tout le pays.

Cette situation de déliquescence, faisant ressentir aux citoyens comme si le pays n'est plus gouverné à présent, est humiliante pour tout vrai patriote togolais, car nous ne pouvons pas être fiers de notre pays dans ces conditions. Qui plus est, il est tout aussi honteux et humiliant de constater que nos populations soient devenues plus démunies qu'avant l'Indépendance, puisque plus de 7 personnes sur 10 sont dans l'indigence et dans la pauvreté extrême, alors qu'avant

l'Indépendance, nos populations rurales ne connaissaient pas la misère qui les afflige à présent, à hauteur de 95% dans la région des Savanes et 75% dans les autres régions en dehors de la capitale ! Nous nous trouvons donc, 50 ans après le « NON » du 27 avril 1958, à constater que nous avons « reculé 100 ans de en arrière »... expression d'Eyadema à la fin de la grève générale de 1993.

Une autre honte ressentie face aux experts étrangers dépêchés au Togo à la fin des élections législatives d'octobre 2007, avec le retour de nos bailleurs de fonds revenus pour rétablir leur coopération avec le Togo : j'entendis dire par certains qu'ils constataient une très forte baisse du niveau de nos cadres d'administration avec lesquels ils sont en train de négocier les conditions de reprise de leur coopération, ce qui les inquiétaient pour l'avenir du Togo.

Cela m'a aussitôt rappelé ce que j'avais déclaré en 1975, dans une interview du journal officiel « La Nouvelle Marche » (devenu Togo Presse), quand j'étais doyen de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Lomé (ESTEG).

J'avais alors fait constater que le niveau de formation des jeunes bacheliers qui entraient en 1^{ère} année de licence ne cessait de baisser, année après année. Et cela a fini par aboutir à ce que nos diplômés actuels ne soient plus capables d'écrire une phrase de français sans faute d'orthographe ; et, à part ce détail significatif, j'avais constaté une baisse grave de leur culture générale ainsi que de leur niveau de réflexion critique, à l'oral comme à l'écrit, les rendant incapables de succéder avec succès à leurs aînés aux commandes de l'administration publique et les entreprises privées, expliquant l'alarme de nos bailleurs de fonds.

Je suis donc au regret d'observer qu'au lieu d'assister à un progrès de génération en génération, les cadres togolais ayant obtenu leur baccalauréat avant 1970 peuvent constater une nette régression des niveaux de réflexion et de maturité intellectuelle de la jeunesse qui leur a succédé. Pourquoi donc avoir demandé l'Indépendance si c'est pour en arriver là ? Ne valait-il pas mieux choisir de rester dans la « Communauté Franco-Africaine » proposée par le Gal de Gaulle, Senghor et Houphouët-Boigny, avant que ce dernier ne change d'avis pour l'Indépendance totale pour qu'Abidjan ne soit plus sous la tutelle administrative de Dakar alors que la Côte d'Ivoire était devenue la 1^{ère} économie des pays africains de la zone Franc.

Aussi, j'estime que si nous avions dit « OUI » à la Communauté Franco-africaine que nous proposait le Gal De Gaulle en 1958, soutenu par Senghor et Houphouët-Boigny, nous n'aurions pas connu de régime despotique, ni sous la présidence Olympio ni sous Eyadema qui n'aurait même pas existé, puisque, si Eyadema est sorti du rang c'était pour se débarrasser d'Olympio devenu gênant pour la France par sa volonté de sortir de la Zone Franc, ce qui aurait entraîné tous les autres... en affaiblissant la puissance économique française d'alors.

Et nous aurions pu alors poursuivre notre apprentissage de la démocratie, par une alternance politique comme cela se pratiquait au Togo depuis 1951. Nous aurions ainsi continué à pratiquer cette alternance politique à la Chambre des députés durant une trentaine d'années encore, en nous gérant politiquement de façon autonome, comme cela s'était déjà passé entre 1956 et 1960, sous la « République Autonome ».

Et cet apprentissage parlementaire nous aurait amené jusqu'en 1990 où, après une longue période de 30 années d'apprentissage de l'alternance politique, dans le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit que l'ancienne puissance coloniale aurait veillé à faire respecter, dans le contrat supervisé par l'ONU, nous aurions atteint un niveau de développement économique et social nous plaçant parmi les pays émergents (surtout grâce aux recettes extraordinaires de nos exportations, engrangées entre 1973 et 1979, en ayant développé une industrie et une agriculture performantes, grâce à une coopération économique intégrée dans le grand ensemble économique et politique régional de l'ancienne AOF, que l'on aurait pu dénommer par la suite les « Etats-Unis d'Afrique de l'Ouest ». Nous aurions pu alors devenir une puissance économique, capable de nous mesurer au géant Nigéria ainsi qu'aux « Etats-Unis d'Afrique du Sud ».

Malheureusement, on ne refait pas l'Histoire.

II.5 COMMENT REUSSIR LA LUTTE ANTI-CORRUPTION

C'est de tous ces des effets néfastes et criminels de la corruption, exposés au paragraphe **II.3** ci-dessus, que devrait parler ceux qui seraient appelé à participer aux travaux de la « Commission de lutte contre la corruption ». Il faudrait distinguer 3 grands axes d'action :

1. - la grande corruption, pratiquée par les grands prédateurs qui pillent les finances publiques ou privent les douanes et les impôts d'importantes recettes, par milliards FCFA. Cette responsabilité est criminelle en privant nos populations démunies des dépenses budgétaires dans l'éducation nationale, la santé publique et les infrastructures urbaines, ce qui les laisse dépérir dans leur misère actuelle ;
2. - la moyenne corruption des complices ayant participé à la corruption en exécutant les ordres hiérarchiques moyennant compensation ou en accompagnant l'autorité politique dans ses forfaits ;
3. - la petite corruption de ceux qui ont agi par besoin de survie de leur famille : leur conduite est alors excusée par le fait que le pillage de nos ressources publiques par les grands prédateurs les avaient privés d'être mieux rémunérés dans leurs fonctions pour pouvoir subvenir normalement à leurs besoins vitaux. C'est en quelque sorte une façon de se faire justice en l'absence d'Etat de droit, ce qui avait réduit leurs salaires.

Cette distinction est indispensable pour l'engagement des Intellectuels togolais, de la société civile et des autres forces vives du pays dans la très difficile lutte contre la corruption. De la sorte, la lutte anti-corruption pourra dévoiler l'importance relative des responsabilités de chaque contrevenant, de façon à ce qu'à l'avenir, les tentations des corrupteurs et des corrompus soient bien mesurées et comprises par chaque citoyen qui serait tenté de s'y engouffrer. Il s'agira non seulement de dénoncer tous ceux qui privent le Budget de l'Etat de ses ressources qui auraient pu servir à alléger les souffrances des populations, mais aussi de lutter contre nos propres tentations intérieures de nous faire bénéficier de certains avantages financiers provenant de la fraude ou de la rémunération de services illicites que nous rendons à autrui.

Cette distinction entre les 3 catégories de corruption et de leurs effets néfastes respectifs sur l'économie nationale et sur le niveau de vie de nos populations permettra à chacun d'entre nous de souhaiter l'avènement au plus tôt de l'Etat de droit, d'autant plus que si nous réussissons à éradiquer la corruption du fonctionnement de notre Administration publique, alors nous pourrons obtenir une plus grande coopération extérieure qui nous aidera à combler tous nos retards de développement accumulés depuis 25 ans : et les Togolais redeviendront heureux.

Cette distinction entre les 3 degrés de corruption servira particulièrement à mettre en valeur les grands prédateurs qui ruinent particulièrement nos ressources budgétaires en détériorant l'ensemble des conditions de vie des togolais. Il leur sera réclamé de reverser gentiment les fonds détournés ou de rembourser les droits et taxes non acquittés en échange de l'amnistie qui leur sera accordée, à moins qu'entre-temps l'un ou l'autre d'entre eux ne prenne la fuite pour vivre à l'abri dans un lieu inconnu. Par contre, tout fonctionnaire reconnu coupable de délit de corruption, devra subir sa radiation. Et s'il est amnistié, il n'aura plus droit à un poste de responsabilité.

Quant à la petite corruption des fonctionnaires qui demandent le paiement d'un service à titre individuel, il y a lieu, à ce stade de démarrage de la lutte anti-corruption, de leur adresser un simple avertissement, avec inscription sur leur fiche administrative, pour les dissuader de la récidive. La justification d'une telle mansuétude se trouve dans le fait qu'il n'existait pas d'Etat de droit à l'époque où leurs forfaits avaient été commis, et de surcroît ils étaient mal payés dans leur fonction du fait de la mauvaise gouvernance de l'Etat d'alors, leurs salaires n'ayant augmenté que de 10% en 25 ans alors que le niveau des prix de consommation augmentait de plus de 300%. Cette dégradation abusive de leurs conditions de vie leur donne droit à un allègement de leur châtement.

Et, pour qu'à l'avenir, il n'y ait plus à produire d'excuses pour ces mauvaises « habitudes de la maison » en bas de l'échelle sociale dans l'administration du pays, il faudrait relever suffisamment les rémunérations des fonctionnaires qui ont vu leur pouvoir d'achat s'éroder massivement au cours des 25 dernières années (pour en mesurer l'importance, il suffit de relire les premières pages de la 1^{ère} PARTIE précédemment publiée le 21 juin 2008).

Toutefois, il faudrait organiser simultanément et à grande échelle, une puissante campagne médiatique permanente (comme on le fait pour lutter contre le SIDA depuis plus de 10 ans déjà), dans laquelle il sera annoncé que tout versement de pot-de-vin pour un service public sera puni de radiation de la fonction publique et d'un emprisonnement ferme de 2 ans à la fois du corrompu et du corrupteur, ce dernier ayant en plus à payer une amende qualifiée.

Il faut savoir aussi que si l'on veut réussir la lutte contre la petite corruption, compte tenu de la forte hausse du coût de la vie depuis 25 ans (1982), de l'ordre de 300% pour le panier de consommation de la ménagère, il faudrait tripler le niveau de salaire de la 1^{ère} catégorie en bas de l'échelle des rémunérations, et ensuite appliquer la revalorisation progressive des revenus dans les catégories suivantes, de façon à restaurer le pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés, qui ne pourraient plus produire ce genre de justificatif pour leurs délits de petite corruption.

Quant à savoir comment le Budget de l'Etat pourrait se procurer les recettes supplémentaires pour couvrir ces nouvelles charges d'environ 60 milliards FCFA, ce sera dans la lutte anti-corruption qui devrait procurer, à terme et si c'est bien fait, un supplément annuel de recettes de 300 milliards FCFA (comme je l'ai déclaré sur TV7 en 2007) selon les estimations du Patronat Togolais, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) qui a effectué récemment une enquête auprès des transitaires en douanes et en comparant nos recettes en droits de douanes, TVA, IRPP, IS, TS et autres impôts et taxes, avec celles collectées au Bénin voisin.

Il n'est pas étonnant qu'aujourd'hui (2008) le Budget de l'Etat béninois avoisine les 1.000 milliards FCFA alors que le Budget du Togo est à 250 milliards FCFA ; rappelons nous aussi, qu'en 1980, époque où il y avait peu de fraude douanière au Togo et beaucoup de fraude au Bénin, le Budget du Togo était alors plus 2 fois plus élevé que celui du Bénin. La seule explication se trouve dans la fraude douanière qui se répercute automatiquement sur les manques de recettes des impôts, à cause de la TVA qui devait être perçue au niveau de la déclaration en douanes dès l'entrée de la marchandise sur le territoire douanier.

Dans ces conditions, nos recettes publiques devraient pouvoir doubler et atteindre le niveau de 600 milliards FCFA, permettant d'accroître les budgets sociaux de santé publique, éducation nationale, transports publics, réhabilitation des infrastructures urbaines d'eau, électricité, entretien routier, évacuation des eaux de pluie, assainissement des quartiers, tout en éradiquant les épidémies de paludisme, choléra, méningite, typhoïde... qui infestent nos quartiers et causent la mort de milliers de pauvres. Nos populations démunies connaîtront alors une nette amélioration de leur niveau de vie.

Mais cela ne suffira pas : il faudra aussi augmenter la production nationale par des créations d'emplois productifs et le moyen le plus propice c'est d'attirer des investissements étrangers grâce à des moyens appropriés exposés plus loin.

Le succès de notre campagne de lutte contre la corruption, accompagnée d'un réajustement correct des salaires, permettra alors au Togo de devenir la « Suisse de l'Afrique », au sens d'une certaine rigueur morale dans le comportement citoyen et civique et d'un sens aigu de l'accueil touristique, comme cela était le cas jusqu'en 1982.

A ce propos, je me souviens très bien de ce que les directeurs de sociétés françaises établies en pays africains, me disaient en me rendant visite à Lomé: ils préféreraient employer des Togolais de préférence à tout autre Africain grâce à sa discipline et rigueur au travail. D'ailleurs, les colonisateurs allemands avaient qualifié le TOGOLAND de « müster kolonie ».

Donc, si nous avons toutes ces qualités humaines dans le passé, nous pourrions les réacquérir : il suffirait que le nouveau gouvernement de lutte anti-corruption et de bonne gouvernance procède à l'élaboration d'un grand programme de rééducation civique des citoyens dès l'école primaire, tout en l'étendant à l'enseignement secondaire et technique et jusqu'à l'Université.

A cet effet, il faudra recruter des personnes compétentes, bien payées, pour entreprendre une grande campagne médiatique quotidienne, sur les diverses chaînes de radio et de télévision, et à différentes heures de la journée pour pouvoir toucher toutes les catégories de téléspectateurs et d'auditeurs.

II.6 NOS MOYENS DE LUTTE ANTI-CORRUPTION

Face à cette omnipotence de la corruption qui mine le chemin du développement des pays africains, les populations africaines ont besoin du soutien concerté de tous leurs partenaires pour le développement, qui pourront les aider à redresser les institutions politiques et administratives existantes à travers un programme de lutte contre tous les actes de corruption.

Ce sera une action difficile, exigeant une coopération régionale et internationale, commençant par la réforme du système judiciaire pour conférer aux juges et aux magistrats une indépendance totale envers le pouvoir politique et militaire, ainsi qu'envers les gens d'affaires usant de l'achat des consciences par des pots-de-vin faussant l'intime conviction du juge.

Il faut d'abord entreprendre une campagne médiatique à l'échelle nationale, où l'on expliquera aux populations comment la corruption fausse la logique économique et la solidarité sociale, amenant la régression économique et détruisant le tissu social, à travers des exemples concrets, avec chiffres à l'appui. Elle doit aussi montrer les vices de comportement que la corruption génère chez les citoyens en contact avec ce grand mal, qui a pour danger d'amener la jeunesse du pays à perdre toute notion de récompense au mérite puisque l'enrichissement facile par la corruption annihile toute volonté de concourir à l'excellence pour mieux réussir.

Car, il faut bien prendre conscience que c'est cela qui explique, en partie, pourquoi la société togolaise vit en léthargie, avec une élite intellectuelle déçue et sans espoir pour son avenir.

Cette campagne médiatique d'envergure nationale doit surtout montrer aux populations concernées comment un système de corruption, inondant tous les rouages de l'économie nationale, peut faire fuir les investisseurs sérieux, tant nationaux qu'étrangers, parce qu'ils perdent confiance de rentabiliser leurs investissements en toute sécurité morale.

Il faut aussi réformer l'administration judiciaire, en organisant des séminaires de reconversion des mentalités des magistrats qui ont trop longtemps été tétanisés par la peur de leur hiérarchie administrative ou politique, ou alors été eux-mêmes corrompus par des pots-de-vin dans l'exercice de leur fonction : ces derniers doivent être mutés à d'autres fonctions.

Un conseil supérieur de la magistrature, dûment recomposé, devrait veiller désormais à l'attribution des fonctions de juges et de magistrats en prenant en considération la moralité des candidats. C'est là une condition essentielle pour le retour des investisseurs, si les autres conditions d'accompagnement fiscal et de sécurité physique sont aussi remplies.

Quant au niveau international, compte tenu que nous faisons partie d'un univers mondialisé où la corruption constitue un lien commun majeur, il faudrait que les effets négatifs de la corruption sur l'appauvrissement des populations démunies, surtout dans les pays les moins avancés (PMA), soient affichés et brandis par l'O.M.C, par les institutions de Bretton Woods et par l'ensemble des bailleurs de fonds, ainsi que par tous les organes de l'O.N.U, de sorte que la mobilisation des citoyens pour une lutte contre la corruption devienne mondiale.

Notre lutte deviendra alors indissociable des autres grandes questions mondiales liées à la criminalité organisée, que ce soit sous forme de blanchiment d'argent, d'immigration clandestine, de commerce de la drogue, de trafics d'enfants et de femmes prostituées, ou de tout autres crime organisé. Et cela amènera les délinquants liés à la corruption à ne plus pouvoir vivre au grand jour, par crainte du regard réprobateur des populations. Et, devant un tel soutien général de la communauté internationale, la société civile aura le courage de prôner une lutte active contre la corruption en jetant l'opprobre sur ses auteurs. La morale sera à nouveau à l'honneur.

Un tournant décisif pourra alors être pris, et le mal de la corruption systémique et oligarchique finira par être réduit à la portion congrue, comme avant 1975, date où le Togo avait épongé toute sa dette extérieure grâce aux ressources extraordinaires à l'exportation.

Par la suite, le Togo pourra avoir un développement rapide du seul fait que la corruption ne pénalisera plus les populations démunies, et ne fera plus fuir à l'étranger les bons investisseurs et les opérateurs économiques sérieux et dynamiques.

Une ère nouvelle de progrès et d'épanouissement pourra alors s'ouvrir pour l'élite nationale exclue des activités rentables et dont une grande partie avait dû s'expatrier pour trouver récompense au mérite ailleurs que chez elle. Cette ère nouvelle veillera à instaurer la primauté du

droit sur les intérêts frauduleux, ce qui aura des retombées immédiates sur la productivité et la croissance de l'activité nationale, entraînant des créations considérables de nouveaux emplois, productifs et rémunérés au mérite. Les Togolais seront à nouveau heureux, comme avant 1975 où la corruption n'était pas courante.

Néanmoins, il faut savoir qu'il ne s'agit pas d'une tâche facile, car la lutte anti-corruption nécessite une stratégie durable, ainsi qu'une attention de tout instant et une action permanente des autorités publiques, des partis politiques et de la société civile, pour éviter de retomber dans les nombreuses tentations de retour aux anciennes pratiques. La vigilance de toutes les forces vives de la nation doit être épaulée et entretenue par une campagne médiatique permanente sur l'ensemble des médias, tant publics que privés, en leur imposant de consacrer une heure le matin et une heure l'après-midi/soir à l'éducation civique, pour respecter le bien public et le bien-être commun par l'instruction appropriée des citoyens. De même, tous les journaux doivent consacrer chaque jour une rubrique/quart de page à la formation civique de leurs lecteurs.

II.7 CONDITIONS D'OCTROI D'UNE AIDE AU DEVELOPPEMENT PAR L'UE

Pour plus de transparence, tous les ans, la CE publie un rapport sur sa politique de développement. Aussi, la direction « Développement » de la CE a-t-elle défini, en 2001, sa nouvelle stratégie de coopération dans les termes suivants que le pouvoir togolais d'après avril 2005 a dû prendre soigneusement en compte pour rétablir progressivement ses liens de coopération avec l'UE :

"L'objectif de la politique communautaire de coopération au développement est d'encourager un développement durable qui favorise l'éradication de la pauvreté et l'intégration dans l'économie mondiale, cela par « ***la mise en oeuvre de politiques nationales des pays ACP qui contribuent à consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme*** ».

De plus, la coopération de l'UE avec un pays ACP sera coordonnée avec les coopérations bilatérales des États européens en faveur du même pays, de même qu'avec celles des autres bailleurs de fonds, tels que FMI, Banque Mondiale, les diverses organisations du système des Nations Unies, les USA, le Japon, ... "

Toutes les phases du cycle des opérations d'aide seront désormais mises en œuvre par la « Stratégie de Coopération Nationale » ou « SCN » sous la surveillance de la CE.

Aussi, pour une franche compréhension du problème de comportement politique de nos autorités en place, qui se comportent effectivement bien mieux que du temps de l'Ancien régime, faudrait-il que chaque citoyen togolais sache que, pour pouvoir bénéficier d'une aide de l'Union Européenne, tout gouvernement est désormais tenu de respecter les impératifs de la Commission Européenne, énoncés en 2001, à savoir : « ***une politique nationale qui contribue à consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme*** ».

Sans cette conformité, le Togo serait à nouveau mis au ban des nations, en étant exclu de toute aide extérieure comme ce fut le cas sous l'Ancien régime, de 1993 à 2006, où notre pauvre pays est vraiment « tombé par terre », par suite des violations de ces principes intangibles.

Aussi, osons espérer que le Président Faure (en bon chrétien rendant souvent visite au Pape à Rome) adopte la politique adéquate pour obtenir cette aide stratégique indispensable pour relever notre pays de la grande misère et de la léthargie où il est plongé tant d'années... A cet effet, il devrait composer une équipe multipartite et compétente pour mener à bien les négociations avec l'UE dans le cadre de notre SCN, en vue d'obtenir pour 5 ans un budget global de 115 millions d'euros (750 milliards FCFA), pour réhabiliter nos infrastructures de base qui ont souffert de la suspension de l'aide européenne depuis 1993.

Cela suppose une ambiance nationale qui soit consensuelle, comme l'exige l'Accord de Cotonou de 2005, qui stipule d'y associer la société civile, les ONG et le secteur privé qui est actuellement victime de la fraude douanière et fiscale et des appels d'offre discriminatoires.

Tous ces handicaps sont connus des instances de l'UE et de nos principaux bailleurs de fonds. Il faudrait donc montrer une volonté concrète de « changement », en assainissant nos institutions, à commencer par la justice et la douane et les marchés publics. De quoi regagner la confiance des citoyens. Et le Togo pourra alors reprenant son envol vers une ère nouvelle.

De toute façon, il faut que le PT Faure sache que cela arrivera bien un jour, par le jeu des forces de l'Histoire. Alors, autant qu'il prenne son courage à deux mains et saisisse cette occasion unique qui l'inscrirait glorieusement dans l'Histoire du Togo, comme ayant accompli ce geste chevaleresque de bravoure vis-à-vis de son entourage, ce qui le rendra alors plus populaire pour gagner les prochaines élections présidentielles prévues en 2010. Sinon, en laissant passer cette occasion historique unique, il perdra et la honte l'accompagnera pour le restant de ses jours. Aussi, dans son propre intérêt personnel, pourrait-il faire le pari suivant :

« - ou bien, ce changement se fera avec moi, et j'en serai récompensé par ma réélection démocratique, avec la gloire de sortir le Togo du gouffre où il est englouti depuis 25 ans ;

- ou bien, cela se fera avec mon successeur, dans sa gloire de « Libérateur » aux yeux du peuple, la dynastie Gnassingbé devenant un mauvais souvenir historique de ruine pour le Togo. »

Le choix est clair. Et mon analyse montre bien à tout observateur objectif de la vie politique togolaise, que je ne suis « ni opposant ni composant » mais un intellectuel constructif, prenant soin de contribuer à rebâtir ce pays dans la paix des cœurs et dans l'espoir de revoir le peuple togolais heureux, comme avant 1975, date de la dérive de mauvaise gouvernance.

De toutes façons, nos dirigeants doivent prendre acte des obligations impératives pour tout gouvernement togolais de respecter dans leur intégralité les « 22 conditionnalités » convenues avec l'UE et consignées dans l'APG d'août 2006, s'il veut bénéficier d'un « Plan Marshall ».

Cette aide de 115 millions euros, si elle est bien utilisée, sous le contrôle des bailleurs de fonds et de la société civile togolaise compétente, devrait nous permettre, en 5 ans, de réhabiliter l'ensemble de nos infrastructures essentielles, de santé publique et éducation nationale, infrastructures urbaines : cela nous éviterait les épidémies chroniques, qui infestent la capitale et appauvrissent les familles capables de payer leurs soins médicaux, sinon tuent ceux qui n'en ont pas les moyens, car, faut-il le rappeler, les CHU du Togo ne soignent plus que ceux qui paient au comptant !

II.8 UNE REFORME CONSTITUTIONNELLE A REGIME PARLEMENTAIRE POUR EVITER TOUT RISQUE DE RETOUR A LA DICTATURE

L'objectif de ma réflexion rejoint mon souci de ne plus avoir la possibilité de revenir à une dictature. Il s'agit d'éviter au pouvoir de tomber dans l'arbitraire, tout en veillant à ce qu'il soit fort et stable afin de pouvoir mener à bien les réformes nécessaires, affichées dans la campagne électorale qui l'avait fait élire sur la base d'un contrat social indiquant les objectifs à atteindre durant son mandat.

Aussi, faudrait-il désormais, que le chef du gouvernement soit le serviteur de ses électeurs et non plus « le guide de la nation » ni son timonier, comme nous avons l'habitude de l'entendre dire du temps du despotisme.

Pour cela, ce projet d'une nouvelle République est de type parlementaire, où le Président de la République est élu par la majorité absolue des voix du Parlement bicaméral composé de 2 assemblées :

-la « Chambre des Députés », composée de 120 députés pour mieux prendre en compte la répartition démographique des populations togolaises, élus au suffrage universel à scrutin proportionnel de listes, et présentés par les partis politiques régulièrement déclarés;

-la « Chambre des Sages », composée de 120 représentants élus des diverses composantes de la société civile (autres que les partis politiques), et répartis pour un premier 1^{er} tiers, des élus de la chefferie traditionnelle et des autorités coutumières locales ; pour un deuxième tiers, des élus des syndicats professionnels des travailleurs et des patrons ; et pour un troisième tiers, des élus des confessions religieuses, des diverses associations de défense des droits de l'homme et de la femme, et de défense de l'environnement.

Quant au Chef du gouvernement, il pourrait porter le titre de « Président du Conseil des ministres », pour symboliser son rôle et son pouvoir. Ses objectifs du gouvernement seront définis dans le « Programme de législature » qui aura été voté collectivement par la coalition majoritaire des partis politiques qui l'ont porté au pouvoir. Aussi, ce chef du gouvernement sera-t-il tenu de respecter ce contrat sous peine d'être destitué par une motion de censure qui recueillerait une majorité qualifiée de 3/5 des voix de la Chambre des Députés.

Dans ce cas, le Président de la République, gardien des Institutions, procédera à la dissolution de la Chambre des Députés, et il fera organiser de nouvelles élections législatives dont la nouvelle majorité désignera le nouveau Chef de gouvernement qui prendra les commandes de l'action gouvernementale. Et durant cette période électorale, le Président de la République assumera l'intérim du Président du Conseil, alors que les ministres du gouvernement précédent expédieront les affaires courantes jusqu'à la formation du nouveau gouvernement.

En tant que gardien de la Constitution et de la continuité de l'Etat, le Président de la République sera le garant de l'Indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords internationaux du Togo ainsi que des Traités internationaux. Son élection par les 2 Chambres du Parlement, réunies en Congrès, lui donnera la légitimité dans ses fonctions de nommer, sur proposition du gouvernement, les ambassadeurs du Togo auprès des pays étrangers et de recevoir les lettres de créance des ambassadeurs étrangers accrédités au Togo. Il signera les Traités négociés par le gouvernement. Il nommera, sur proposition du gouvernement, les membres de la Cour des Comptes, du Conseil supérieur de la magistrature, de la Cour suprême, ainsi que les officiers généraux de l'Armée, de la police et de la gendarmerie.

Quant aux membres de la cour constitutionnelle, ils seront nommés et renouvelables par tiers, respectivement par le Président de la République, le Président de la Chambre des Députés et le Président de la Chambre des Sages. Quant à la nomination aux autres emplois civils et militaires, elle relève des attributions du Chef de gouvernement, en Conseil des ministres.

Toutes les séances des 2 chambres parlementaires devront être publiques et retransmises en direct sur au moins une chaîne de télévision, tandis que le compte rendu de tous les débats dans les 2 Chambres devra être publié au Journal Officiel du mois suivant au plus tard. Et tout projet ou proposition de loi devra être examiné par chacune des 2 Chambres, en vue de parvenir à l'adoption d'un texte identique. A défaut d'un accord dans un délai de 5 jours, la Chambre des Sages peut, après avis du Président de la République, statuer définitivement à la majorité absolue des membres la composant, en reprenant le dernier texte voté par elle ou en le modifiant par un ou plusieurs amendements réclamés par la majorité de la Chambre des Sages ou dans le sens de l'avis du président de la République.

La procédure de référendum ne sera adoptée qu'avec l'accord unanime des 3 Présidents, de la République, de la Chambre des Députés et de la Chambre des Sages, dans le but d'éviter toute tentation de dérapage du pouvoir du Président du Conseil des ministres qui concentre la majorité du pouvoir exécutif entre ses mains.

Toute révision constitutionnelle pourra se faire à la majorité qualifiée des 2/3 des voix des 2 Chambres réunies en Congrès et présidées alors par le Président de la République qui participera au vote.

Nadim Michel KALIFE (5/15 juillet 2008)
Expert en Politique économie africaine

III^{ème} PARTIE

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE

POUR UNE NOUVELLE STRATEGIE DE COOPERATION EUROPEENNE ET UNE REFORME FISCALE ADAPTEE POUR SORTIR LE TOGO DE SON EXTREME PRECARITE ET LUI ASSURER UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Avant de formuler des propositions concrètes de réforme fiscale pour l'avenir, il faudrait connaître le passé, notamment d'où nous vient l'actuel code fiscal qui régit la fiscalité togolaise d'aujourd'hui et qui oriente l'action de nos opérateurs économiques par les effets des impôts en vigueur et ce pour quoi ils ont été mis en place.

Commençons donc par le rappel d'un peu d'histoire économique de notre pays.

III.1 LE CODE DES IMPÔTS DE 1983 FUT CONÇU PAR LE FMI POUR REMBOURSER LA DETTE EXTERIEURE

En 1983, le FMI avait « aidé » le gouvernement togolais à décréter un nouveau « Code des Impôts » qui accroissait lourdement la pression fiscale. Il se trouve que ce Code est toujours en vigueur aujourd'hui, un quart de siècle plus tard, à quelques variations près de taux ou d'appellations de taxes. Le système mis en place en 1983 s'applique donc 25 ans plus tard à une structure économique et à un environnement économique international qui n'ont plus rien à voir avec ce qui prévalait en 1983. Il y a là comme une anomalie de gouvernance, car un code fiscal doit nécessairement évoluer avec la société qui le subit, en fonction de ses besoins.

En 1982/83, le FMI avait préconisé l'imposition des agents économiques en vue de procurer un accroissement des ressources budgétaires, de sorte que l'Etat puisse rembourser les échéances annuelles de la dette extérieure, qu'il avait négociées avec les créanciers et bailleurs de fonds du Togo. Comme il s'agissait d'un rééchelonnement de dettes extérieures impayées, l'Etat était tenu de respecter ces nouvelles échéances pour éviter des pénalités. Comme les cours mondiaux de nos produits d'exportation avaient chuté de façon durable en 1980, après 7 années de vaches grasses (1973-1980), et comme il était prévisible que cette chute des cours et donc des recettes d'exportation allait durer de nombreuses années encore, il n'y avait pas d'autre alternative, aux yeux du FMI, que de se rabattre sur l'accroissement de la pression fiscale intérieure pour augmenter les ressources budgétaires servant au remboursement de la dette extérieure. Auparavant, l'Etat remboursait cette dette grâce à la plus-value provenant de la hausse continue des recettes d'exportation de l'OTP (Office Togolais des Phosphates) et de l'OPAT (Office des Produits Agricoles du Togo), ce dernier centralisant toutes les exportations de café, cacao, palmistes, karité..., privant nos paysans des surplus de revenus qu'ils auraient du recevoir en contrepartie de la hausse des cours mondiaux de leurs produits.

L'Etat étant souverain, le Togo aurait pu choisir de ne plus honorer sa dette extérieure, comme il l'a fait en 1997 sous le gouvernement dirigé par le Premier ministre Agbeyomé Kodjo, avec la conséquence de sa mise au ban par les bailleurs de fonds : il faut dire ici qu'en 1997, le Togo étant déjà suspendu de l'aide de l'UE et des autres pays amis, il ne perdait que le faible soutien du FMI et de la Banque mondiale à qui il remboursait beaucoup plus qu'il n'en recevait, ce qui explique la décision de ce gouvernement. Par contre, en 1983, le Président Eyadema, tout rayonnant sur la scène internationale où sévissait encore la « guerre froide » entre l'Est et l'Ouest, il fallait absolument éviter à l'Etat togolais d'être déclaré en état de cessation de paiement, avec toutes les mauvaises conséquences pour la réputation de son Chef

d'Etat. Or, en ce temps-là, le Président Eyadema menait, tambour battant, une grande politique de prestige personnel faisant de lui l'arbitre des conflits en Afrique ainsi que le pare-feu anti-communiste dans notre sous-région de l'Afrique de l'Ouest, où nos trois pays voisins, Bénin, Burkina et Ghana, étaient en alliance politique et/ou idéologique avec la Libye et l'URSS, tous deux considérés, alors, comme ennemis de l'Occident, en cette période de tension internationale de « guerre froide », sous Reagan et Brejnev, et cela d'autant plus que le Président Eyadema avait été triomphalement accueilli en visite officielle aux USA par le Président Reagan.

Il fallait donc rembourser la dette extérieure, et pour cela, on décida d'accroître la pression fiscale qui allait augmenter les ressources budgétaires d'origine douanière et fiscale. Et comme ces ressources étaient en partie pompées pour combler les déficits d'exploitation des entreprises publiques et parapubliques, une première décision fut alors prise de se débarrasser de ces déficits en licenciant le personnel de ces sociétés pour les privatiser. Mais cette mesure ne suffisait point à dégager les sommes nécessaires aux échéances de la dette extérieure, il fallait augmenter les impôts sur les sociétés et sur les revenus de même que d'autres taxes domaniales, et créer de nouvelles taxes comme la TGA qui annonçait la TVA dix ans plus tard. Mais cette augmentation des impôts ne suffisait pas, l'on augmenta aussi l'ensemble des droits de douanes, en alignant les nôtres sur ceux du Bénin voisin, tout en taxant les réexportations des marchandises importées en vue de leur revente aux commerçants venus des autres pays africains, habitude commerciale établie au Togo depuis un demi-siècle et qui avait servi à faire de ce pays la plaque tournante d'importations destinées à être réexportées dans la sous-région (Ghana, Bénin, Nigeria, Burkina, Cameroun, Gabon, Côte d'Ivoire, Mali, Niger,...etc).

Le FMI, qui ne connaissait qu'en apparence la nature des flux commerciaux qui émanaient du Togo à destination des autres pays africains, pensait augmenter de la sorte les recettes douanières et fiscales du Budget togolais, ignorant que, jusqu'ici, la prospérité togolaise reposait sur sa fiscalité allégée. En effet, c'est cette fiscalité allégée qui lui permettait, depuis 1932 que le Haut-Commissaire colonial français avait institué cette baisse des impôts et des droits de douanes, de développer son commerce extérieur, lui procurant de la sorte beaucoup plus de recettes fiscales, ce qui permettait au Togo d'avoir un budget en équilibre, sans aucun besoin de subvention de la part de la France (à la différence des autres territoires colonisés, comme le Bénin, la Côte d'Ivoire et toute l'AOF/AEF).

Il faut ici insister sur le fait que le Togo colonial n'avait jamais reçu de subvention de l'Etat Français, suite au décret exigeant des territoires sous mandat (Togo, Cameroun) d'assurer leur propre équilibre budgétaire, en vue de pouvoir ultérieurement accéder à l'autonomie administrative (raison pour laquelle le Togo est devenu « République Autonome » en 1956 avec N. Grunitzky comme Premier Ministre, alors que tous les autres pays de l'AOF n'ont point connu ce statut), comme le prévoyait la convention signée avec la SDN (Société des Nations) en 1920.

Il faut alors faire savoir à nos dirigeants actuels que cette réforme fiscale de 1982/83, mise en application en 1984, eut pour conséquence un grand recul du commerce togolais destiné à la réexportation à destination des autres pays africains de la sous-région, du fait que les clients de ces divers pays (qui avaient l'habitude de venir se ravitailler à Lomé depuis un demi siècle, en effectuant des dépenses d'hébergement et diverses sur place, ce qui favorisait les petits hôtels qui les hébergeaient, et ils étaient vraiment nombreux...) allaient désormais se réorienter vers le Bénin et le Niger, devenus plus compétitifs. Les entreprises commerciales à capitaux étrangers (notamment les compagnies françaises comme SCOA, CFAO, R. Eychennes, UNICOMER, ou anglaises comme UAC et John Holt) durent progressivement se replier sur la Métropole par suite de la baisse drastique de leurs chiffres d'affaires.

C'est alors que la fraude douanière et fiscale se développa en déversant ses marchandises dans le secteur informel, dont les effectifs furent multipliés par 3 entre 1984 et 1990, selon une statistique relevée à cette époque. Et le secteur informel perdit alors sa virginité traditionnelle en devenant le repaire des marchandises fraudées, alors qu'il était noble et innocent auparavant.

En somme, depuis cette réforme du FMI accroissant lourdement la pression fiscale, le secteur informel est devenu dominant dans l'économie nationale avec un caractère frauduleux

en sa très grande partie, où des opérateurs lettrés ont ouvertement décidé de passer outre la loi, alors qu'auparavant le secteur informel était marginal, regroupant des femmes commerçantes illettrées dont les circuits commerciaux servaient de relais dans le pays aux compagnies françaises importatrices de biens de consommation destinées au marché intérieur comme aux marchés des pays voisins, et comprenant en outre les petites revendeuses exerçant leurs faibles activités commerciales sur les marchés et au bord des routes.

L'accroissement de la fraude douanière et fiscale qui résulta de cette réforme fiscale dictée par le FMI priva donc l'Etat togolais d'importantes recettes fiscales et douanières, ce qui était contraire aux objectifs du FMI qui ignora ce manque à gagner du Budget en raison de sa méconnaissance des réalités togolaises, ses experts fiscaux venant passer quelques jours à Lomé, dans les bureaux du CASEF, où ils pondaient leurs textes de réforme à partir des projections chiffrées qu'ils calculaient à l'aide d'un logiciel.

Or, nos économies africaines ont des ressorts invisibles aux yeux des bureaucrates américains, qui ne sont pas intégrés dans leurs programmes, si ce n'est à titre marginal. Mais, cette fois-ci, les nouveaux impôts étaient tellement lourds (l'IMF passant de 0,3% à 1%, introduction d'une TGA à 3%, Taxe immobilière de 17,5%, IRPP passant à 55% au-delà d'un revenu mensuel de 450.000 FCFA, ...), et les nouvelles taxes douanières dépassant celles du Bénin, tout cela incita à la fraude fiscale et douanière. Les sociétés étrangères se retirèrent et les opérateurs togolais sérieux connurent des difficultés, les amenant à fermer leurs affaires ou à déposer leur bilan...

Cette désaffection des opérateurs économiques loyaux venait aggraver les conséquences du monopole des importations (1978 pour les tabacs et 1982 pour les alcools) qui avait été accordé à la société SONACOM, dirigée par Maurice Assor, le conseiller spécial du Pt Eyadema : il y avait nommé des directeurs spéciaux qui avaient su pourrir nombre de responsables de l'Administration publique et de la police ...etc, pour ne rien craindre des dénonciations, et qui manipulaient les importations à leur guise, de même que la distribution locale sur le marché pour faire profiter des complices avec lesquels ils partageaient les superprofits obtenus par ces détours, d'autant plus que les marchandises qui avaient été affectées sous monopole de SONACOM étaient les plus recherchées par les contrebandiers nigériens, ghanéens, gabonais et ivoiriens qui venaient traditionnellement se ravitailler sur le marché de Lomé, plaque tournante de la côte ouest africaine. Aussi, est-ce de cette époque-là, avec une SONACOM triomphante, que date vraiment la généralisation de la moyenne corruption au Togo.

Or, devant les licenciements en chaîne qui résultaient de cet état des choses, j'avais mis en garde, dès janvier 1985, le nouveau ministre des finances, M. Alipui, contre des risques d'explosion sociale avant 5 ans, s'il ne prenait pas des mesures pour le redressement de cette situation désastreuse, où l'économie souterraine allait ravager tout le pays, en nuisant aux recettes du Budget. Il m'avait répondu, stoïquement, qu'il n'y pouvait rien. L'éclatement de la crise sociopolitique togolaise se manifesta au palais de justice le 5 octobre 1990.

III.2 QUELLE REFORME FISCALE FAUT-IL FAIRE AUJOURD'HUI ?

Une tentative de nouvelle réforme fiscale avait été initiée en 1995 par moi-même, alors chargé de mission auprès du Premier ministre Edem Codjo : compte tenu d'une nouvelle ère de libertés publiques, qui s'ouvrait devant nous avec ce 1^{er} gouvernement issu d'élections législatives libres sous la présidence Eyadema (il n'y en avait plus eu depuis plus de 30 ans, du temps de la 2^{ème} République en 1964, présidée par Nicolas Grunitzky), et comme le secteur privé étouffait depuis une décennie sous une pression fiscale élevée, et que le climat des affaires transparentes était morose, il fallait changer le cadre fiscal pour accompagner un nouveau redémarrage économique. J'y avais donc associé les deux directions des douanes et des impôts, ainsi que des représentants des principaux opérateurs économiques du Togo, dont William Bolouvi qui représentait le SCIMPEXTO, principale organisation des entreprises d'importation, celles-ci ayant le plus souffert de la réforme fiscale de 1983.

Le travail fut accompli en 6 mois de réunions assidues, tenues au CASEF en présence du directeur de cabinet du ministre des finances et de l'économie d'alors, M. Tatcho : le but était d'offrir un cadre plus souple à l'initiative privée et plus attrayant pour les investisseurs,

tout en encourageant la création d'emplois. Ce travail fut méthodique et respectueux du code fiscal existant, puisqu'il fut accompli en revisitant, article après article, tout le Code des Impôts de 1983.

Malheureusement, tout cette révision demeura lettre morte par suite de la volonté unilatérale du directeur des impôts de l'époque, M. Kougbé, juriste de formation, ne considérant que la baisse immédiate de ses recettes résultant de l'abaissement de certains taux, alors que cela devait servir à relancer l'activité économique et donc à rapporter plus de recettes par élargissement de l'assiette fiscale : il s'était même pas donné la peine de rechercher avec l'équipe constituée pour cette réforme fiscale, les voies et moyens de pallier à cette éventuelle baisse provisoire des recettes fiscales au cours de la 1^{ère} année d'application de ce projet de réforme fiscale. Et je suis persuadé que nous aurions pu trouver cette solution. Mais il n'en fut rien.

Et, sans me consulter en tant que son chargé de cette mission spéciale, la décision du Premier ministre fut de reconduire la même fiscalité antérieure, montrant en cela qu'avec son gouvernement, rien n'avait changé entre l'ancien régime et la IV^{ème} République, fraîchement instaurée par référendum de 1992.

Notre problème fiscal au Togo, c'est que nous ne disposons pas, au sein du ministère des Finances, d'une vraie cellule de recherches fiscales, qui soit composée de bons économistes et de bons fiscalistes, permettant à l'économie togolaise de sortir des contradictions résultant de la réforme fiscale de 1983, laquelle n'avait servi qu'à encourager la fraude fiscale et douanière résultant de la forte pression fiscale, et à développer énormément, et par ricochet, le secteur informel très faiblement taxé, ce qui privait le Budget d'importantes recettes, tant au niveau des Douanes qu'à celui des Impôts.

Pire encore, cette forte pression fiscale, accompagnée de la création du monopole de la société SONACOM à partir de 1982, avait ruiné les entreprises importatrices existantes, tant togolaises que françaises (ayant beaucoup de personnel bien rémunéré et payant des impôts, sans frauder en douanes) ; et de plus, cette forte pression fiscale détruisait les chances d'émergence d'une véritable classe sociale d'entrepreneurs togolais, dynamiques et honnêtes à la fois, dans les secteurs du commerce, de l'agriculture moderne et de l'industrie.

Aussi, nos gouvernements successifs se sont-ils contentés de pousser tel ou tel autre taux pour augmenter les recettes d'une année sur l'autre ; et si telle autre taxe a pu baisser, à la surprise de tous ceux qui la paient, il faut aussitôt se poser la question si ce n'est pas sous la pression occulte de certains intérêts influents, sans véritable réflexion économique pour le bien du pays. Il nous manque une vraie réforme fiscale.

Or, jusqu'aujourd'hui, l'économie togolaise subit encore le cadre fiscal de 1983, sans qu'aucune réflexion économique ne se fasse sa dynamisation endogène par une aide à la promotion d'un jeune entrepreneuriat national actif, qui soit épaulé par l'Etat et qui travaille dans une transparence fiscale suffisante pour élargir l'assiette fiscale, qui rapportera alors beaucoup plus de recettes budgétaires à l'Etat.

Cependant, compte tenu de l'état exsangue de nos finances publiques, cette stratégie ne peut solidement réussir qu'avec la venue de capitaux étrangers qui nous apportent leur savoir-faire et forment nos ouvriers à de meilleures performances de productivité, alors que nos compatriotes qui se sont enrichis par la fraude ou par le pillage des richesses nationales ou du Budget de l'Etat, n'aiment pas prendre de risques, préférant placer leur fortune dans des actions à rendement élevé et garanti, émises par des monopoles privés protégés par un Etat tout-puissant.

Toute réforme fiscale dynamique, doit pouvoir servir à réorienter l'activité économique dans le sens du développement souhaité pour le pays, notamment en répondant efficacement aux problèmes sérieux qui handicapent notre économie, devenue exsangue. Quels sont donc les problèmes de la société togolaise, qu'une réforme fiscale appropriée pourrait aider à résoudre à travers des incitations fiscales appropriées ? Il ne s'agit pas de parachuter un « Code des Investissements » ni un nouveau « Code des Impôts ». Il nous faut une méthode de réflexion qui ne tombe pas de l'extérieur comme celle du FMI en 1983, qui nous fit perdre notre privilège antérieur d'être la plaque tournante du commerce régional africain depuis 1932.

Il nous faut réfléchir avec sagesse, en partant du concret en analysant l'expérience de ceux qui ont réussi à reconstruire leur économie, et d'en tirer leçon pour nous inspirer, dans le contexte de la mondialisation qui favorise les pays qui reçoivent les IDE (Investissements Directs Etrangers), créateurs d'emplois, formateurs d'ouvriers et de cadres qualifiés, tout en faisant acquérir au pays d'accueil des technologies nouvelles qui lui donneront des ailes pour décoller économiquement par la suite.

III.3 SOUTIEN DES GRANDES PUISSANCES AUX INDEPENDANCES AFRICAINES

Au lendemain des Indépendances africaines, le monde se trouvait coupé en deux blocs antagonistes, dont les intérêts idéologiques dominaient la scène internationale :

-d'une part, le bloc occidental, sous l'hégémonie économique et politique des USA qui avaient aidé l'Europe de l'Ouest à se reconstruire grâce à leur « Plan Marshall » mis en œuvre entre 1946 et 1952 : ce bloc occidental prônait un régime économique de libre entreprise et de type capitaliste, où le profit de l'entreprise privée et l'initiative individuelle constituent les 2 vecteurs de la croissance économique, et où l'Etat ne joue qu'un rôle de régulateur ;

-d'autre part, le bloc de l'Est, sous l'hégémonie de l'URSS et de la Chine, prônant un régime économique de type collectiviste, où l'Etat est seul propriétaire des moyens de production et de distribution qui fonctionnent sous la direction d'un Plan centralisé, l'ensemble se trouvant sous l'autorité du seul Parti Communiste, dont l'objectif est d'accélérer le développement social et de dépasser économiquement et militairement la société occidentale capitaliste dont il critique l'exploitation de l'homme par l'homme.

Au niveau des Nations Unies, ces 2 blocs se faisaient concurrence pour s'attacher les pays indépendants qui allaient être admis au sein de l'ONU. Chaque grande puissance cherchait à élargir sa sphère d'influence politique, idéologique et économique. Et au moment des votes en Assemblée générale des Nations Unies, la voix de ces pays nouvellement indépendants pouvait faire pencher la balance pour ou contre une résolution des Nations Unies, notamment dans le cadre du règlement des multiples conflits qui éclataient sur la planète, où chacune de ces 2 grandes puissances était toujours partie prenante, l'une contre l'autre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les USA comme l'URSS et la Chine, avaient tous, concurremment, soutenu l'accession à l'indépendance politique des pays africains colonisés. Bien sûr, leurs intérêts économiques n'étaient pas absents de leur politique, particulièrement pour certains des pays africains particulièrement riches en matières premières stratégiques, dans le souci d'en contrôler l'exploitation. En fait, c'était la réelle motivation de toutes ces grandes puissances qui affectaient de réclamer la libération des peuples africains.

Pour preuve, aucune des 3 puissances, USA, URSS, Chine populaire, ne fit rien par la suite pour faire respecter, dans tous ces pays nouvellement indépendants admis à l'ONU, la « Déclaration universelle des droits de l'homme » que les Nations Unies avaient adoptée en 1948, alors même que les « Droits de l'homme » doivent constituer le cœur de toute véritable libération des peuples, sinon ces Indépendances nationales ne sont qu'un leurre aux yeux des populations des pays « libérés », où l'on s'était limité à remplacer le Gouverneur Blanc au pouvoir par un Président Noir, sans obtenir les libertés publiques pour le peuple.

Bien au contraire, ces grandes puissances soutinrent le nouveau pouvoir despotique, allant même jusqu'à cautionner ses détournements de fonds publics en accueillant les capitaux volés.

III.4 GENESE DES « IDE » EN PAYS PAUVRES

Dès 1956 et 1957, dates respectives des premières décolonisations en Afrique (Ghana) et en Asie du Sud-est (Indonésie), les puissances capitalistes occidentales organisèrent leur partage d'influence entre ces deux directions géographiques :

-d'une part, les nouveaux pouvoirs mis en place dans les pays asiatiques décolonisés furent désormais parrainés par le gouvernement américain, dans le but d'y faire

barrage à la pénétration de la propagande communiste, fortement diffusée par la Chine dans cette région du globe;

-d'autre part, les anciennes colonies d'Afrique demeuraient le « pré carré » de leur ancien colonisateur qui veillait lui aussi à limiter la pénétration idéologique communiste en Afrique.

Et dans ce cadre géopolitique, la CIA recommandait au Président des USA d'encourager les grandes entreprises américaines à investir des capitaux industriels et agricoles importants dans tous les pays du Sud-est asiatique entourant la Chine communiste, de façon à y faire reculer la pauvreté en créant beaucoup d'emplois, et leur éviter ainsi de tomber dans le giron communiste qui promettait de donner du travail et donc du bonheur pour tous. C'est alors que de nombreux investissements américains se dirigèrent de plus en plus en Asie du Sud-est [comme aussi en Amérique latine, suite aux dangers de contamination idéologique de la révolution cubaine opérée par Fidel Castro et Che Guevara en 1958]. Et ces investissements furent protégés par le double soutien politique et militaire du gouvernement américain aux dirigeants en place, qui en profitèrent personnellement d'ailleurs pour devenir des dictateurs, alors que leur peuple demandait la liberté en les portant au pouvoir. Le gouvernement des Etats-Unis agissait alors de la sorte, pour s'assurer de la stabilité du pouvoir en place et pour pouvoir compter sur cette stabilité pour contrer la contagion communiste en provenance de la Chine populaire dirigée par Mao Tsé Toung depuis 1949 [de même que les USA agirent vis-à-vis des dirigeants des pays latino-américains, dans le but de pouvoir contrer Cuba dirigée par le communiste révolutionnaire Fidel Castro depuis 1958].

Il s'agit alors des premiers IDE (investissements directs étrangers) de l'histoire de l'humanité : les grandes entreprises américaines devenaient ainsi des multinationales en implantaient des usines de transformation dans d'autres pays, en l'occurrence dans des pays anciennement colonisés et de nature sous-développée, économiquement faibles, et elles y créaient de nombreux emplois, soit en valorisant leurs propres ressources naturelles locales pour les exporter, soit en y faisant transformer à bas coûts des matières premières importées d'ailleurs pour ensuite les réexporter. Le but politique américain de ces IDE « tait de faire reculer la misère dans ces pays pauvres et sensibles, en y créant des millions d'emplois à terme, de façon à ne pas les laisser succomber à la tentation communiste.

Economiquement parlant, cette nouvelle stratégie industrielle était contraire aux anciennes pratiques du « Pacte colonial », où les pays riches et techniquement avancés, transformaient chez eux les matières premières importées des pays pauvres à l'état brut, du fait de leur retard technologique, et la fabrication des produits finis dans les pays riches était d'autant mieux justifiée économiquement, que le marché de consommation de ces produits finis se trouvait là, en pays riches, en raison de leur fort pouvoir d'achat, alors que les populations des pays pauvres se contentaient de vivre majoritairement en autosubsistance.

C'est donc grâce au danger de contagion communiste que l'ancienne division internationale du travail fut ainsi changée en faveur des pays pauvres d'Asie du Sud-est, alors qu'ils étaient précédemment cantonnés au rôle d'exportateurs de produits primaires en leur état brut.

Cette stratégie politique fit que les pays industrialisés se mirent à industrialiser ces pays pauvres, précédemment colonisés, dans le but d'y créer de nombreux emplois pour apprécier les bienfaits du capitalisme occidental qui leur offrait l'avantage de les enrichir en leur donnant du travail et des satisfactions d'achats de divers biens en toute liberté, à la différence de ce qui se passait en Chine, au Vietnam ou en URSS.

Et c'est encore grâce au danger communiste qu'un nouvel ordre économique international naquit à partir des années 1962, date initiale où les USA amenèrent la Corée du Sud, alors sous leur entière hégémonie politique, à entreprendre une grande réforme fiscale accompagnée d'une très forte dévaluation de 90% de sa monnaie nationale qui allait se rattacher au dollar, de façon à y attirer de gros investissements américains qui permirent par la suite, à ce pays de devenir, 25 ans plus tard, la 7^{ème} puissance économique et industrielle du monde.

C'est aussi de cette même façon que des milliers d'usines américaines (à capitaux privés puissamment soutenus par le gouvernement américain, sur recommandation de la CIA)

firent leurs apparitions progressives dans les divers autres pays asiatiques entourant la Chine communiste, notamment Taïwan, Hong Kong, Japon, Thaïlande, Birmanie, Malaisie, Philippines, Indonésie, Singapour, ...etc.

Cette stratégie politico-économique d'implantation des IDE d'origine américaine dans cette ceinture géographique anti-communiste et anti-chinoise, favorisa la création progressive dans tous ces pays de dizaines de millions d'emplois dans les secteurs d'exportation de l'industrie, de l'agriculture et d'électronique.

Cela permit de lutter efficacement contre la pauvreté de ces populations pour qu'elles n'aient plus à envier le sort des populations chinoises qui travaillaient toutes, en chantant « l'Internationale » avec le poing levé sous le drapeau rouge à 5 étoiles jaunes, en regardant la photographie géante de MAO.

Et, conformément à la prospective des services de la CIA et du Pentagone, cette stratégie politico-économique d'IDE d'origine américaine profita directement, en feed back, à la super-puissance politique américaine qui a ainsi réussi à dominer la diplomatie étrangère de toute cette zone géographique de l'Asie du Sud-est, tout en offrant des moyens compétitifs aux multinationales américaines d'y délocaliser certaines de leurs fabrications à haute intensité de main d'œuvre, et de déverser ces productions sur toutes les marchés à économie libre, notamment sur les marchés d'Europe occidentale.

Notons au passage, que ces importations à bas prix des produits finis asiatiques (fabriqués sous licence d'entreprises américaines délocalisées) n'ont cessé de générer un chômage croissant depuis les années 1980, et cela grâce aux accords du GATT (devenu OMC en 1995) où les USA étaient prépondérants pour faire baisser les barrières douanières sur les produits en provenance de ces pays asiatiques qui leur étaient très liés (par les investissements des grandes entreprises américaines et par leur appartenance à la zone dollar).

III.5 IL N'ETAIT JAMAIS QUESTION DES DROITS DE L'HOMME

Jusqu'en 1990, aucune condition de respect des droits de l'homme n'avait été exigée auprès des divers pays asiatiques bénéficiant des IDE (Investissements Directs Etrangers) d'origine américaine, car cela risquait de faire basculer les dictatures proaméricaines dans le camp communiste. Il en était de même pour les pays d'Amérique Latine, avec la seule différence que là, les IDE américains investissaient pour les besoins des marchés intérieurs sud-américains dont la taille et le pouvoir d'achat local suffisaient pour rentabiliser les capitaux investis, tandis que la partie exportée de leur production était marginale (sauf pour le pétrole du Venezuela et d'autres produits stratégiques fabriqués dans les usines brésiliennes d'armement, exportés sous contrôle américain).

Après la chute du « Mur de Berlin » en 1989, l'ordre économique mondial commença à changer de nouveau, avec l'importance croissante de la Chine. C'est que la Chine avait opté en 1978 (après la disparition de Mao Tsé Toung et sous la nouvelle direction de Deng Xiao Ping) pour une « économie sociale de marché » qui l'ouvrait aux IDE, d'origine américaine à cette époque, sous la triple condition d'un transfert intégral des technologies apportées par l'entreprise agréée auprès des cadres chinois qui devront occuper tous les postes techniques, ainsi que de l'emploi en totalité d'une main d'œuvre chinoise, et de la cession à terme de la société à des repreneurs chinois.

Compte tenu de divers avantages au service des investisseurs, et notamment :

- de la discipline confucéenne des travailleurs chinois, particulièrement soumis aux consignes d'ordre du PCC (Parti Communiste Chinois) demeuré tout-puissant et ayant l'œil sur tout et partout ;
- du fait qu'ils soient sous-payés par rapport aux travailleurs des autres pays asiatiques déjà industrialisés, dits « Dragons » et « bébés tigres » ;
- de la faible taxation (15%) des bénéfices des industries agréées par les organes du PCC ;
- des projections de la CIA et du Pentagone laissant espérer une conversion progressive des mentalités chinoises à la logique du profit, grâce à la pénétration croissante des investissements industriels américains dans le mode de vie des Chinois ;

- de l'immense marché intérieur de 1,3 milliards de consommateurs potentiels qui achèteraient de plus en plus les produits américains dans un avenir proche;

...et tout cela avec, en plus, la garantie de l'Etat américain contre toute violation des droits économiques de ces entreprises, attisa donc, après la chute du Mur de Berlin en 1989, une plus forte ruée des grandes entreprises américaines vers cet Eldorado du XXIème siècle.

Et, dans la foulée de cette ruée américaine vers l'Eldorado chinois, les grandes entreprises européennes (constatant la réussite des IDE américains en Asie depuis un demi-siècle) se mirent aussi, à partir de 1997, à délocaliser des usines à forte intensité de main d'oeuvre.

Ces délocalisations industrielles des capitaux européens vers le marché chinois, aggravèrent progressivement le chômage en Europe, tandis que la Chine devenait la 1^{ère} destination des IDE dans le monde. Et la Chine vient d'attirer 50% des IDE effectués en 2007 à travers le monde (soit 45 milliards \$ d'investissements directs étrangers, toujours orientés dans des secteurs qui lui apportent des technologies nouvelles lui permettant de concurrencer les pays occidentaux...

...de façon à moins dépendre d'eux dans l'avenir, selon sa stratégie politique de devenir la plus grande puissance du monde), et l'on estime que son stock cumulé d'IDE dépassera les 700 milliards \$ en 2008, tout en engrangeant plus de 20 milliards \$ d'excédent commercial extérieur par mois, avec des réserves de change qui avoisineront 1800 milliards \$, fin 2008.

Mais toute cette ruée des investissements étrangers (IDE) dans les pays asiatiques (d'origines américaine et européenne) n'a jamais été conditionnée par le respect des Droits de l'homme, comme cela est exigé actuellement des pays ACP (notamment par « l'Accord de Cotonou » signé en 2000 et appliqué au Togo).

Pourtant, les organisations caritatives et de défense des droits humains ont toujours déploré la violation constante des Droits de l'homme dans ces pays asiatiques, notamment en Chine Populaire. Mais cette « tolérance » pour la Chine s'explique par deux raisons principales :

-la Chine ne demande pas d'aide extérieure : elle ne fait qu'ouvrir son « économie socialiste de marché » aux investisseurs étrangers qui s'en donnent cœur joie pour y entrer, attirés qu'ils sont par une rentabilité de leurs capitaux largement supérieure à ce qu'ils pourraient obtenir s'ils les investissent chez eux ou ailleurs ;

-cette ruée des sociétés américaines sur l'espace géographique chinois a été secrètement encouragée par le gouvernement américain, parce qu'elle constitue, aux yeux de son agence de renseignements, la CIA, autant de vecteurs de pénétration de l'esprit capitaliste et d'initiative privée dans les mentalités chinoises, avec pour arrière pensée, l'objectif de renverser, à terme, le régime communiste en place, pour le faire remplacer par un régime capitaliste, de telle sorte que le monde entier ne sera plus qu'un grand espace économique capitaliste uniforme, où règneront l'esprit d'entreprise et la recherche du profit individuel, dans un marché capitaliste global dominé par le capitalisme américain.

Cette « tolérance » est donc soumise aux rapports de forces économiques entre les puissances : c'est donc bien l'intérêt de la plus grande puissance actuelle du monde, à économie capitaliste libérale, ce qui confirme la fameuse boutade du Chancelier Bismarck disant : « un Etat n'a pas d'amis, il n'a que des intérêts à défendre ».

La question des Droits de l'homme ne peut donc avoir sa solution en Chine Populaire avant que les USA ne réussissent à renverser le régime communiste en place, jaloux de sa dictature idéologique.

III.6 L'EXEMPLE DU MIRACLE ECONOMIQUE CHINOIS

En vue d'aborder la question de la stratégie économique à adopter pour sortir le Togo de sa précarité et pour en faire un pays économiquement émergent, grâce à l'aide de la CE (Commission Européenne) ainsi qu'à son appui pour attirer des investisseurs européens au Togo, il y a lieu de se pencher sur l'expérience d'un grand pays qui a bénéficié de l'afflux des

investissements étrangers pour se transformer en « atelier du monde » et devenir la 2^{ème} plus grande puissance économique du monde en l'espace de 30 ans. Et cela, malgré la présence omnipotente du PCC (Parti communiste chinois) aux commandes de l'Etat et dans le cadre d'une « économie socialiste de marché ».

Si la Chine Populaire attire la plus grande partie des investissements directs étrangers, c'est, en partie, en raison des garanties suivantes :

-Une faible taxation de leurs bénéfices, de l'ordre de 15%, les dispensant de payer plus cher dans leur pays d'origine ;

-La liberté de rapatriement des capitaux investis et de tous leurs bénéfices déclarés (ce qui les pousse à déclarer leurs vrais bénéfices) sans qu'ils ne soient doublement réimposés dans le pays de rapatriement

-Les faibles charges sociales sur les salaires versés et les faibles salaires des employés locaux qui cotisent eux-mêmes pour leur assurance maladie et pour leur retraite, ce qui explique pourquoi le taux d'épargne en Chine dépasse 40% des salaires, alors même qu'il n'existe pas de mouvement de grève du fait que le PCC (Parti Communiste Chinois) ne reconnaît point le droit de grève.

-la discipline des travailleurs, soumise aux préceptes moraux de Confucius recommandant, pour la paix sociale et la prospérité d'une nation, la soumission des enfants aux parents honorés de leur vivant et après leur mort, la soumission de la femme au mari, et la soumission des employés au patron, leur employeur, considéré comme leur bienfaiteur et leur Maître.

Par contre, les investisseurs agréés doivent respecter le cahier des charges, commun à tous les apporteurs de capitaux, notamment de former des Chinois aux postes de commandement et d'administration qu'ils doivent occuper dans l'usine, tout en les invitant à s'associer avec des investisseurs chinois auxquels ils céderont leur affaire à terme, c'est-à-dire après avoir opéré les transferts de technologie requis à cet effet. De la sorte, c'est un jeu « Gagnant Gagnant », où les 2 parties sortent gagnantes du contrat :

-d'une part, l'investisseur réalisant des super bénéfices en payant moins cher ses salariés chinois ainsi que beaucoup moins d'impôts que dans son pays d'origine, tout en étant autorisé à rapatrier ses bénéfices et son capital ;

-d'autre part, la Chine gagne son industrialisation très rapide, au-delà de tout ce qu'elle aurait pu réaliser par ses propres moyens et capitaux, sans même devoir à financer la formation des cadres industriels, tout en prévoyant que, après une période de transition de 30/50 ans à partir de 1978 où elle avait mis en place sa « politique de la porte ouverte », elle aura acquis le transfert des technologies nécessaires à son décollage économique, lui permettant alors d'asseoir sa suprématie économique mondiale, notamment sur l'Afrique Noire dont elle cherche à exploiter les ressources minières et stratégiques utiles à sa forte croissance de grande puissance.

III.7 LES INCONVENIENTS DU MIRACLE CHINOIS

Dans toute l'euphorie du succès économique chinois, il faut en effet constater le monolithisme du gouvernement chinois et la toute-puissance du PCC qui contrôle toute la société chinoise dans ses moindres recoins, jusque dans les campagnes reculées. Cela fait que la population chinoise se trouve toujours désinformée sur les enjeux démocratiques mondiaux, alors qu'elle est foncièrement xénophobe dans son éducation idéologique. Cela explique aussi pourquoi elle est fortement soudée sous la dictature du PCC, qui demeure populaire contrairement aux prévisions de la CIA, l'agence de renseignements du gouvernement américain, qui avait favorisé l'entrée des capitaux US en Chine en vue de détrôner le PCC.

C'est aussi ce qui explique pourquoi les pressions étrangères (notamment des pays européens très attachés au respect des Droits de l'homme, au-delà même de leurs intérêts économiques) n'ont rien pu faire jusqu'ici pour obtenir la protection des libertés publiques en Chine, le gouvernement chinois continuant à tenir tout le pays dans une main de fer, sans gant de

velours, en empêchant les organisations de défense des Droits humains d'intervenir en Chine et en privant les internautes d'accéder aux sites jugés politiquement douteux par le PCC, comme cela s'est encore vérifié à l'ouverture des JO de Pékin en Août 2008, et ce, malgré les accords préalables obtenus du CIO pour l'investiture de la Chine à ces Jeux Olympiques. Et les autorités chinoises ont usé d'une certaine duplicité de langage pour justifier leur attitude, comme le font toutes les dictatures qui veulent à tout prix aboutir à leurs fins... Et nous en savons quelque chose, au Togo.

Par contre, le grand souci politique du gouvernement chinois, dans les années à venir, proviendra d'une limitation d'importation des produits chinois en Union Européenne et/ou en Amérique du Nord, entraînant la rupture de la très forte croissance de l'économie chinoise qui perdure depuis 30 ans, que Deng Xiao Ping a instauré « la politique de la porte ouverte » en 1978.

En effet, cette politique de porte ouverte aux investissements étrangers a eu pour effet social d'accueillir dans les zones industrielles, chaque année, des dizaines de millions de ruraux qui étaient en fait des chômeurs déguisés, travaillant à temps partiel pour les moissons. Et il se trouve que ces chômeurs déguisés, sans ressources, désirent améliorer leur niveau de vie par leur exode rural : ils sont attirés par la vie moderne dans les villes prospères, comme Shanghai ou Shenzhen, dont ils entendent parler comme d'un eldorado. Aussi, pour y accéder, acceptent-ils d'offrir une année de leur travail sans rémunération au service du premier employeur qui les recrute en les sortant de leur « trou » rural : ils travailleront pour lui, par exemple sur un chantier de construction d'une tour de 30 étages, en se contentant de dormir sur le chantier où ils reçoivent leur nourriture quotidienne sur place.

Cela ne semble pas du tout choquer la mentalité chinoise qui n'a pas de tradition de défense des droits de l'homme. D'ailleurs, aucune organisation des droits de l'homme n'est autorisée à y venir enquêter : le PCC y veille jalousement, pour éviter l'éveil des travailleurs chinois durement exploités qui auraient alors le courage de réclamer leurs droits et de troubler l'ordre public, risquant par la suite de déstabiliser le régime, d'autant plus que le PCC semble très lié aux succès des capitalistes chinois, qui déclarent lui verser de grosses cotisations annuelles.

Dans ces conditions, les travailleurs chinois vivent dans leur petit coin, se contentant de vivre sobrement, selon les principes de leurs traditions millénaires, héritées de l'interprétation mandarine des idées du grand maître à penser des Chinois, Confucius. Elles consistent à soumettre l'apprenti aux ordres de son maître, l'enfant à ceux de ses parents, la femme à ceux de son mari ainsi que l'ouvrier ou l'employé aux ordres de son patron. Donc, « motus et bouche cousue », dans le respect de leurs coutumes traditionnelles datant de 25 siècles : il faut savoir que même le grand Mao Tsé Toung n'avait pas réussi, durant ses 25 années de pouvoir absolu, à opérer la transformation idéologique de ses concitoyens, malgré sa fameuse « Révolution culturelle », ses « Mille Fleurs », ses « bonds en avant », ses « gardes rouges »... etc. Il y aura donc beaucoup à faire, et longtemps encore, avant de faire accéder la Chine monolithique à la démocratie.

Il est certes possible qu'en introduisant en Chine les pratiques de l'économie privée capitaliste à travers les IDE, la multiplication des entreprises privées chinoises bénéficiant des transferts de technologie contamine l'esprit occidentale depuis 1978.

Cela risque fort de développer chez un nombre croissant de Chinois l'esprit d'entreprise et l'initiative individuelle dans les affaires, notamment chez les parents et les relations proches des dirigeants politiques. Et cela devrait un jour produire l'effet « boule de neige » entraînant de plus en plus de Chinois dans la sphère capitaliste, à tel point que la liberté d'entreprendre de ces capitalistes chinois finira bien par se diffuser dans le pays, pour se muer en d'autres libertés publiques, notamment la liberté d'information, pour aboutir à l'ensemble des libertés démocratiques.

Quant aux investissements européens en Asie, ils affluèrent à partir de 1997, en rachetant les grandes entreprises en faillite dans les 4 pays dits « bébés tigres », Thaïlande, Malaisie, Indonésie et Philippines, qui subissaient alors la grande « crise asiatique de 1997 » : ces 4 pays, sous la pression du FMI, avaient dévalué leurs monnaies nationales d'environ 80%

et il en résulta une très forte sous-évaluation de leurs actifs exprimée en monnaies européennes, attirant l'appétit vorace de nombreux investisseurs européens qui se décidèrent, alors, à racheter à très bas prix une partie de ces grandes entreprises asiatiques (les capitaux américains en ayant racheté la grande partie), d'autant plus que ces entreprises asiatiques avaient l'avantage de disposer déjà d'une main d'œuvre qualifiée et bien formée sur place.

Cette nouvelle stratégie d'investissement des capitaux européens eut pour effet de délocaliser nombre d'usines européennes dans ces 4 pays, ce qui contribua, à partir de 2000, à retourner la courbe du chômage vers le haut dans les pays européens alors que cette courbe baissait depuis 1995.

Il faut ici regretter que l'Afrique Noire n'ait pas bénéficié de ces délocalisations d'usines européennes. Une des explications à donner se trouve certes dans la meilleure compétitivité des pays asiatiques, procurant une plus grande rentabilité à leurs capitaux. Aussi, a-t-on constaté, depuis la fin de cette crise asiatique conclue par le rachat à bas prix de leurs usines par des capitaux européens, la plupart des investissements européens à l'étranger se sont orientés vers la Chine dont les coûts de production étaient plus compétitifs en raison du plus faible coût de la main d'œuvre chinoise, résultant du niveau de revenu par tête chinois égal au quart de celui de ces 4 pays « bébés tigres » concurrents.

Et cela n'est pas près de s'arrêter puisque la Chine dispose d'une énorme réserve de chômeurs déguisés qui vivent à la campagne et qui n'attendent qu'un appel des zones industrielles pour s'y rendre travailler au plus bas prix, rien que pour leur permettre de découvrir « les lumières de la ville » pour ensuite mettre le pied à l'étrier du monde nouveau à caractère capitaliste qui prévaut dans toutes les grandes cités chinoises.

Cette nouvelle donne permit d'abord à l'économie chinoise de résorber le chômage potentiel de plusieurs centaines de millions de travailleurs provenant des campagnes (19 millions par an !), ce qui évita l'explosion sociale et des tensions politiques pour le régime en place, placé sous la haute autorité du PCC (Parti Communiste Chinois). Cela permit aussi de former la main d'œuvre chinoise aux techniques modernes de fabrication, et de financer la recherche scientifique en vue d'accroître les performances technologiques (fusées et satellites dans l'espace), et donc la puissance de la Chine dans le monde, où elle est devenue le pays qui forme annuellement le plus d'ingénieurs et de chercheurs en tous domaines scientifiques.

Et sa « politique de la porte ouverte », pratiquée depuis 1978 et attirant de plus en plus de IDE, a permis à la Chine d'accumuler la plus grande réserve de banque centrale au monde, soit plus de 1500 milliards de US\$ à fin 2007, lui donnant le pouvoir de protéger le cours de change largement sous évalué de sa monnaie RMB ou Yuan [rattachée elle aussi au US\$, tout comme les monnaies des autres pays asiatiques que la Chine a cherché à imiter et concurrencer en attirant la majorité des IDE depuis 1998, au détriment des autres pays, « Dragons » et « Bébés tigres »].

La sous-évaluation de sa monnaie à l'exportation lui assure de façon permanente une meilleure compétitivité industrielle sur le marché mondial, face à tous ses concurrents asiatiques dont l'augmentation du niveau de vie se répercute dans leurs prix à l'exportation. La Chine demeure ainsi à l'abri des hausses de prix à l'exportation, malgré la hausse continue des salaires chinois accompagnant la croissance du revenu national. Et cette stratégie monétaire de la Banque centrale chinoise est rendue possible grâce à ses immenses réserves de change, lui permettant de se protéger contre toute attaque spéculative provenant de l'extérieur :

elle n'oublie pas la spéculation monétaire de 1997 contre les autres monnaies asiatiques, faisant gravement chuter leurs monnaies en déclenchant la grande crise financière asiatique de 1997, qui ruina ces pays (bébés tigres) au profit des capitalistes américains et européens qui rachetèrent leurs usines à très bas prix dévalués.

Il faut aussi voir plus loin. Certes, la stratégie chinoise de change sous-évalué du Yuan permet-il à la Chine de maintenir artificiellement bas le cours de change du Yuan à raison de 1US\$= 7,2 Yuans jusqu'à présent, alors que le US\$ est au plus bas (1 Euro= 1,5 US\$). Mais, cette stratégie traduit aussi l'ambition des dirigeants chinois de devenir au plus vite la 1ère puissance économique du monde, en visant à faire de la Chine « le plus grand atelier du

monde », de sorte à pouvoir agir selon leur volonté sur les marchés des autres pays clients, et à ne plus avoir à recevoir de leçons de la part de ses partenaires commerciaux occidentaux.

Malheureusement, il faut rappeler que la Chine Populaire n'a jamais accepté d'adhérer à la « Déclaration universelle des droits de l'homme », adoptée par l'ONU en 1948, alors qu'elle est membre du Conseil de sécurité des Nations Unies. Triste constat d'impuissance de l'UE et des USA face au comportement de ce mastodonte chinois dont l'intérêt de puissance prime sur tous les idéaux humanistes reconnus par le reste du monde. La torture n'est pas exclue de ses méthodes de pouvoir et d'aveu devant la justice, ce qui rappelle le moyen âge européen...

Au vu de toute cette analyse historique du miracle économique chinois, qui succéda aux miracles économiques antérieurs des « bébés tigres », j'ai pensé qu'il faudrait s'en inspirer quelque peu pour concevoir une nouvelle donne de la coopération européenne en faveur du Togo dans un premier temps, et qui serait suivie, en cas de succès, de sa généralisation aux autres pays africains membres de la zone euro, de sorte à créer de façon durable un grand partenariat industriel, agricole et commercial entre l'Union Européenne et ses anciennes colonies.

Et cela doit être d'autant plus intéressant pour l'UE, que les Européens auront l'avantage d'avoir des partenaires économiques qui ont déjà adopté la culture européenne à travers la scolarité des élèves africains, tout en parlant couramment les langues européennes, alors même que tous ces pays africains ont les mêmes structures administratives et la même jurisprudence que leur ancien colonisateur.

A partir de cette vision stratégique nouvelle, reposant sur une coopération européenne renforcée par l'orientation préférentielle vers les pays africains des investissements extérieurs des capitaux européens, nous pourrions concevoir deux principaux volets de politique économique au Président de la République pour que, à travers un nouveau gouvernement de consensus national, dûment remanié à cet effet, il puisse diriger notre pays vers de nouveaux horizons :

- d'abord, l'élaboration d'un « Plan Marshall », pour reconstruire le Togo qui est vraiment en ruine du point de vue de ses infrastructures sociales et urbaines;

- ensuite, et parallèlement à la mise en place du « Plan Marshall », négocier avec la CE (Commission Européenne) les modalités fiscales servant à attirer au Togo de nombreux investissements européens, à titre expérimental pour assurer à notre pays un développement durable grâce aux dizaines de milliers d'emplois qui en découleront dans l'industrie et l'agriculture et l'informatique, ce qui remplira les objectifs du millénaire (OMD) d'une part, et d'autre part, cette expérience particulière pourra servir de modèle pour la généraliser à l'ensemble des autres pays africains des ACP, dans l'optique d'une future alliance économique forte entre l'Afrique Noire et l'Union Européenne à travers un Traité de libre-échange dénommé « EURAFRICA » par exemple, faisant pendant à ALENA en Amérique du Nord, à MERCOSUR en Amérique du Sud, et à d'autres alliances régionales à venir dans les autres parties du monde.

Et pour réussir cette stratégie, il faut que notre Président de la république soit vraiment persuadé de la nécessité de rencontrer la CE et qu'à cet effet, il doit être soutenu de façon consensuelle par toutes les forces vives du pays. Car, il s'agit d'un grand projet nécessitant un grand soutien démocratique pour être accepté par nos grands partenaires d'en face, qui conservent en mémoire récente de tristes et cruels souvenirs de certaines répressions, très graves et très dures, de la part de milices privées (2005) et d'une partie des forces de sécurité (1993).

III.8 NECESSITE ABSOLUE D'UN CONSENSUS NATIONAL POUR OBTENIR LE SOUTIEN DE L'UE

L'année 1990 avait été marquée, en Afrique francophone de la zone Franc CFA, par un grand vent de renouveau démocratique. Tous ces anciens régime à caractère despotique, reposant sur le système du Parti Unique (sauf le cas du Sénégal où le multipartisme avait toujours été sauvegardé depuis Senghor), s'étaient transformés en régime politique multipartite, à ouverture démocratique, à l'issue d'une « Conférence Nationale » et, pour la première fois depuis leur accession à l'Indépendance, ils avaient bénéficié d'élections pluralistes et transparentes.

Certes, depuis lors, certains dirigeants ont-ils réussi à « toiletter » leur Constitution (par tripatouillage des élections législatives leur donnant la majorité qualifiée) pour s'éterniser au pouvoir, mais d'autres pays, comme le Bénin, Mali, Ghana, Zambie ou l'Afrique du Sud, ont respecté les règles du jeu démocratique.

Et comme l'Union Européenne et les autres bailleurs de fonds occidentaux conditionnent, désormais, leur aide par pays à sa propre mise en pratique des principes démocratiques, cela permet d'espérer l'avènement complet de la démocratie au Togo.

Certes, les libertés publiques y sont-elles mieux respectées grâce à l'action conjointe des 2 Commissions des Droits de l'homme, nationale(CNDH) et celle des Nations Unies en poste à Lomé, mais il reste beaucoup à faire pour la transparence des Finances Publiques et l'éradication de la corruption dans les principaux secteurs des Douanes et de la justice.

Et si notre Président Faure est vraiment décidé à reconstruire l'économie togolaise, il devrait constituer une grande commission ad hoc pour la reconstruction nationale, composée de personnes compétentes dans les divers secteurs économiques et sociaux du pays. Ces compétences doivent être issues de l'administration publique, des divers partis politiques ainsi que de la société civile et des ONG qualifiées, en vue de soumettre un grand plan de reconstruction nationale aux négociateurs européens dans le cadre de la SCN (Stratégie de Coopération Nationale) prévue par l'Accord de Cotonou de 2005, pour pouvoir obtenir une enveloppe globale quinquennale de 1,15 milliard d'euros, soit 750 milliards FCFA, qui sont nécessaires pour combler les pertes d'aides subies par le Togo durant les 15 dernières années de suspension de la coopération de l'UE et autres bailleurs de fonds. Ce serait une sorte de « Plan Marshall » pour la reconstruction du Togo.

La CE est consciente de la souffrance du peuple togolais résultant de sa décision brutale de punir le Président Eyadema pour ses violations flagrantes des droits de l'homme en janvier 1993, par la suspension immédiate de toute son aide au Togo durant plus de 15 ans], pourrait fort bien accepter de nous aider à nous relever rapidement par des moyens appropriés que nous pourrions lui proposer.

III.9 UN «PLAN MARSHALL» POUR REBÂTIR LE TOGO DANS LE CADRE D'UN NOUVEAU PARTENARIAT

Il faut rappeler, ici, aux responsables de la CE que « L'Accord de Cotonou » conclu en 2000 pour une durée de 20 ans (donc valable jusqu'en 2020, c'est-à-dire pour 12 années encore), avait pour objectif d'instaurer, à partir de 2008, des zones de libre-échange entre l'UE et les pays ACP, en raison des nouvelles règles de l'OMC qui régissent le commerce international, interdisant toute discrimination dans les échanges internationaux.

C'est bien cela l'objet des nouveaux « Accords de partenariat économique » dits « APE » qui devraient pouvoir aider les ACP à s'industrialiser pour pouvoir effectuer des échanges de produits industriels aussi, et ne plus se limiter aux seuls matières premières exportées en leur état brut, sans valorisation locale et sans créations d'emplois dans le pays producteur.

Dans ce cadre, le 25 juin 2005, l'Accord de Cotonou fut révisé pour tenir compte de la dimension politique de la coopération entre la CE et chacun des pays ACP, de sorte que chaque pays ACP, pour pouvoir bénéficier de toute aide de la part de la CE, doive au préalable respecter les règles de mise en œuvre de l'Etat de droit, des droits de l'homme, de la transparence et de la bonne gestion des finances publiques.

En contrepartie de sa bonne conduite, pourquoi le pays ACP, précédemment privé de l'aide européenne (comme le Togo l'a subi durant 15 ans de sa suspension de 1993 à 2007), ne pourrait-il pas bénéficier à titre de récompense (comme une sorte de « prime à la démocratie ») d'une aide renforcée, compensatrice de tout ce qu'il avait perdu durant son châtement passé ?

Par ce moyen, il recevrait un fort encouragement dans sa voie nouvelle de démocratisation croissante, sans avoir à le regretter. Par ce moyen, il pourrait asseoir économiquement sa nouvelle orientation dans la bonne gouvernance, par la création de milliers d'emplois générés par les IDE que la CE encouragerait en provenance de l'UE.

Et ces IDE européens pourraient être stimulés par certaines conditions financières attrayantes, offertes par la CE à tout investisseur européen acceptant de s'orienter sur ce pays ACP sinistré par sa longue suspension, tout en offrant à ces investisseurs toutes les garanties utiles.

Quant au pays d'accueil, de son côté, il devrait leur offrir aussi des conditions fiscales suffisamment attrayantes pour la meilleure rentabilité de ces capitaux.

La BEI (Banque Européenne d'Investissement) pourrait être l'instrument financier à impliquer dans cette nouvelle stratégie de développement par les IDE, sous les auspices d'un 10^{ème} FED (Fonds Européen de Développement) qui dispose de 2,2 milliards d'euros pour financer les investissements sur la période quinquennale 2008-2012.

Il est à noter que les financements supplémentaires requis pour les IDE européens s'orientant dans le cadre des objectifs fixés par l'Accord de Cotonou révisé en 2005, ne sont pas à fonds perdu mais remboursables sur une longue période et à faible taux d'intérêt (2%).

Or, il est bien stipulé, dans cette approche de la coopération UE-ACP, qu'elle vise à accorder plus de responsabilités de leur destin aux divers pays ACP, c'est-à-dire qu'ils puissent, au terme du programme de coopération, devenir politiquement et économiquement matures. Par conséquent, si les négociateurs togolais font valoir auprès des experts de la CE (dûment convaincus que tous les Togolais soutiennent cette action gouvernementale recomposée) que les conditions de parvenir à cette double maturité passent par la double action de la CE comme suit :

-d'abord, soumettre à la SCN un projet complet d'actions sectorielles, élaboré et conclu de façon consensuelle nationale. Ce programme viserait à restaurer nos infrastructures sociales de santé publique, d'éducation nationale ainsi que de réhabilitation des canalisations d'eaux de pluies et des égouts dans la capitale, sans omettre la restauration de nos centrales électriques défectueuses à Lomé et dans la zone portuaire ;

-ensuite, attirer des investisseurs européens à venir investir au Togo dans des projets à forte intensité de main d'œuvre, moyennant une refonte appropriée de notre Code fiscal en faveur des investisseurs et créations d'emplois (dans l'esprit du Code des Investissements de 1989, décrit plus haut), et la CE offrant des conditions attrayantes pour les investisseurs européens répondant à son appel avec des conditions alléchantes de prêts.

Cette stratégie de coopération nationale en faveur du Togo, nous aiderait à nous remettre définitivement debout et dans un développement durable, qui réduira progressivement et rapidement la pauvreté des populations togolaises dont plus de 7 sur 10 sont en dessous du seuil de pauvreté, en gagnant moins de 0,66 Euro par jour en dehors de la ville de Lomé.

Cette expérience togolaise de SCN servant à lancer ce pays sur une nouvelle voie de développement conforme autant aux objectifs des « OMD » ouvrirait de nouvelles perspectives pour le développement de l'Union Européenne au cours du XXIème siècle.

III.10 LE « TRIANGLE D'OR » POUR ATTIRER DES INVESTISSEURS EUROPEENS PARRAINES PAR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

En principe et si elle est bien comprise, une politique fiscale doit refléter, à la fois, les objectifs de correction économique et sociale à court terme et le modèle de croissance et de développement à long terme. Or, face à la situation délabrée de nos infrastructures économiques et sociales actuelles découlant de la mauvaise gestion des dépenses publiques depuis 25 ans, et face à l'impuissance de l'entrepreneuriat togolais écrasé sous la pression fiscale depuis le Code des Impôts de 1981, le secteur privé ne peut plus compter sur ses propres moyens pour investir.

Il nous faut donc, avec réalisme et compte tenu de l'air du temps international présent, nous plier à la discipline de l'Etat de droit que nos principaux partenaires extérieurs et bailleurs de fonds nous demandent de respecter avant de pouvoir bénéficier de leurs soutiens

entiers pour nous relever, après 15 années de rupture totale de leur aide (1993-2007) et de notre mise au ban de la coopération internationale, privant ainsi notre pays d'une enveloppe globale minimum de 750 milliards FCFA (soit 115 millions d'euros), en estimant à un minimum annuel de 25\$ d'aide extérieure non remboursable par habitant, surtout pour un petit pays comme le Togo (pour mémoire, le Sénégal recevait 90 \$ d'aide par tête sous le Président Diouf, dont le tiers non remboursable soit 30\$, grâce à sa bonne politique agréée par les bailleurs de fonds).

Sans doute, est-ce dans cette optique stratégique de rétablissement intégral de l'aide extérieure que notre gouvernement avait accepté d'inaugurer, le 9 juin 2008, l'*Atelier* pour la mise en œuvre de la « *Convention des Nations Unies contre la corruption* »] avec les 3 discours réconfortants du Président de la république, du Premier ministre et du ministre de la justice. Aussi, l'ensemble de la société civile attend elle des actes sensibles et révélateurs pour croire effectivement en ces belles paroles officielles, car au Togo, nous avons la regrettable habitude d'entendre de beaux discours annonçant de bonnes choses à réaliser dans un proche futur, sans qu'une suite effective n'y soit donnée : il suffit de se rappeler la visite de l'UNESCO vers 1996/97, accueillie par la belle déclaration du Président Eyadema d'instaurer des cours d'instruction civique qui seront désormais obligatoires à l'école, pour nous dire « *wait and see* ... » .

Pour y croire, il nous faudrait sentir une nette baisse de la corruption dans les mois qui ont suivi cet « Atelier de lutte contre la corruption », et cela est facile à obtenir dans les 2 secteurs suivants : au niveau des douanes en premier lieu, et au niveau des juges, magistrats et greffiers de justice. Cela doit ensuite se faire sentir au niveau de l'attribution des marchés publics, domaine sensible aux yeux de l'ensemble des opérateurs économiques ainsi qu'aux yeux de nos bailleurs de fonds, FMI, Banque Mondiale, UE, USA, Japon, ...etc.

Et dès que cette lutte anti-corruption aura porté ses premiers fruits en rassurant suffisamment le peuple pour lui faire croire à un changement sérieux en cours, l'on pourrait alors entreprendre ce qui suit :

1. Tout d'abord, redonner confiance à tous les opérateurs économiques, en remettant la douane sur pied avec l'aide d'experts étrangers, insensibles aux pressions locales, et dépêchés par la CE qui connaît déjà le fonctionnement de nos douanes : de la sorte, une concurrence loyale aura lieu entre tous les importateurs et transitaires, et des milliers de commerçants et industriels viendront ou reviendront ouvrir leurs affaires au Togo en y créant des dizaines de milliers d'emplois, si la condition suivante est simultanément respectée ;

2. La nouvelle confiance dans une concurrence loyale sur le marché devra être complétée par une désinfection des mécanismes judiciaires, pour que les opérateurs économiques puissent pratiquer leurs affaires sans crainte des errements judiciaires du passé, où des juges rendaient des jugements iniques, des magistrats prenaient des mesures arbitraires, des greffiers tardaient à délivrer les P.V. et les extraits de jugements ou égaraient certains dossiers de justice ;

3. Une législation fiscale attrayante (du type de celle prévue dans le Code des Investissements de 1989) qui puisse rassurer les investisseurs d'une excellente rentabilité nette pour leurs projets, leur donnant confiance pour délocaliser leurs usines ou entreprendre de nouvelles affaires avec des capitaux frais, créant des dizaines puis des centaines de milliers d'emplois. Il faut comprendre que les salaires dépensés génèrent une augmentation des revenus 2 fois plus élevée à travers l'ensemble des secteurs où se dirigent leurs dépenses [en estimant l'effet multiplicateur des revenus distribués sur place à un coefficient 3, c'est-à-dire que chaque dépense entraîne d'autres dépenses en chaîne de la part de tous ceux qui reçoivent une partie de ces sommes, et ainsi de suite jusqu'à ce que le total des dépenses induites par la dépense initiale atteigne 2 fois celle-ci, le total des revenus ainsi générés dans le pays par le versement d'un salaire atteignant alors 3 fois son montant initial] . Et l'ensemble de cette succession de dépenses générées par la dépense du salaire initial, permet au Budget de l'Etat de prélever à chaque phase de ces opérations successives, la TVA de 18%, les droits de douanes sur les biens achetés et importés, l'impôt sur le chiffre d'affaires des entreprises qui vendent tous les biens achetés, les autres impôts sur les salaires versés par toutes ces entreprises qui participent à ce flux de revenus, etc...

En somme, à l'échelle nationale, ce sont des centaines de milliards FCFA qui augmenteront le Revenu National, dont environ 30% iront alimenter les recettes budgétaires de l'Etat à travers la TVA sur les dépenses de consommation, l'impôt sur les salaires, sur les sociétés, sur les dividendes, et différentes autres taxes locatives et professionnelles et sur les diverses activités qui bénéficieront de cette croissance nouvelle.

En remplissant cette triple condition ou triangle d'or de mesures d'assainissement économique (transparence douanière + justice saine + fiscalité incitative) qui constituent un préalable indispensable pour décider tout investisseur européen sérieux, en quête d'orientation de ses choix d'investissement sur un pays de confiance et de sécurité pour ses capitaux, nous pourrions prétendre pouvoir atteindre un taux de croissance économique à 2 chiffres, c'est-à-dire d'au moins 10% par an, à condition de mobiliser une campagne européenne de choix pour réussir à attirer au Togo des investisseurs, à l'image de ce qui avait contribué à la croissance accélérée des pays asiatiques appartenant à la zone dollar.

Ce nouveau schéma de croissance économique du Togo fait penser au « Préambule » de la loi N°89-14 portant statut de Zone Franche de transformation pour l'exportation, où il est dit qu'elle « vise à stimuler au Togo le développement des activités industrielles orientées vers l'exportation... en permettant au secteur industriel du pays d'accéder à de nouvelles formes de technologie et de connaissances techniques... ».

III.11 ET QUE DEVIENDRA NOTRE ZONE FRANCHE INDUSTRIELLE ?

Certains pourraient me faire valoir que nous avons déjà une « Zone Franche Industrielle » (ZFI) pour accueillir ces IDE. Certes, cette zone franche, créée par la loi 89/14 du 18 septembre 1989, a-t-elle pour objet d'offrir un cadre favorable aux investissements industriels de transformation et de services à vocation exportatrice, en encourageant l'utilisation de la main d'œuvre locale, tout en offrant à bail à ces investisseurs, à des conditions favorables, des terrains appartenant à l'Etat pour y ériger leurs installations.

Néanmoins, je répondrai ceci à mes contradicteurs :

-d'abord, notre ZFI n'a toujours pas pu créer, à ce jour, plus de 6.000 emplois pour notre main d'œuvre nationale, malgré ses 20 années d'existence ;

-ensuite, elle a ruiné certaines de nos anciennes Petites et Moyennes Entreprises (PME) exerçant sur le territoire douanier, qui n'ont pu bénéficier des avantages du « Code des Investissements » voté en 1989 dont la mise en application n'a jamais été autorisée, justement à cause de cette ZFI jalouse ;

- enfin, la suspension de fait (sans aucun texte de loi qui l'abroge !) de ce Code des Investissements de 1989, favorable à l'entrepreneuriat togolais, empêcha la création de nouvelles usines et des PME/PMI par des hommes et femmes d'affaires Togolais ou étrangers exerçant sur le territoire douanier, nous privant de la création de milliers d'emplois tout en payant des impôts et des droits de douanes, alors que les industries de la ZFI (Zone Franche Industrielle) ne paient rien.

Et cet ostracisme imposé à l'entrepreneuriat local, [par crainte de porter ombrage aux importants investisseurs américains que l'« OPIC » et « l'Agence Américaine pour le Développement » avaient vainement promis d'attirer dans la ZFI] a fait perdre, en fait, la création de milliers d'emplois sur le territoire douanier. Par conséquent, cette Zone franche Industrielle, en opposant les investisseurs étrangers aux PME/PMI togolaises, a fait beaucoup de mal au développement de l'économie togolaise, puisqu'elle a contribué à faire émigrer nos compétences entrepreneuriales, et qu'elle a bouché tout horizon de développement autocentré et endogène à notre jeunesse qui aurait pu entreprendre des petits et moyens projets productifs dans le pays si l'Etat lui avait consacré seulement le quart de l'attention qu'il consacrait aux investisseurs fantômes américains tant attendus.

En effet, ce « **Code des Investissements de 1989** », élaboré sous le ministère de Moussa Barqué, stipulait certains avantages fiscaux très incitatifs, pour attirer des investisseurs étrangers autant que pour promouvoir l'entrepreneuriat local, et il visait particulièrement la valorisation de nos matières premières, tout en encourageant avantagement les créations d'emplois. Il stipulait ceci :

-L'exonération des droits de douanes et de la TVA sur les matériels et équipements importés destinés à l'activité agréée qui devait consacrer 60% de ses achats en matières premières et biens intermédiaires à des produits d'origine togolaise, favorisait ainsi le plus gros coefficient possible pour l'effet multiplicateur de ces investissements sur le revenu national ;

-L'exonération de l'IMF (impôt minimum forfaitaire qui était de 1% sur le chiffre d'affaires de toutes les entreprises ordinaires) sur la partie exportée;

-L'exonération de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour la quote-part du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation (jusqu'à un maximum de 75% de façon à laisser une part à nos impôts) de façon à encourager nos PME/PMI à rechercher des débouchés extérieurs pour leurs productions, en se tournant vers le marché mondial pour apporter plus de croissance à notre économie nationale grâce aux débouchés extérieurs, car notre marché intérieur est relativement étroit;

-L'octroi du régime d'admission temporaire pour tous les produits intermédiaires importés en vue de leur transformation au Togo avant d'être réexportés sous forme de produits finis : cela visait à faire du Togo une usine pour le marché mondial en encourageant nos PME/PMI à devenir agressives sur les marchés extérieurs, poussant nos chefs d'entreprises à ne plus se cantonner à notre petit marché intérieur mais à devenir de véritables entrepreneurs tournés vers nos marchés régionaux (UEMOA et CEDEAO) et, pourquoi pas, vers l'Europe et l'Amérique ;

-L'exonération de la « Taxe sur salaires » qui était de $(5\%+1\%+1\%=) 7\%$, dont on ne conservait que les 2% affectés respectivement au fonds de formation professionnelle (1%) ainsi qu'au fonds servant à financer l'habitat des travailleurs (1%) : il s'agit là d'une bonne mesure, supprimant un anachronisme qui pénalise l'emploi de main d'œuvre au profit de la machine, cette suppression de la « Taxe sur salaires » favorisant l'emploi ;

-Cette aide à la création d'emplois est renforcée par une autre mesure consistant à déduire 50% de la masse annuelle des salaires versés aux Togolais de la masse du bénéfice imposable de l'année en cours : sans doute que ce taux de 50% était-il excessif, et qu'il suffirait de 5%, pour encourager les créations d'emplois par l'employeur ;

-Une incitation à la décentralisation est accordée aux entreprises qui s'implantent et créent des emplois dans les régions plus défavorisées (à hauteur de 90% originaires de ladite zone), classées en 3 catégories, ZoneI pour Lomé et la préfecture du Golfe, ZoneII pour la région des Plateaux et Maritime hors ZoneI, et ZoneIII pour les 3 autres régions, Centrale, Kara et des Savanes : la durée des avantages était de 5 ans en ZoneI, de 7 ans en ZoneII et de 12 ans en ZoneIII : à présent, il ne faudrait plus imposer de délai à tous ces avantages fiscaux, mais plutôt rendre cette détaxation permanente ;

-En outre, pour bénéficier de ces avantages fiscaux, les PME/PMI appartenant en nom propre à des entrepreneurs individuels togolais, doivent seulement présenter un programme d'investissements compris entre 5 et 25 millions FCFA ; de plus, ces petits et moyens entrepreneurs togolais sont soumis au seul droit fixe d'enregistrement de leur société au lieu des droits proportionnels au montant du capital social déclaré.

Ce Code des Investissements de 1989 avait intéressé beaucoup de Togolais (dont moi-même) à l'époque, très enthousiastes pour cette initiative en période dépressive pour notre économie : je rappelle que l'explosion sociale du « 5 octobre » eut lieu l'année suivante pour des raisons économiques essentiellement, et non point pour des raisons sociopolitiques comme l'ancien pouvoir l'avait qualifié pour cacher ses très graves erreurs de gestion économique.

Aussi, cela nous avait-il apparu surprenant et regrettable que ce Code des Investissements de 1989 (si prometteur pour l'émergence d'un véritable entrepreneuriat togolais qui aurait pu mener le Togo à émerger économiquement en l'espace de 30 ans, grâce aussi aux IDE qui auraient pu tout aussi bien être attirés en négociant la permanence de leurs avantages fiscaux), n'ait jamais bénéficié aux nombreuses entreprises togolaises qui y étaient intéressées sur le territoire douanier, alors même qu'il avait été promulgué comme loi de la république. Mais, nous savions que nous ne vivions pas dans un Etat de droit.

Et l'on n'a jamais compris pourquoi le Code des Investissements de 1989 a été suspendu : serait-ce pour ne pas porter ombrage à la volonté politique du Président Eyadema de

réussir la zone franche de transformation pour l'exportation, devenue le nouveau porte drapeau économique de son régime (après la fameuse « politique des grands travaux » qui échoua) ?

Et face à cela, voilà que l'OPIC et l'Agence Américaine pour le Développement lui lancent une bouée de sauvetage économique en faisant croire, à lui comme à ses ministres Barqué et Djondo, que la ZFI deviendrait l'Eldorado du Togo, et la plaque tournante des investissements américains (IDE) pour la région Afrique occidentale et centrale ex-française, en faisant miroiter l'exemple des « bébés tigres ». Mais aucune analyse économique sérieuse n'accompagnait ce projet de Zone Franche Industrielle : seuls des non initiés à l'analyse économique internationale pouvaient se laisser bernier par ce projet.

Ce n'est pas pour rien que, dès septembre 1984 (le ministre Joseph Amegbo est encore vivant pour pouvoir en témoigner), soit 5 années plus tôt, j'avais personnellement soumis au Président Eyadema un projet de Zone franche de services, et non pas industrielle, ne croyant guère à cette époque de surévaluation du Franc CFA, que l'industrie puisse être compétitive en pays africain de la zone Franc CFA, puisque le Sénégal en avait fait l'amère expérience plusieurs années auparavant.

Mon projet visait à attirer dans la zone géographique du Lac Togo et dans le cadre d'une grande cité balnéaire à bâtir (comme le fut Monaco au début du XX^e siècle en France), des représentants étrangers qui sillonnaient le continent africain, optant pour leur domiciliation fiscale dans cette zone franche (une sorte de « Monaco de l'Afrique »), à la condition de créer un minimum de 5 emplois totalisant un salaire mensuel global de 250.000FCFA, ainsi que prendre en location l'un des appartements semis professionnels qui seraient mis à leur disposition. Il devait en résulter un accroissement direct minimum de 25% du revenu national en l'espace de 5 ans, tout en estimant que 5.000 représentants viendraient se domicilier fiscalement au terme de cette période.

Ceux-ci auraient à payer au Trésor togolais seulement 10% d'impôts sur leurs revenus déclarés, ce qui les aurait protégé contre toute nouvelle imposition dans leur pays d'origine pour tous les revenus déclarés (les obligeant ainsi à déclarer juste), ce qui aurait pu encore rapporter une centaine de milliards FCFA au Trésor togolais, nous amenant à presque doubler le Budget de l'Etat.

Mon projet fut adressé au ministre Barqué, qui était alors ministre des travaux publics, pour étude des conditions d'aménagement des bords du Lac Togo et de dragage des fonds de ce lac pour pouvoir y organiser des régates ou courses de voiliers à destination de La Rochelle et autres ports européens, de façon à entretenir une industrie du tourisme autour de ce projet qui aurait pu attirer au Togo d'importants flux de touristes attirés par tous ces hommes d'affaires domiciliés fiscalement au Lac Togo.

Il n'y eut aucune suite à ma proposition, jusqu'à ce que 5 années plus tard, en 1989, le ministre Djondo, ministre des sociétés d'Etat et des privatisations, arbore le projet de Zone France Industrielle, parrainé par « l'OPIC » et « l'Agence américaine pour le Développement » dont on fit beaucoup de bruit médiatique avec les résultats que l'on connaît.

III.12 L'ECHEC EVIDENT DE NOTRE ZONE FRANCHE INDUSTRIELLE

Certes, il y a quelques années en arrière, en 1989, je ne croyais guère à ce qu'en pays de la zone monétaire Franc CFA, l'on puisse réussir une zone franche industrielle : cela s'expliquait économiquement par les coûts des facteurs qui étaient alors beaucoup plus élevés en pays africains de la zone Franc CFA qu'en pays d'Asie du Sud-est, où les investissements américains s'étaient dirigés en masse, au départ pour des raisons de stratégie politique en vue d'empêcher ces pays de tomber dans le giron communiste de Chine Populaire.

D'ailleurs, l'échec de l'expérience de Zone Franche créée autour de Dakar dans les années 1970, l'avait déjà prouvé. En voici les preuves concrètes :

- le coût de la main d'œuvre asiatique était alors de l'équivalent de 5.000FCFA par mois, contre un SMIG de 13.000 FCFA au Togo ;
- le prix de l'énergie de 48FCFA/ KWH industriel au Togo contre 15FCFA là-bas ;
- le coût de la télécommunication était de 8 fois inférieur en Asie ;

-le coût de location d'un conteneur maritime pour transporter des marchandises de Bangkok à Bordeaux était de 1000\$ soit 250.000FCFA(en 2008), alors que de Lomé au Havre il fallait payer 600.000FCFA pour une distance 2,5 fois moindre ;

-de même, toutes les autres charges, et notamment les loyers et le coût de la vie étaient relativement beaucoup plus élevés au Togo que dans les pays asiatiques ;

Tous ces facteurs économiques faisaient que les IDE (investissements directs étrangers) se ruiaient plutôt en Asie du Sud-est qu'en Afrique francophone. Et, de plus, tous ces pays asiatiques où s'implantaient les investissements américains, avaient une monnaie nationale rattachée au dollar, et par conséquent, il n'y avait pas de risques de change en cas de rapatriement de leurs capitaux.

Franchement, j'avoue n'avoir jamais compris pourquoi, en 1989, l'on se prévalût des recommandations de 2 organismes privés américains [OPIC=Overseas Private Investment Corporation, et AAD= American Agency for Development] pour décider la création d'une zone franche de transformation industrielle au Togo, alors qu'une simple analyse comparative des conditions de production des zones franches dans le monde aurait pu nous en dissuader. Je pense donc que le Pt Eyadema a dû se fier à son ministre des sociétés d'Etat d'alors, Gervais Koffi Djondo, qui lui avait soumis ce projet. Le Président a dû très probablement penser que ce haut fonctionnaire de l'Etat était très compétent pour apprécier les affaires, du fait qu'il avait présidé durant 20 ans la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo ainsi que le Conseil Economique et Social. Et de plus, ce projet a dû aussi être soutenu par M. Barqué, ami proche de G.K. Djondo et très écouté du Pt Eyadema.

Et pour faire patienter les attentes des uns et des autres, il nous fut présenté, périodiquement, à la télévision nationale ainsi qu'à travers le journal « La Nouvelle Marche », seul quotidien national, et cela durant des années consécutives, des personnalités inconnues qui venaient annoncer que le grand fabricant américain « FORD » allait bientôt installer dans notre Zone franche une grande usine de véhicules FORD pour couvrir les besoins de toute l'Afrique.

Il n'en fut jamais rien.

Aussi, est-ce à se demander si les 2 agences privées américaines n'envoyaient pas ces émissaires-là pour simplement calmer l'impatience du Pt Eyadema de voir réussir ce grand projet de Zone franche, tel qu'on le lui avait présenté verbalement, par simple présentation de la réussite de la zone franche de l'Ile Maurice, de Shenzhen, et autres ...etc. Or, les contextes spécifiques de toutes ces diverses zones franches lointaines, hors zone Franc CFA, présentaient des atouts certains de compétitivité, certes, mais pas pour le site de Lomé.

Par contre, il y eut une tentative d'investissement américain associé à un homme d'affaires togolais, Théo Dovi-Akué, pour la fabrication ou le montage de téléphones portables dans notre Zone Franche, mais une décision administrative de dernière minute annula l'agrément le jour même de l'inauguration de cette usine, et je me rappelle bien comment j'ai dû faire demi-tour ce jour-là en me rendant à cette réception, le cœur déçu de constater un tel arbitraire du pouvoir.

Par la suite, beaucoup de rumeurs firent état de certaines anomalies de conduite fiscale des entreprises admises en ZFI, comme par exemple, des plaintes d'inspecteurs des impôts disant que les chefs d'entreprises, déclarant être protégés par leur statut de zone franche et se vantant même de se prévaloir d'une haute protection innommée, leur refusaient l'accès à la vérification de leur comptabilité, alors même qu'il est stipulé à l'Article 26 de la loi N°89-14 portant statut de Zone franche de transformation pour l'exportation, que « toute vente sur le territoire douanier des biens et services produits... peut être autorisée conjointement par les ministres des finances et de l'industrie, jusqu'à concurrence de 20% de la production, à condition que les droits et taxes douanières soient payés ».

Or, ces inspecteurs cherchaient à faire respecter cette disposition pour percevoir au profit de l'Etat des recettes fiscales et pour ne pas fausser la concurrence de façon déloyale au détriment d'autres opérateurs économiques qui commercialisent des produits concurrents qui ont été importés en acquittant régulièrement les droits et taxes à leur entrée sur le territoire douanier.

Dans ces conditions, cette Zone Franche apparaissait aux yeux des autres opérateurs économiques du territoire douanier, comme un moyen de tricher et de fausser le jeu de la

concurrence loyale. Il en résulta une discrimination fiscale au sein des activités économiques au Togo, une sorte de « deux poids deux mesures », entraînant des dysfonctionnements préjudiciables aux recettes fiscales et douanières.

Cela eut pour effet de faire fuir du pays des opérateurs économiques sérieux, découragés sinon ruinés par cette concurrence déloyale. Et ceux qui restaient sur place malgré cela, se sont mis à frauder aussi, pour tenir tête à cette concurrence inégale.

Cette distorsion fiscale entre les 2 catégories d'opérateurs économiques favorisa donc la corruption, alors que les opérateurs économiques sérieux se décidèrent à fermer et partir.

Puis, cette corruption douanière et fiscale se propagea aux proches de ces opérateurs économiques et de leurs complices (transitaires, inspecteurs de douanes et des impôts, agents du Port), pour aboutir à diverses nébuleuses de corruption organisée à travers le pays.

Et ce dérapage des affaires réussies dans la fraude fiscale et douanière priva le Budget du Togo de centaines de milliards FCFA qui auraient pu financer hôpitaux, dispensaires de santé, écoles et infrastructures urbaines d'écoulement des eaux sales et de fourniture d'électricité.

Aussi, cette Zone Franche Industrielle Togolaise n'a-t-elle jamais pu porter les résultats espérés, alors même que le Président Eyadema en avait fait son cheval de bataille pour relancer l'économie togolaise qui était tombée en profonde détresse depuis la chute des cours des matières premières d'exportation en 1980, alors même que les échéances de remboursement des grosses dettes contractées pour réaliser ses « Eléphants Blancs » des années 1975/1981, privaient le Budget des moyens de satisfaire les besoins sociaux des populations togolaises de plus en plus démunies à partir de 1982.

Et, comble de cynisme politique, la propagande gouvernementale continua à faire espérer nos populations ignorantes en cet Eldorado factice... faute d'autres espoirs. Entre-temps, l'on avait voulu faire croire en la manne pétrolière, qui serait off shore, sur notre côte atlantique, mais ce ne serait vraiment rentable qu'avec un baril à plus de 150\$. Donc, il faut encore vivre d'espoir...

En attendant, cherchons à offrir du travail à la jeunesse désœuvrée par une nette volonté de reconstruction nationale. Tournons-nous donc vers l'humanisme de l'Union Européenne, qui sera disposée à nous soutenir dans notre résurrection économique.

III.13 POUR UNE NOUVELLE STRATEGIE DE COOPERATION SUR LA BASE DE L'ACCORD ACP-UE DE COTONOU 2005

Compte tenu de la déception des espoirs longtemps placés dans notre Zone franche Industrielle, qui tourne en rond depuis une quinzaine d'années avec ses 6.000 emplois qui augmentent et qui diminuent, mieux vaudrait nous ressaisir et nous orienter sur notre seul partenaire fiable, la Communauté Européenne, en exploitant les possibilités objectives par cette coopération pour réaliser les OMD, selon le nouvel Accord de Cotonou révisé en 2005.

Par exemple, nous pourrions obtenir de la CE, dans le cadre de notre SCN, le financement d'une formation technique de la jeunesse désœuvrée en vue de l'orienter professionnellement vers diverses activités productives, notamment :

- apprendre à gérer des exploitations agricoles individuelles que le gouvernement mettrait à leur disposition, en location-vente pour une durée de remboursement de 30 ans, de quoi amortir le prix du terrain et les équipements;

- leur offrir des prix garantis pour leurs productions de produits vivriers destinés à la consommation locale (comme l'Europe l'a pratiqué pour ses agricultures dans le cadre de la « PAC » ou politique agricole commune), de façon à leur donner confiance du fait que leurs revenus prévisionnels leur permettraient de payer leurs échéances de location-vente ainsi que de payer de vrais ouvriers agricoles qu'ils s'engagent à recruter dans les villages avoisinant leur exploitation agricole, en vue d'une bonne entente sociale avec le voisinage ;

- orienter une partie de ces jeunes exploitants agricoles togolais vers des cultures spécialisées de divers produits destinés aux marchés de consommation de produits « bio » en

Europe, et à des prix garantis par des contrats signés avec une coopérative commerciale de ramassage pour l'exportation à destination de ces marchés extérieurs ;

- créer une assurance maladie et une assurance vieillesse pour tous ces exploitants ainsi que pour leurs employés agricoles, de façon à valoriser ces métiers, nouveaux au Togo ;

- offrir ces mêmes avantages sociaux à toutes les entreprises agréées par le nouveau programme de reconstruction économique et sociale du Togo, qui serait élaboré conjointement par la coopération européenne et le gouvernement togolais, dans le cadre de la « SCN » ou « stratégie de coopération nationale », définie par l'Accord de Cotonou de 2005. Tous ces projets agréés devront faire reculer la pauvreté au Togo, à travers les créations d'emplois, ce qui rentrerait dans le cadre des OMD (objectifs du millénaire), comme le préconise l'Accord de Cotonou. Et pour les inciter dans leurs efforts d'investissement en vue de pouvoir s'agrandir et créer de plus en plus d'emplois à mesure du développement de leurs activités, le code fiscal togolais devrait leur être très favorable, en les exonérant d'impôts durant les 3 premières années de démarrage de leur activité, puis en leur accordant un taux bonifié d'IS de 10% durant les 15 années suivantes, à condition que les entreprises agréées respectent leur plan de créations d'emplois ;

- en ce qui concerne les investisseurs européens, ou IDE, apportant de grands projets avec un minimum de 100 emplois à créer dans les 3 premières années, il faudrait qu'ils puissent obtenir par les soins de la CE, et dans le cadre de la SCN du Togo, des modalités extrêmement favorables pour les prêts accordés par la BEI (banque européenne d'investissement), par exemple un taux d'intérêts annuels de 2% sur la période d'amortissement de leur investissement, de façon à les attirer vers la destination Togo ; et, du côté des autorités togolaises, le code fiscal devrait leur être aussi très favorable, par exemple une exonération fiscale totale durant les 3 premières années de démarrage du projet, puis un taux d'IS de 10% pour les 15 années suivantes.

- De même ces IDE pourraient faire cultiver au Togo des denrées transformables sur place en « biocarburants », pour alimenter nos centrales électriques alimentant les industries créées, durant le jour, ainsi que pour satisfaire les besoins ménagers de nos populations, la nuit, ce qui nous épargnera les délestages de courant dont nous souffrons beaucoup depuis 2 ans(en 2008).

L'importance de cet essai novateur de la coopération est capitale pour l'avenir de l'Union Européenne tout comme pour l'avenir de nos pays africains. En effet, si cette nouvelle stratégie de coopération entre la CE et le Togo (visant à attirer au Togo de nombreux investisseurs européens au lieu de les laisser s'engouffrer en Asie du Sud-est) réussissait, elle ferait reculer la pauvreté par les nombreuses créations d'emplois, et cette expérience serait étendue à l'ensemble des autres pays africains membres des ACP, de façon à créer un grand ensemble régional unissant l'Europe à l'Afrique Noire, sous dénomination « EURAFRICA », qui pourrait mieux réussir que l'« Union Pour la Méditerranée » que des pays Européens viennent d'inaugurer avec les pays méditerranéens, le 13 juillet 2008 à Paris.

Cette stratégie de coopération nationale (SCN) avec le Togo visant à attirer de plus en plus d'investisseurs européens (dits IDE) pour faire reculer la pauvreté dans un pays ACP, pourrait donc servir de tremplin à l'UE pour mettre en œuvre une nouvelle forme de coopération entre l'UE et l'ensemble des pays africains subsahariens.

Aussi, me dois-je de rappeler à la Commission Européenne les dispositions de l'Accord de Cotonou du 25 juin 2005, où il est question des stratégies de développement et de la facilité d'investissement, de même le rapport annuel 2001 de la direction « Développement » de la CE, disant : *"L'objectif de la politique communautaire de coopération au développement est d'encourager un développement durable qui favorise l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement et l'intégration de ces derniers dans l'économie mondiale. Sa réalisation passe notamment par la mise en œuvre de politiques qui contribuent à consolider la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de*

L'homme. Plaçant la justice au cœur de ses politiques, la direction générale Développement donne la priorité à la défense des intérêts des pays en développement les plus défavorisés et des groupes de population les plus pauvres à l'intérieur des pays en développement plus avancés. La coopération au développement menée par la Commission Européenne doit être coordonnée avec les politiques des États membres et, dans la mesure du possible, avec celles des principaux bailleurs de fonds internationaux."

Ce texte signifie en clair que, si un pays ACP réussit à mettre en œuvre une politique qui contribue à consolider l'Etat de droit, la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme, il pourra obtenir l'aide de la CE à l'intégrer dans l'économie mondiale, c.à.d. son développement durable et l'éradication de la pauvreté de ses populations.

Or, ma proposition au Président de la république de constituer une commission ad hoc, bénéficiant d'un consensus national, pour la reconstruction nationale et la lutte contre la pauvreté, devrait permettre au gouvernement togolais d'obtenir par la négociation, dans le double cadre de la SCN et de l'APE, la venue au Togo de nombreux IDE (Investissements directs Etrangers) d'origine européenne. Ceux-ci y seraient attirés, d'une part, par des aides logistiques et des garanties diverses, offertes par Bruxelles ; et d'autre part, par une législation fiscale togolaise favorable, de quoi bien rentabiliser les capitaux engagés : ceci à l'image des pays asiatiques, qui avaient su attirer les IDE américains, depuis l'année 1962 en Corée du Sud et depuis les années 1970 dans les autres pays dits « Bébés Tigres ».

Et il ne faut pas oublier que le miracle économique chinois est redevable de sa « politique de la porte ouverte » aux investissements étrangers lui apportant de l'emploi pour ses travailleurs ruraux déplacés dans les zones industrielles, ainsi que des transferts de technologie qui permettront aux Chinois de reprendre à leur propre compte les industries apportées par des capitaux étrangers. Cette politique de la porte ouverte fut inaugurée en 1978 en faveur des IDE américains, sur l'initiative du Président Deng Xiao Ping.

En outre, il faut le rappeler ici de façon insistante : si le Togo empruntait cette nouvelle voie d'attraction des IDE européens, il ne ferait que renouer avec sa tradition commerciale datant de 1932, du temps colonial. Et je tiens à le rappeler ici, cette « politique de la porte ouverte » avait toujours favorisé une meilleure croissance économique du Togo par rapport aux autres anciennes colonies françaises jusqu'en 1984, date à laquelle entra en application le nouveau Code Fiscal concocté par les experts du FMI/Banque mondiale pour augmenter la pression fiscale en vue de rembourser la dette extérieure, ce qui fit fuir du Togo les nombreuses sociétés étrangères qui payaient les nouveaux impôts tandis que d'autres opérateurs trichaient...

Et c'est à la suite des effets néfastes de ce code fiscal de 1984, que le Bénin et le Niger accueillirent les clients étrangers qui venaient précédemment faire leurs achats au Togo, privant notre pays des milliards FCFA de droits de douanes et d'impôts qui auraient pu alimenter son budget et pourvoir au financement des infrastructures de santé, d'écoles et urbaines qui contribuaient au bien-être de nos populations dans le passé.

Et si une telle « politique de la porte ouverte » se révélait incompatible avec certaines règles fiscales de l'UEMOA, il faudrait renégocier ces règles et offrir à tous les pays membres de l'UEMOA de pouvoir accéder aux bienfaits de ce projet de politique fiscale, qui cadre parfaitement avec le contexte économique de la mondialisation, où les capitaux des pays riches se dirigent vers les pays à moindres coûts de production et à faible fiscalité.

III.14 DES ALLEGEMENTS FISCAUX INDISPENSABLES POUR LA RELANCE

Je m'étais souvent posé la question suivante : « *Pourquoi donc nos gouvernements successifs ont-ils toujours refusé de procéder à une réforme fiscale visant à attirer des investisseurs dynamiques, tant étrangers que de la diaspora togolaise, ce qui aurait permis de créer des centaines de milliers d'emplois sur le territoire douanier et donc de rapporter plus de recettes aux impôts par élargissement de l'assiette fiscale ?* »

Figurez-vous que notre économie est enserrée dans un réseau de commerce de type maffieux, où une minorité privilégiée n'a pas intérêt à l'avènement d'un système fiscal allégé ;

en effet, les allègements fiscaux attireraient des milliers de nouveaux opérateurs économiques dynamiques qui leur feraient concurrence puisque les fraudeurs ne disposeraient plus de suffisamment d'avantages de la fraude pour offrir de meilleurs prix aux clients. C'est pourquoi il n'y a pas intérêt, à leurs yeux de bénéficiaires de la fraude, d'alléger la fiscalité : ils ont plutôt intérêt à maintenir une forte pression fiscale qui pénalise les opérateurs économiques sérieux qui la supporte, de quoi assurer aux fraudeurs leur domination du marché en ne payant pas d'impôts ni l'intégralité des droits et taxes.

De la sorte, le budget encaisse moins de recettes et le pays dépérit, faute de pouvoir financer les dépenses nécessaires pour satisfaire les besoins élémentaires de la population. Il suffit de constater comment, jour après jour, des commerces officiels, càdire payant normalement les impôts et taxes et employant du personnel déclaré et correctement payé, ferment et comment de nombreux opérateurs économiques étrangers fuient notre pays pour s'installer ailleurs où l'atmosphère fiscale est plus saine.

Je puis vous avouer, moi-même, précédemment réputé pour être un homme d'affaires compétent et très innovateur, j'ai dû renoncer il y a quelques années à mon commerce d'importation de marchandises diverses, notamment de vins et de produits de beauté qui supportent environ 72% de droits et taxes diverses, en raison de la concurrence déloyale qui sévit sur le marché où l'on rencontre de gros écarts de prix pour la même marchandise, alors qu'en 1982 j'étais classé par la BTCI comme l'un des 2 chefs d'entreprise Togolais les plus performants du Togo : je réalisais à l'époque un chiffre d'affaires de 2,8 milliards FCFA avec plus de 100 millions FCFA de bénéfices (dont 42% versés au titre de l'IS), alors que j'en suis réduit à ne réaliser que 23 millions FCFA de chiffre d'affaires en 2007 avec 7 millions FCFA de pertes. Ce n'est pas pour rien que je cherche depuis 4 ans à céder mon affaire, pensant bien que le cessionnaire se débrouillerait mieux que moi en acceptant de tricher avec le Fisc et la Douane...

L'ensemble des allègements fiscaux que je propose en cette année 2008, servira à renforcer l'attrait du Togo pour toutes les catégories d'investisseurs, ce qui sortirait le pays de sa léthargie actuelle. En effet, il faut savoir que les hommes et femmes d'affaires ont tendance à diversifier leurs secteurs d'intervention au fur et à mesure de la croissance de leurs richesses, de façon à toucher à tout et ne pas placer ses œufs dans le même panier. C'est ainsi que l'on voit souvent un commerçant se diversifier d'abord dans l'immobilier en construisant des immeubles à louer en magasins et appartements, puis en investissant dans une usine de fabrication d'un produit du commerce, pour ensuite souscrire à des actions d'une banque nouvelle ou d'une société anonyme de grande distribution, et terminer par la construction d'un petit hôtel de tourisme servant à accueillir les commerçants étrangers qui viennent se ravitailler sur nos marchés en raison de notre « politique de la porte ouverte »...etc. Toute cette diversification est très bénéfique pour la croissance économique qui doit s'élargir à tous les secteurs économiques pour devenir durable, faisant reculer la pauvreté grâce à tous ces emplois créés à la chaîne à travers tous les secteurs.

Et pour faire reconquérir à Lomé son ancienne place de plaque tournante du commerce régional, place qu'elle a perdue par suite de la forte pression fiscale exercée à partir de 1984 par nouveau Code des Impôts, il faudrait absolument réformer ce code fiscal inadapté aux réalités togolaises actuelles : il avait été concocté en 1982/83 par le FMI à l'aide d'un logiciel de calculs de Washington, et finalisé par deux de ses experts entre les 4 murs d'un bureau du CASEF.

Il faut avoir présent à l'esprit notre souci principal de relancer les affaires au Togo, en y attirant de nombreux hommes et femmes d'affaires sérieux, qui ne seront plus gênés dans leurs activités par une concurrence déloyale provenant de la fraude impunie dont les marchandises circulent à travers le secteur informel, parce que ce dernier demeure à l'abri des contrôles fiscaux.

Il faudrait notamment prendre des mesures fiscales, comme par exemple (en 2008) :

- ramener l'IMF (impôt minimum forfaitaire) à 0,3% comme cela était en vigueur avant 1984, de sorte que tout opérateur économique soit tenté de déclarer correctement son

chiffre d'affaires : cela rapportera à terme aux Impôts 10 fois plus de recettes provenant de l'IMF ;

- abaisser à 25% l'impôt sur les bénéfices des entreprises de toutes formes juridiques confondues, en dehors de celles qui seront agréées dans le nouveau code des investissements issu de nos prochaines négociations avec la CE dans le cadre de la SCN prévue par l'Accord de Cotonou de 2005 ;

- les dividendes versés aux associés et actionnaires devraient être taxés à un forfait de 10% (au lieu de 20% jusqu'ici), de façon à encourager ces prises de risques des capitaux engagés dans des affaires commerciales, industrielles ou de services. De la sorte, l'entrepreneur individuel exerçant sous le couvert d'un établissement ou société unipersonnelle, paiera en tout $25\%+10\%=35\%$ d'impôts sur ses bénéfices s'il retire ses bénéfices de son affaire, et seulement 25% s'il les réincorpore dans son fonds de roulement ou les investit ;

- l'échelle de l'IR ou IRPP devrait être plafonnée à 25% (au lieu de 55% dans l'actuel Code) et les tranches d'imposition des revenus annuels devraient commencer à partir de 600.000FCFA annuels au lieu de 270.000FCFA dans l'actuel Code Fiscal pour tenir compte du coût de la vie ; et les taux d'imposition devraient s'échelonner ainsi (en 2008) :

- 5% sur la tranche de 600.000- 3.000.000F,

- 10% sur la tranche de 3.000.000- 6.000.000F,

- 15% sur la tranche de 6.000.000-12.000.000F,

- 20% sur la tranche de 12.000.000- 24.000.000F,

- 25% au-delà de 24 millions FCFA par an ;

- sachant bien qu'un grand cadre togolais travaillant en France ou un Européen appelé à venir travailler au Togo dans le cadre de notre projet d'attirer des investisseurs européens, paie en France 30% d'impôts sur un salaire annuel de 75.000 euros (= 50 millions FCFA). Or, si nous souhaitons voir notre pays sortir de la médiocratie qui impose les tranches supérieures à 55% à partir de 15 millions FCFA par an, soit 1900 euros par mois(!), alors qu'en France, un tel contribuable ne paie que 10%, alors il faudrait abaisser nos taux d'imposition pour attirer des cadres compétents de l'extérieur, afin qu'ils puissent contribuer à la richesse nationale, au lieu de laisser une poignée de privilégiés piller nos douanes par dizaines de milliards en ne payant ni TVA, ni impôts, ni TS, ni...etc... Mieux vaut donc attirer chez nous ceux qui méritent de gagner beaucoup d'argent, en leur offrant des taux d'imposition corrects : au moins les recettes fiscales nouvelles qu'ils nous verseraient viendraient décupler nos maigres recettes d'IRPP d'aujourd'hui !

- la Taxe Professionnelle devraient être allégées en faveur des entreprises qui créent des emplois ;

- le taux de base de Taxe Foncière de 7,5% demeure dissuasif pour la promotion immobilière : il suffit de constater combien à Lomé nous sommes en retard du point de vue des bâtiments à usage commercial par rapport à d'autres capitales de pays voisins, hormis les grands bâtiments publics de prestige, construits entre 1975 et 1983, au temps de la « politique des grands travaux » ; et, comme dit le proverbe « quand bâtiment va, tout va » du fait que la construction immobilière crée beaucoup d'emplois à travers de multiples secteurs de l'économie et avec beaucoup d'effets multiplicateurs des revenus, il faudrait encourager les constructions immobilières en réduisant à 2,5% (au lieu de 7,5%) le taux de Taxe Foncière tout en augmentant à 10% (au lieu de 5% actuellement) l'avance sur l'impôt sur le revenu du propriétaire prélevé sur le loyer à verser par le locataire : cela ne grèverait pas le montant des recettes fiscales, mais stimulerait la promotion immobilière, tout en veillant à mieux vérifier la déclaration régulière des revenus annuels des bailleurs dont beaucoup échappent à l'impôt ;

- le taux de Taxe sur salaires devrait être limité à $1\%+1\%=2\%$, respectivement au profit des 2 Caisses de Formation Professionnelle des employés et de l'Habitat des salariés ; il ne faudrait appliquer le taux élevé de 5% qu'aux seules entreprises non soumises au régime de la TVA, tout comme cela se fait en France. Cela inciterait les entreprises à embaucher plus de salariés, tout en pénalisant celles qui ne veulent pas être assujetties à la TVA ;

- autoriser toutes les entreprises à déduire de leur bénéfice imposable 5% des salaires annuels de leurs employés permanents, de façon à les inciter à créer des emplois durables ;

- autoriser les entreprises industrielles et agricoles et minières à être exonérées de l'impôt sur les bénéfices (IS) à hauteur du pourcentage de leur chiffre d'affaires réalisé dans la transformation locale de leurs produits de façon à stimuler l'industrialisation sur place;
- faire surveiller désormais toutes les opérations d'exportation et de réexportation par une agence internationale de bonne réputation auprès de nos bailleurs de fonds, ayant des bureaux qualifiés dans l'ensemble des pays du monde, et servant par delà nos douaniers complices à vérifier que les produits déclarés à l'exportation sont bien sortis du Togo d'une part, et d'autre part, qu'ils sont bien arrivés dans le pays de destination : cela mettra un grand frein aux falsifications actuelles qui privent le Budget de l'Etat de dizaines de milliards FCFA de recettes douanières et fiscales, en raison des grandes fraudes opérées par ce biais ;
- offrir une prime à la décentralisation, en allongeant à 20 ans au lieu de 15 ans, la période des facilités accrues accordées aux entreprises agréées ;
- ... etc.

III.15 DE L'INTERET DE L'UNION EUROPEENNE A EXPERIMENTER CETTE NOUVELLE STRATEGIE DE COOPERATION AU TOGO

Pour convaincre l'UE de ses intérêts à long terme de faire de ses partenaires africains, membres de la zone Euro, l'atelier de fabrication de ses biens de consommation exigeant beaucoup de main d'œuvre, pour leur garantir un solide partenariat commercial qui ne soit pas soumis aux humeurs d'une grande puissance économique capable de faire chanter les petites puissances européennes, il suffirait de considérer comment la grande puissance économique chinoise vient de menacer d'étouffer économiquement la France à cause de la visite prochainement attendue du Dalaï Lama à l'Elysée, en commençant de refuser d'accorder des visas d'entrée à des investisseurs français cherchant à délocaliser en Chine. Et cela pourrait fort bien se reproduire en s'aggravant par d'autres mesures de rétorsions économiques que cette grande puissance pourrait prendre à l'encontre d'autres pays européens et de l'ensemble de l'UE, motivée par son arrivisme de grande nation et de son orgueil d'être la plus ancienne civilisation au monde.

Cette opposition idéologique entre la Chine et l'UE est appelée à se creuser, car la nature du régime politique chinois fera en sorte que le PCC est appelé à diriger longtemps encore cet immense pays de 1,3 milliards d'habitants disciplinés, pour plusieurs décennies et probablement jusque la fin de ce XXI^e siècle. En effet, les populations chinoises sont toutes fondues dans la même civilisation depuis le 1^{er} siècle av. JC, après que l'empereur Qin eut réussi à fonder le 1^{er} empire chinois, à travers lequel un seul enseignement en une seule langue (le mandarin) fut toujours diffusé dans toutes les provinces, enseignant les règles de vie dictées par le grand maître à penser chinois, Confucius, qui avait vécu au VI^{ème} siècle av. JC. Depuis lors, l'unité idéologique des Chinois fut constamment sauvegardée face à toutes sortes d'invasions venues de l'extérieur, que ce soit de la Mandchourie, de la Corée ou du Japon et même des colonisateurs britanniques, allemands, anglais, hollandais, portugais et américains. C'est là que réside le monolithisme d'un pays de 1.300 millions de Chinois, face aux 450 millions d'Européens associés aux 390 millions d'Américains dans la grande compétition économique et idéologique qui va les opposer dès la prochaine décennie.

L'UE aurait donc tout intérêt à éviter que l'Afrique Noire, atteignant 1 milliard d'habitants en 2050, ne tombe, par désespoir, dans les bras de la Chine qui y a le double intérêt majeur suivant :

- D'une part, cette grande région géographique d'Afrique Noire regorge de ressources naturelles considérables dont elle a besoin pour alimenter sa croissance économique fulgurante, et notamment de certaines matières stratégiques sensibles, dont elle pourrait se servir pour faire plier les occidentaux au cours de certaines négociations commerciales ou politiques ; la Chine a aussi tout intérêt à déverser en Afrique Noire, grande terre d'accueil des étrangers depuis sa colonisation, des millions de ressortissants chinois qui veulent exercer le métier de commerçant, alors que le marché chinois en est saturé ;

- D'autre part, ce milliard d'Africains représentent, à terme, un énorme débouché pour les productions industrielles chinoises de moindre qualité, dont ne voudront plus les 2 plus grands marchés d'importation de leurs produits que sont actuellement les USA et l'UE, alors que

le sort de centaines de millions de travailleurs chinois dépend de ces exportations: de la sorte, la croissance des exportations chinoises de ses produits industriels de bas de gamme à destination du futur grand marché africain, permettra à la Chine d'assurer la stabilité politique de son régime actuel, en évitant de mettre au chômage des centaines de millions de ses travailleurs. Et ce risque de chômage de masse est d'autant plus grand, que l'UE et les USA pourraient très bien freiner les importations des produits chinois sur leur territoire pour plusieurs raisons majeures, dont la contrefaçon persistante contre laquelle les autorités chinoises ne luttent pas suffisamment pour protéger les grandes marques occidentales, ou encore pour des raisons de normes aigües de qualité, au niveau de l'hygiène ou de l'environnement, que les occidentaux finiront bien par exiger pour tous les produits fabriqués en Chine ; et cela d'autant plus que la plupart des usines actuelles, délocalisées en Chine, deviendront progressivement propriété de capitalistes chinois liés au PCC, au fur et à mesure de l'enrichissement de la Chine, comme cela est programmé de façon informelle dans leurs conditions d'accueil des IDE et de transfert des technologies en leur faveur.

Aussi, face à ce danger chinois, faudrait-il que l'UE prenne conscience de son intérêt stratégique à long terme, en s'assurant de ce que les pays africains deviennent des partenaires économiques privilégiés. Sa situation géographique proche, à moins de 6 heures de vol par avion, ses grandes richesses naturelles et stratégiques ainsi que son pouvoir d'achat potentiel de plus d'un milliard d'habitants qui seraient plus riches en 2050, tout cela plaide en faveur de cette Afrique Noire ; elle serait devenue prospère et constituerait donc un grand débouché pour les exportations européennes, si une stratégie économique propice réussissait à diriger de plus en plus d'IDE d'origine européenne vers cette région, notamment au Togo, qui pourrait être le pays test en négociant, le premier, cette nouvelle stratégie de coopération au niveau de sa propre SCN prévue dans les Accords de Cotonou de 2005.

Et cette réorientation de la stratégie européenne de coopération avec les pays ACP de la zone Euro, amènerait d'ailleurs les autres pays africains à rejoindre la zone EURO, renforçant à terme la puissance économique de la zone EURO par rapport à la zone dollar, dominante jusqu'ici. Comme beaucoup de matières premières sont abondamment produites en Afrique Noire, et comme les producteurs de cette région exigeront d'être payés en euros pour sauvegarder leur pouvoir d'achat et éviter les fluctuations hasardeuses du dollar américain, il se fera que les cours des marchés internationaux seront alors de plus en plus cotés en EURO, à la gloire de la puissance économique européenne. Cette mutation des cotations des bourses en faveur de la monnaie Euro, annoncera la suprématie de l'UE sur l'économie mondiale, avec un effet plus juste de ce qui se passe depuis 1945 que les USA assurent cette suprématie en s'autorisant de ne point respecter les règles d'équilibre que devrait respecter toute monnaie de réserve internationale.

De plus, vis-à-vis des Européens qui investiront en Afrique Noire, ils seront protégés contre l'arbitraire, comme cela se passe en Chine. Un autre avantage pour les investisseurs européens, ce sera de se retrouver un peu chez eux, car les Africains parlent tous au moins l'une de leurs langues, et pratiquent même couramment le mode de vie européen, à la différence des Chinois qui ne parlent pas de langue étrangère et qui sont, de surcroît, xénophobes.

Les Européens auraient donc tout intérêt à constituer, avec le partenariat économique de l'Afrique subsaharienne, une très grande puissance économique, qui pourrait être dominante face aux 4 autres futures grandes puissances économiques mondiales qui seront constituées par la Chine, l'Inde, ALENA (USA-Canada-Mexique) et MERCOSUR (Brésil-Argentine-Chili-Paraguay-Uruguay). Sinon, les Européens seront relégués au rang de puissance économique de second rang aux côtés de la Russie et du Brésil (si le MERCOSUR n'est pas réalisé).

Il faut que l'UE ne commette pas une erreur stratégique fondamentale pour le double avenir de l'Afrique Noire et de l'Union Européenne à la fois, car, sans cette réorientation stratégique de sa coopération économique avec les pays ACP d'Afrique Subsaharienne, nous risquons d'assister au spectacle suivant au cours de ce XXI^{ème} siècle :

- Faute de bénéficier d'investissements productifs notamment d'origine européenne, qui dynamisent ses ressorts économiques de façon à lui assurer un développement autoentretenu et durable, l'Afrique Noire poursuivrait son errance en se laissant déchiqeter comme par le passé, notamment par la Chine et l'Inde, à la grande désolation de ses populations démunies.

- Par contre, si l'UE reconsidérerait l'intérêt commun des deux parties, elle devrait aider cette Afrique Noire à s'industrialiser, en l'accompagnant par des investissements directs dans les industries à forte intensité de travail et dans une agriculture moderne intensive employant des ouvriers agricoles, de façon à couvrir les besoins alimentaires de l'Afrique comme de l'UE qui réclamera de plus en plus de produits « bio », faisant de l'Afrique Noire le grenier de l'Europe.

A défaut de cette transformation structurelle et fondamentale des modes de production en Afrique Noire, celle-ci demeurera balkanisée et toujours errante dans sa continuelle exploitation depuis 5 siècles, tandis que l'UE restera déboussolée par ses ambitions chauvines, attisées par les eurosceptiques, tout en souffrant d'une pression continuelle du chômage généré par les délocalisations de ses investisseurs au profit de la Chine, du Vietnam ou de l'Inde... qui ne lui seront jamais reconnaissants... à la différence de l'Afrique Noire.

(achevé le 1^{er} Août 2008)

Nadim Michel KALIFE Expert en Politique économique africaine

Email : petitprincetogo@yahoo.com

BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR NMK

L'auteur, Nadim Michel KALIFE, de nationalité togolaise, est né à Lomé le 20 janvier 1944. Son arrière-grand-père maternel, Michel Nasr (ou Nassar, prononcé « naza »), était venu du Liban en 1885 pour s'établir commerçant à Keta dans le Togoland allemand. Puis, son grand père Asaad Nassar quitta Keta en 1916 pour venir s'établir définitivement à Lomé. Son oncle maternel, Philippe Nassar, fut élu député CUT de Lomé aux élections de 1961. Son père, Michel Salim Kalife, était très proche du Président Grunitzky depuis l'adolescence, et il fut Consul honoraire du Liban au Togo jusqu'à son décès en 1974.

Tous ses parents et grands-parents sont enterrés à Lomé, au cimetière Abogamé de la plage.

NMK a fait ses études secondaires au Collège Saint Joseph à Lomé, puis ses études supérieures de sciences économiques à l'Université de Paris (Assas/Panthéon). Il enseigna l'économie politique à l'Université de Lomé de 1970 à 1984, où il fut le 1^{er} directeur de l'ESTEG (école supérieure des techniques économiques et de gestion), devenue FASEG (faculté des sciences économiques et de gestion).

Parallèlement, il dirigea simultanément, de 1969 à 1986, deux sociétés d'Import-export avant de créer de créer le plus grand Atelier d'art d'Afrique, fabriquant des objets d'artisanat d'art utilitaire en bois précieux du Togo, dont la belle finition fit la renommée internationale des « Ateliers d'Art du Petit Prince » de Lomé.

Ainsi, a-t-il su allier la pratique des affaires à la théorie économique qu'il a enseignée durant 15 ans à l'Université de Lomé et 3 ans à l'ESCP à Paris.

Compte tenu de sa bonne connaissance de l'histoire du Togo et de son amour suprême pour ce pays, il donne ici, (sans jamais militer pour un parti politique si ce n'est celui de sa foi en le bonheur des Togolais) une analyse objective et sans complaisance de la situation socioéconomique du Togo, et, dans le souci de bâtir le pays, il propose un schéma de sortie de crise par une nouvelle stratégie de coopération de l'Union Européenne et par une réforme fiscale adaptée. Il insiste sur une renaissance économique conditionnée par une lutte efficace contre la corruption qui a déjà gangrené les rouages économiques du pays.

Il nous livre ses réflexions, longuement mûries par son expérience d'observation des faits, sur les origines de notre dégradation socio-économique, consécutive apparemment aux mesures d'austérité budgétaire (P.A.S) à partir de 1983 dans le seul but de rembourser une dette extérieure odieuse, démesurée et injustifiée, dont il explique la genèse en dénonçant les

surfacturations et les évactions des butins à l'étranger au lieu de les réinvestir dans le pays en y créant des emplois.

Aussi, propose-t-il la création d'un TPEI (tribunal pénal économique international) pour punir les créanciers criminels des pays pauvres surendettés.

Il trace une méthode douce de répression de la corruption et de réconciliation nationale.

Son souci de voir renaître dans le cœur des Togolais cette joie de vivre ensemble qui prévalait avant 1980, l'a amené à concevoir une nouvelle politique économique qui pourra éradiquer la pauvreté en 20 ans, alors qu'actuellement plus de 7 Togolais sur 10 vivent dans une extrême pauvreté avec moins de 13.000 FCFA (20 euros) par mois. En outre, il propose, en 2008, un « Plan Marshall » de 1,15 milliard d'euros (750 milliards FCFA) pour reconstruire toutes les infrastructures économiques et sociales du pays, tandis que la nouvelle politique économique attirera de nombreux investisseurs créant des dizaines de milliers d'emplois, notamment dans le secteur agricole où les produits « bio » seront exportés vers l'Europe. Cette expérience spécifique pourra servir de modèle pour une nouvelle stratégie de coopération entre l'Union Européenne et l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, qui pourrait devenir alors le grenier de l'Europe ainsi qu'un grand débouché pour les exportations européennes au XXI^e siècle.

NMK expose, avec force le fléau de la corruption minant l'économie du pays. Il soutient que la corruption est l'ennemie de la démocratie, en donnant des privilèges frauduleux à une catégorie de personnes qui appauvrissent la très grande majorité du peuple. Il souhaite l'instauration d'une formation civique permanente à l'école comme sur l'ensemble des médias publics et privés, visant à faire respecter le bien public et à lutter constamment contre la corruption.

Toutes ses analyses ont pour but ultime d'élever la conscience civique des Togolais pour surmonter le clientélisme politique que l'ancien régime avait suscités pour diviser et régner.

TABLE DES MATIERES **Page**

	Introduction	1
1^{ERE} PARTIE		
	Pourquoi le Togo va si mal ?	2
I.1	Explication de la dégradation niveau de vie depuis 1982	3
I.2	Genèse de notre endettement extérieur excessif et injustifié	5
I.3	Les mécanismes de l'endettement extérieur en 1975/1981	7
I.4	Problèmes nés des difficultés de remboursement de la dette extérieure après 1982	7
I.5	Effets antisociaux du remboursement de la dette extérieure	8
I.6	Le sort des entreprises locales créancières de l'Etat	10
I.7	Responsabilités du FMI envers nos populations démunies	11
I.8	Le massacre de « Fréau Jardin » en janvier 1993 : l'irréparable !	12
I.9	Que faire contre la corruption ?	13
I.10	Un début de solution sous l'égide de l'ONU pour restaurer la confiance dans l'économie togolaise en 2007	14
I.11	Un «TPEI» pour les créanciers criminels d'un Etat pauvre	17
I.12	Le préalable d'accompagnement éthique	18
II^{ème} PARTIE		
	2 mesures d'accompagnement de sortie de crise	20
II.1	22 conditionnalités pour la reprise de la coopération européenne	20
II.2	Faiblesse des ressources publiques dues à la corruption	22
II.3	Commentons le message capital du Président FAURE : « La corruption contient les germes d'autodestruction de notre société »	23
II.4	Le Togo a échoué l'Indépendance votée le 27 Avril 1958	28
II.5	Comment réussir la lutte anti- corruption	30
II.6	Nos moyens de lutte anti-corruption	32

II.7	Conditions d'octroi d'une aide au développement par l'UE	33
II.8	Une réforme constitutionnelle à régime parlementaire pour éviter tout risque de retour à la dictature	35
IIIème PARTIE		
	Pour une nouvelle stratégie de coopération européenne et une réforme fiscale adaptée pour sortir le Togo de son extrême précarité et lui assurer un développement durable	36
III.1	Le Code des impôts de 1983 fut conçu par le FMI pour rembourser la dette extérieure	36
III.2	Quelle réforme fiscale faut-il faire aujourd'hui ?	39
III.3	Soutien des grandes puissances aux Indépendances africaines	40
III.4	Genèse des « IDE » en pays pauvres	41
III.5	Il n'était jamais question des Droits de l'Homme	42
III.6	L'exemple du miracle économique chinois	44
III.7	Les inconvénients du miracle chinois	45
III.8	Nécessité absolue d'un consensus national pour obtenir le soutien de l'UE	48
III.9	Un « Plan Marshall » pour rebâtir le Togo dans le cadre d'un nouveau partenariat	48
III.10	Le « Triangle d'or » pour attirer des investisseurs européens parrainés par la communauté européenne	49
III.11	Et que deviendra notre Zone Franche Industrielle ?	51
III.12	L'échec évident de notre Zone Franche Industrielle	53
III.13	Pour une nouvelle stratégie de coopération sur la base de l'accord ACP-UE de Cotonou 2005	55
III.14	Des allègements fiscaux indispensables pour la relance	57
III.15	De l'intérêt de l'Union Européenne à expérimenter cette nouvelle stratégie de coopération au Togo	60
	Biographie de l'auteur NMK	62
	TABLE DES MATIERES	63

Achevé d'imprimer 09/2008- Editions Le Roitelet d'Afrique-Lomé- Dépôt légal : Septembre 2009